République du Sénégal

Région de Saint-Louis

Département de Saint-Louis

Arrondissement de Rao

COMMUNAUTE RURALE DE NDIEBENE GANDIOLE

PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT (PLD) DE NDIEBENE GANDIOLE

Rapport Final

MARS 2010

Etude réalisée avec l'appui technique du GERAD et l'appui financier du PACR-Vallée

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DU PLD 3
II. OBJECTIFS DU PLD 3
2.1 Objectif Global 3
III. APPROCHE METHODOLOGIQUE 4
IV. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE 9
4.1 Localisation 9
4.2 Milieu physique 9
4.2.1 Relief 9
4.2.2 Sols 10
4.2.3 Climat 11
4.2.4 Végétation 12
4.2.5 Faune 13
4.2.6 Hydrographie et hydrologie 14
4.2.7 Environnement, ressources naturelles et changements climatiques 15
4.3 Le milieu humain 20
4.3.1 Histoire et évolution du peuplement 20
4.3.2 Structure de la population 22
4.3.2 Structure de la population 22
4.3.3 Mouvements de la population 23
4.3.4 Dynamique territoriale 23
4.3.5 La question foncière 23
4.4 Le zonage 25
V. BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX 29
5.1 La santé 30
5.2 L'EDUCATION ET LA FORMATION 33
5.3 Habitat et assainissement 38
5.4 Hydraulique 39
5.5 Jeunesse, sport, culture et loisirs 41
VI. BILAN DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE 42
6.1 Les secteurs productifs 42
6.1.1 L'agriculture 42
6.1.2 Maraichage 43
6.1.3 L'élevage 45
6.1.4 Arboriculture 46
6.1.6 L'exploitation du sel 46
6.1.7 La pêche 47
6.1.8 L'artisanat 48
6.1.9 Le tourisme 48
6.1.10 Mines et carrières 49
6.2 Les secteurs d'appui a la production 49
6.2.1 Le transport 49
6.2.2 Infrastructures routières 49
6.2.3 Le commerce 50
6.2.4 Le système financier local 52
6.2.5 Energie 52
6.2.6 Les technologie de l'information et de la communication (TIC) 53
VII. BILAN DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE 53
7.1 Le conseil rural : composition, organisation et fonctionnement 53
7.1.1 Composition du conseil rural 53
7.1.2 Organisation et fonctionnement du conseil rural 55
7.2 Les partenaires du conseil rural 57
7.2.1 Les chefs de villages 57
7.2.2 L'administration territoriale 57
7.2.3 Les services techniques 57
7.2.4 Les structures externes (ONG, Projets, Programmes) 57
7.2.5 Les organisations communautaires de base 58
7.2.5.1 Les GIE 58
7.2.5.2 Les GPF 59
7.2.5.3 Les sections villageoises 59
7.2.5.4 Les associations 59
7.2.5.5 Les cadres de concertations 60
7.3 Etat des ressources financieres de la cr 60
7.3.1 Identification des sources de recettes 60
7.3.1.1 Origine des recettes de fonctionnement 60
7.3.1.2 Origine des recettes d'investissement 63
7.3.2 Eventail des types de dépenses de la CR 64
7.3.2.1 Les dépenses de fonctionnement 64
7.3.2.2 Les dépenses d'investissement 65
7.3.3 Mobilisation des ressources et performances en matière de gestion budgétaire et financière 66
7.3.4 Performance budgétaire de la Communauté rurale 67
VIII. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC 67
IX. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 69
LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT 69
Potentialités et contraintes 69
X. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 69
Les orientations stratégiques 69
XI. AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 70
XII. LE CADRAGE BUDGETAIRE 74
XIII. PLAN D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS 2010 - 2015 75
XIV. LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLD 79
14.1 Mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation du PLD 79
14.2 La programmation annuelle des activités 79
14.3 Le renforcement de capacités des acteurs locaux 79
14.4 Le renforcement de la participation citoyenne et de la mobilisation des acteurs locaux 79
14.5 La mobilisation des ressources financières 80
14.6 Le suivi évaluation du PLD 80

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :....4
Tableau 2 : Ressources foncières de la CR de Ndiébène Gandiole....23
Tableau 3 : Vocation des sols définis par le POAS....24
Tableau 4 : Synthèse des contraintes identifiées dans le Diagnostic participatif de l'occupation du Sol....25
Tableau 5 : Tableau des OMD....29
Tableau 6 : Effectifs DIPE CR Ndiébène Gandiole....34
Tableau 7 : Taux de scolarisation dans la CR Ndiébène Gandiole....34
Tableau 8 : Productions agricoles CR Ndiébène Gandiole en 2009....42
Tableau 9 : Récapitulatif des campagnes agricoles 2005/2006 et 2006/2007....43
Tableau 10 : Cheptel de la CR de Ndiébène Gandiole....45
Tableau 11 : Equipements marchands de la CR....50
Tableau 12 : Composition du conseil rural....54
Tableau 13 : Village d'origine des conseillers....55
Tableau 14 : Sessions du conseil rural....56
Tableau 15 : Les commissions techniques du conseil rural....56
Tableau 16 : Partenaires techniques et financiers du conseil rural....58
Tableau 17 : Répartition des recettes fiscales prévues par la CR en 2009....61
Tableau 18 : Répartition des recettes d'investissement de la CR....63
Tableau 19 : Composantes des dépenses de fonctionnement du cabinet du PCR et du Secrétariat....64
Tableau 20 : Dépenses d'investissement....66
Tableau 21 : Evolution des taux de recouvrement de recettes par composantes dans la CR de Gadon....66
Tableau 22 : Tableau de synthèse du diagnostic....68

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Données pluviométriques de l'arrondissement de Rao (2003-2007)....12
Graphique 2 : Pyramide des âges du département de Saint-Louis....22
Graphique 3 : Structure des ressources propres....61
Graphique 4 : Les principales composantes des recettes fiscales....61
Graphique 5 : Les principales composantes des produits d'exploitation et du domaine....62
Graphique 6 : Structure des recettes d'investissement....63
Graphique 7 : Dépenses de fonctionnement par principales composantes....64
Graphique 8 : Principales composantes de dépenses d'investissement....65

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la CR de Ndiébène Gandiole....9
Carte 2 : Réseau hydrographique dans la communauté rurale de Ndiébène Gandiol....10
Carte 3 : Réseau hydrographique dans la communauté rurale de Ndiébène Gandiol....14
Carte 4 : Répartition de la population de la CR de Ndiébène Gandiole....21
Carte 5 : Zonage de la CR de Ndiébène Gandiole....27
Carte 6 : Equipements sanitaires de la CR de Ndiébène Gandiole....31
Carte 7 : Equipements scolaires de la CR de Ndiébène Gandiole....36
Carte 8 : Equipements hydrauliques de la CR de Ndiébène Gandiole....40
Carte 9 : Equipements marchands de la CR de Ndiébène Gandiole....51

I. CONTEXTE DU PLD

L'Etat du Sénégal a entamé depuis longtemps une politique de décentralisation. Ce processus, qui s'est poursuivi en 1972 avec la création des premières communautés rurales (CR), a connu un tournant décisif en mars 1996 avec le transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales. Depuis lors, celles ci sont devenues les principales responsables du développement de leur territoire. En effet, l'article 3 du code des collectivités locales stipule que « les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal et rural ». Ainsi, le dispositif juridique et institutionnel de la décentralisation responsabilise les instances locales dans le processus de planification locale. Les collectivités locales identifient les potentialités et contraintes de leur territoire et définissent les actions à mettre en œuvre en vue d'arriver à un développement socioéconomique équilibré et durable. Elles doivent donc se doter de document de planification.

La CR de Ndiébène Gandiole est de création récente. En effet, elle a été créée lors de la dernière réforme administrative et territoriale par décret n° 2008-748 du 10 juillet 2008. De ce fait, elle ne dispose pas à l'heure actuelle de document de planification pourtant indispensable pour son développement.

C'est pour pallier cette situation somme toute handicapante que la CR de Ndiébène Gandiole a sollicité Projet d'Appui aux Communautés Rurales de la Vallée du Fleuve Sénégal (PACR/VFS) pour l'appuyer dans l'élaboration de son Plan Local de Développement.

Le PLD être défini comme le cadre par lequel, une collectivité indique de manière claire, souveraine et participative, les voies et moyens qui déterminent son propre développement, entendu au sens d'une amélioration significative et progressive d'un mieux être individuel et collectif de l'ensemble de ses membres.

Le Plan est le cadre de référence consensuel qui reflète les aspirations, perceptions et attentes de l'ensemble des « citoyens » de la collectivité locale d'une part et de l'ensemble des autres acteurs évoluant dans l'espace communautaire d'autre part.

Il sera opérationnalisé par des documents tels que PIL, le Plan Annuel d'investissement (PAI), le plan de renforcement des capacités et le plan de communication.

II. OBJECTIFS DU PLD

2.1 Objectif Global

L'objectif global de l'élaboration du PLD est de disposer d'un document cadre de référence de programmation et de mise en œuvre des options locales de développement pour la période 2010-2015.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs poursuivis à travers l'élaboration de ce document de planification sont les suivants :

- l'établissement de la situation de référence dans la Communauté rurale**,** en particulier les atouts, les potentialités les principales contraintes au développement ;
- la définition participative des orientations stratégiques de développement de la CR
- le choix des actions et des investissements pour la période 2010-2015 les pertinents et réalistes en vue de circonscrire les contraintes et de valoriser les potentialités locales ;

- l'identification et la détermination des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PLD ;
- l'harmonisation des interventions au niveau de la Communauté rurale ;
- la mise en œuvre des mécanismes de suivi évaluation à travers des indicateurs précis.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le processus d'élaboration du PLD comporte deux grands moments :

- **1ère Moment** : DIAGNOSTIC : Etablissement de la situation de référence (quantitative et qualitative) de la Communauté Rurale ;
- **2ème Moment** : PLANIFICATION : Définition des orientations stratégiques de développement et identification des actions et investissements pour la période 2010-2015.

La démarche se décline ainsi en cinq (5) principales phases :

Tableau 1 :

Phases		CONTENUS
1	**La Phase préparatoire**	Connaissance de la zone ; mise à niveau des intervenants, identification des acteurs en présence, confection des outils, la définition d'une vision partagée de la collectivité.
2	**La Phase de diagnostic**	Enquêtes pré diagnostic et recherche participative, recueil de données qualitatives et quantitatives, restitution et validation.
3	**La Phase de mise en cohérence**	Dans cette phase il s'agit de partager les résultats du diagnostic ainsi que les solutions dégagées avec les responsables des services déconcentrés et voir la cohérence avec les politiques sectorielles.
4	**La Phase de planification**	La définition des axes et des orientations stratégiques, la définition des activités (localisation, durée, coût, parties prenantes, indicateurs attachés aux activités).
5	**La Phase de Concertation**	Cette phase permet de procéder aux échanges nécessaires pour le choix des projets.

Au-delà de ces cinq (5) phases, le processus de planification devra aboutir à l'élaboration du Plan Annuel d'Investissement (PAI), d'un Plan de Communication et d'un Plan de Renforcement des Capacités des Acteurs impliqués. Le Plan annuel d'investissement devra proposer des fiches de projet ou d'avant projet sommaires.

In fine, l'élaboration du PLD a été faite sur la base d'une approche participative impliquant les différentes catégories d'acteurs ainsi que les dépositaires d'enjeu de la CR. Plusieurs phases ont jalonné le processus :

- ***La délibération du Conseil Rural***

Elle fut la première étape du processus d'élaboration du PLD. En procédant à cette délibération, le CR marqua sa volonté institutionnelle de se doter d'un PLD. (N° délibération, date, etc)

- ***La mise en place du comité élargi de planification(CEP)***

Le CEP émane de la commission de planification du CR qui est ainsi élargie à l'ensemble des acteurs censés apporter une valeur ajoutée au processus de planification. C'est une instance de concertation réunissant et sa mise en place a constitué une étape importante dans le processus d'élaboration du PLD.

Elle a été créée par arrêté du CR et avec l'appui de l'ARD de Saint Louis.

- La rencontre de partage du mandat avec le PACR-Vallée

Dans le cadre de l'élaboration du PLD de la communauté rurale de Ndiébène Gandiole, une mission du GERAD a rencontré le PACR/VFS, structure assurant le financement du PLD. Cette rencontre tenue dans les locaux du PACR/VFS a permis de revenir plus en détails sur le contenu du mandat et l'approche méthodologique proposée dans la proposition technique de soumission. Par ailleurs cette rencontre a permis de revenir amplement sur la contre proposition faite par le conseil rural lors de la rencontre d'harmonisation du mercredi 16 décembre 2009. En effet, le conseil rural, compte tenu de non fonctionnalité des CIVD et de l'inachèvement du processus de leur mise en place, a choisi de former les animateurs/relais qui sont plus à même de participer activement au processus d'élaboration du PLD. Pour le conseil rural, ces animateurs sont non seulement dotés d'une certaine expérience en matière d'animation du territoire mais aussi jouent le rôle de tampon entre le conseil rural et les populations à la base.

- ***L'atelier d'habilitation***

L'atelier d'habilitation et de partage des outils pour l'élaboration des plans locaux de développement s'est tenu au niveau de l'ARD de Saint Louis.Cet atelier a réuni les principaux acteurs impliqués dans l'élaboration du PLD, notamment les PCR, l'ARD, les différents opérateurs et les partenaires au développement (PACR/VFS, SAED, etc). Il s'agissait d'un cadre d'échange et d'harmonisation de la démarche dans le but de promouvoir une plus grande synergie dans la mise en œuvre du processus.

Cette rencontre a permis de discuter en détails les mandats des différentes parties impliquées dans le processus, et la méthodologie proposée par chaque opérateur dans sa proposition technique de soumission. L'objectif était donc de procéder à la stabilisation des différentes étapes du processus

Dans un souci d'harmonisation, et de partage, la démarche consensuelle d'élaboration des plans de développement, retenue est centrée sur :

- une vision partagée du développement de la collectivité ;
- la prise en charge de la dimension environnementale et sociale ;
- la prise en compte de la dimension économie locale ;
- la prise en compte de la dimension genre ;
- la prise en compte de la dimension énergie ;
- prise en compte de la dimension changements climatiques ;
- la prise en compte des dimensions conflits et gestion des risques et catastrophes.

- ***Le zonage***

L'objectif de ce choix est de faire un diagnostic participatif au niveau de chacune des zones de la communauté rurale pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations à la base dans le cadre de l'élaboration du PLD.

Les discussions, ont été axées sur les zones existantes, le processus du zonage, et la répartition des villages dans les différentes zones. Il a été retenu de laisser comme telles, les zones déjà identifiées dans le cadre de l'élaboration du POAS par la SAED. Ainsi, six (6) zones ont été identifiées, et vont constituer l'unité de base de travail du GERAD. L'intérêt de travailler avec les zones réside dans la possibilité de toucher, au-delà des conseillers ruraux, les populations à la base, représentées par tous les chefs de villages, et certaines personnes ressources.

Pour chaque zone, il a été retenu un village centre, servant ainsi de lieu de rencontre pour l'atelier participatif du diagnostic. Le choix dans le zonage relève exclusivement des populations locales, à travers leurs représentants dans les différentes organisations communautaires. Pour rappel, la loi sur la décentralisation intègre une vision qui responsabilise davantage les collectivités locales dans la gestion des ressources et

l'aménagement de leur territoire. Elle répond aux besoins d'une politique de participation de la population plus transparente et plus incitative. Elle impose donc que la concertation soit partie intégrante de tout projet de développement rural.

- ***L'atelier de lancement du PLD***

Cet atelier fut organisé le 25 novembre 2009, à Tassinère. Cet atelier, qui a vu la présence des autorités locales (sous-préfet, PCR, élus locaux), des partenaires techniques et financiers (PACR/VFS, Plan Sénégal, RADI), des services techniques (CADL, ARD, ANCAR) et de plusieurs personnes ressources (enseignants, responsables d'OCB), avait comme objectif de sensibiliser les acteurs concernés sur le processus d'élaboration du PLD pour les amener à s'impliquer et à s'approprier cet exercice de planification.

De façon spécifique, les points suivants ont marqué le processus de déroulement de l'atelier de lancement :

- présentation de l'importance et le rôle des Plans locaux de Développement ;
- présentation et Rôle du PACR/ VFS au niveau des Communautés Rurales de la Vallée du Fleuve ;
- présentation du processus d'élaboration du PLD et le rôle des acteurs locaux dans ce processus ;
- recueil de données secondaires.

- ***La rencontre d'harmonisation***

La planification locale est un processus participatif et itératif qui nécessite l'écoute active, la concertation et l'implication des différents acteurs concernés. C'est pourquoi, le GERAD a organisé une réunion d'harmonisation avec le conseil rural afin d'échanger avec lui sur la démarche méthodologique à adopter pour une bonne conduite de la mission de collecte de données sur le terrain.

Cette rencontre qui s'est tenue le 16 décembre 2009, a permis de retenir une approche consensuelle visant la formation des animateurs/relais qui seront chargés de collecter les données dans les différents villages et de participer aux ateliers de diagnostics-zonaux.

Initialement, l'opérateur avait prévu, conformément aux TDR et à son offre de procéder à la formation des membres du comité élargi de planification. Au cours de l'atelier de lancement, le directeur de l'ARD avait proposé de faire bénéficier les membres des CVD et CIVD à la place du CEP. L'idée était de doter aux membres de ces cadres de concertation d'outils leur permettant de participer activement au processus d'élaboration du PLD et ensuite de le poursuivre après adoption du document de planification.
Toutefois, lors de la rencontre d'harmonisation, le conseil rural, maître d'ouvrage, a décidé de former et de responsabiliser les animateurs/relais à la place des membres des CVD/CIVD. Ce choix a été motivé par la non fonctionnalité des CVD/CIVD et l'inachèvement du processus de leur mise en place. En outre, pour les autorités locales, les animateurs/relais sont non seulement dotés d'une solide expérience en matière d'animation du territoire mais aussi jouent le rôle de tampon entre le conseil rural et les populations à la base.
En réalité, le conseil rural n'exclut pas les CVD/CIVD du processus, bien au contraire (leurs membres peuvent participer à la formation et à la collecte des données). Ce qu'il souhaite c'est de s'appuyer sur les animateurs/relais le temps d'achever le processus de mise en place des CVD/CIVD et de rendre leurs instances fonctionnelles.
Ainsi, l'opérateur accepta la proposition du conseil rural qui, en plus d'être doté de compétences en matière de planification locale, est maître d'ouvrage dans ce processus.

Il convient de préciser que les autres partenaires impliqués dans le processus à savoir l'ARD et le PACR/VFS ont été informés de cette décision du conseil rural de s'appuyer sur les animateurs/relais à la place des CVD et CIVD pour la réalisation des enquêtes de terrain.

- ***L'atelier de formation des animateurs/relais***

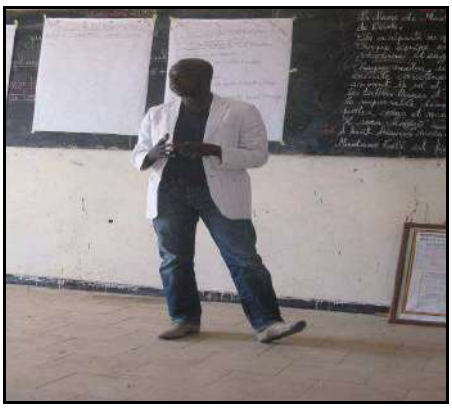
Cet atelier de formation s'est déroulé le 17 décembre 2009. Son objectif était de doter les animateurs d'outils leur permettant de jouer le rôle de facilitateur et de relais auprès des populations locales d'une part et, d'autre part de pouvoir collecter des données sur le terrain. Les participants ont ainsi, été familiarisés aux différents outils de diagnostic participatifs et de collecte de données quantitatives.

Les différents thèmes abordés ont tourné autour de :

- présentation de l'approche de réalisation du diagnostic ;
- déroulement du diagnostic (par thématique) ;
- restitution ;
- définition des actions par secteur.

Le nombre de participants durant cet atelier tournait autour de 25 participants.

Photo 1 : Atelier de formation des animateurs/relais, Ndiébène Gandiole, 17 décembre 2009





Cet atelier de formation a été d'un grand apport dans le bon déroulement des enquêtes. En effet, les enquêteurs n'ont pas éprouvé de difficultés dans l'administration du questionnaire et lors des focus-group.

- ***La collecte des données sur le terrain***

Elle s'est faite de trois manières :

- ***La revue des données secondaires*** : a été faite à travers l'exploitation de documents reçus des autorités locales. Il s'agit principalement du PLD et du POAS de l'ancienne CR de Gandon, qui regroupait les Cr actuelles de Ndiébène Gandiole et de Gandon, du PRDI, de documents du CADL, des services techniques sectoriels, de l'ARD, de Plan Sénégal, du PACR, etc. Cette revue a été complétée, par, les entretiens réalisés avec plusieurs personnes ressources présentes lors de l'atelier de lancement ;

- ***L'enquête-village*** :

  En tant que *« espace de vie »* regroupant des administrés, le village doit faire l'objet d'un diagnostic rapproché de ses forces et faiblesses. Des orientations stratégiques de développement y sont déterminées, avant de se recomposer à l'échelle plus globale de la Communauté Rurale.

  Ainsi tous les villages de la CR ont reçu la visite des animateurs/relais. Ces derniers ont recueilli, sur la base de fiches de collecte village, des informations portant sur la démographie, l'économie locale, les infrastructures existantes, la dynamique organisationnelle, le genre, la problématique

environnementale, etc. Ces enquêtes ont été participatives avec la présence du chef de village, des responsables des OCB et de nombreuses personnes ressources disposant d'une bonne connaissance de leur terroir.

- ***Les diagnostics zonaux*** : pour des raisons pratiques et d'autres liées au bon déroulement du diagnostic, la CR a été scindée en 6 zones sur la base de caractéristiques socioéconomiques et géographiques.

Ce zonage est le résultat d'une large concertation qui a impliqué les différentes catégories d'acteurs. Après l'information des chefs de village et des différents acteurs concernés, une réunion a été organisée. A l'issue des échanges, 6 zones ont été identifiées puis validées par le conseil rural. La suite de ce processus a été la mise en place de comités villageois de développement(CVD) et de comités inter-villageois de développement(CIVD). Les CIVD, qui regroupent plusieurs villages, constituent des instances importantes dans le processus de développement local.

Dans chacune des 6 zones, un atelier diagnostic a été organisé.

Photo 2 : Atelier diagnostic Zone de Ndiébène Gandiole, 18 décembre 2009





Ces ateliers qui ont vu la présence des différentes catégories d'acteurs locaux, ont permis de collecter des données quantitatives et qualitatives sur la vie locale. Les secteurs de l'économie locale, de l'environnement, du genre, physique (végétation, pluviométrie, sols, etc.), de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique, etc. ont été diagnostiqués à travers une identification des différentes potentialités, contraintes et hypothèses de solutions formulées en actions de développement. Les populations locales ont également pour chaque secteur, dégager des hypothèses de solution dans une perspective de développement local équilibré et durable.

Il convient de préciser que dans chaque zone, l'atelier de diagnostic zonal a été suivi d'une restitution qui a permis aux populations de valider les différentes informations recueillies et présentées.

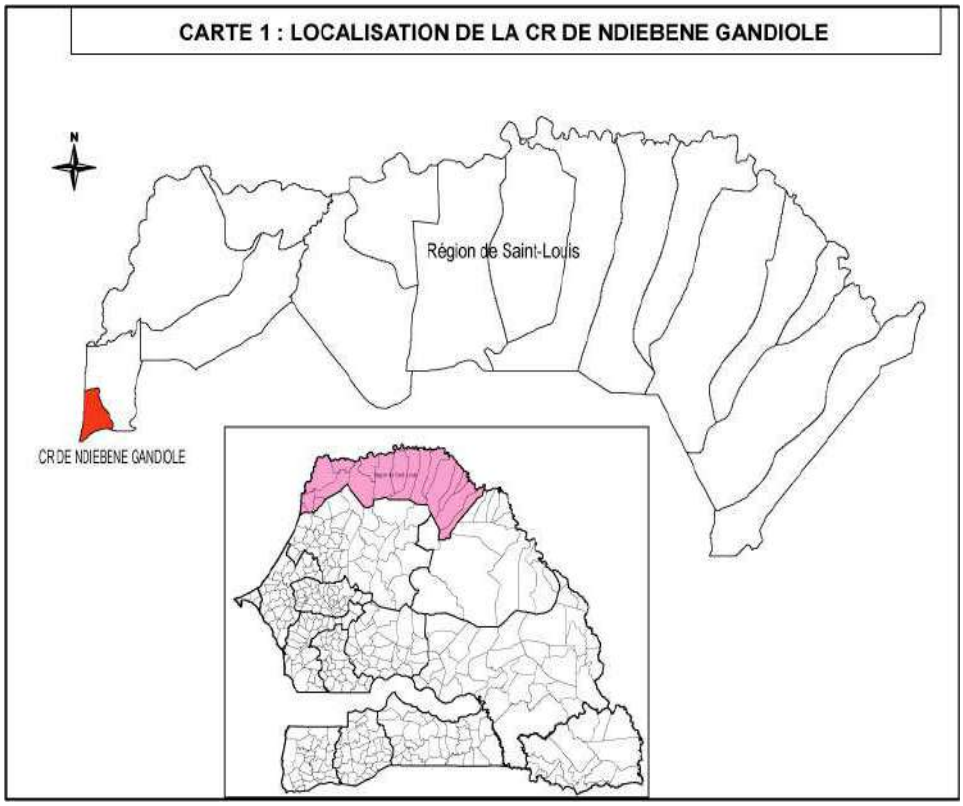
IV. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

4.1 Localisation

La CR de Ndiébène Gandiole est située au Nord du Sénégal dans l'arrondissement de Rao, département de Saint Louis et région du même nom. Elle se trouve à 18 km au sud de la commune de Saint-Louis, et est enserrée entre le Fleuve Sénégal à l'Ouest, la CR de Gandon à l'Est, la commune de Saint au Nord et la CR de Léona, dans la région de Louga au Sud.

La CR a été créée à la faveur du décret N° 2008-747 du 10 juillet 2008 portant réforme administrative et territoriale et locale. Elle est composée de 30 villages officiels et de neufs (9) hameaux.

Carte 1 : Localisation de la CR de Ndiébène Gandiole



4.2 Milieu physique

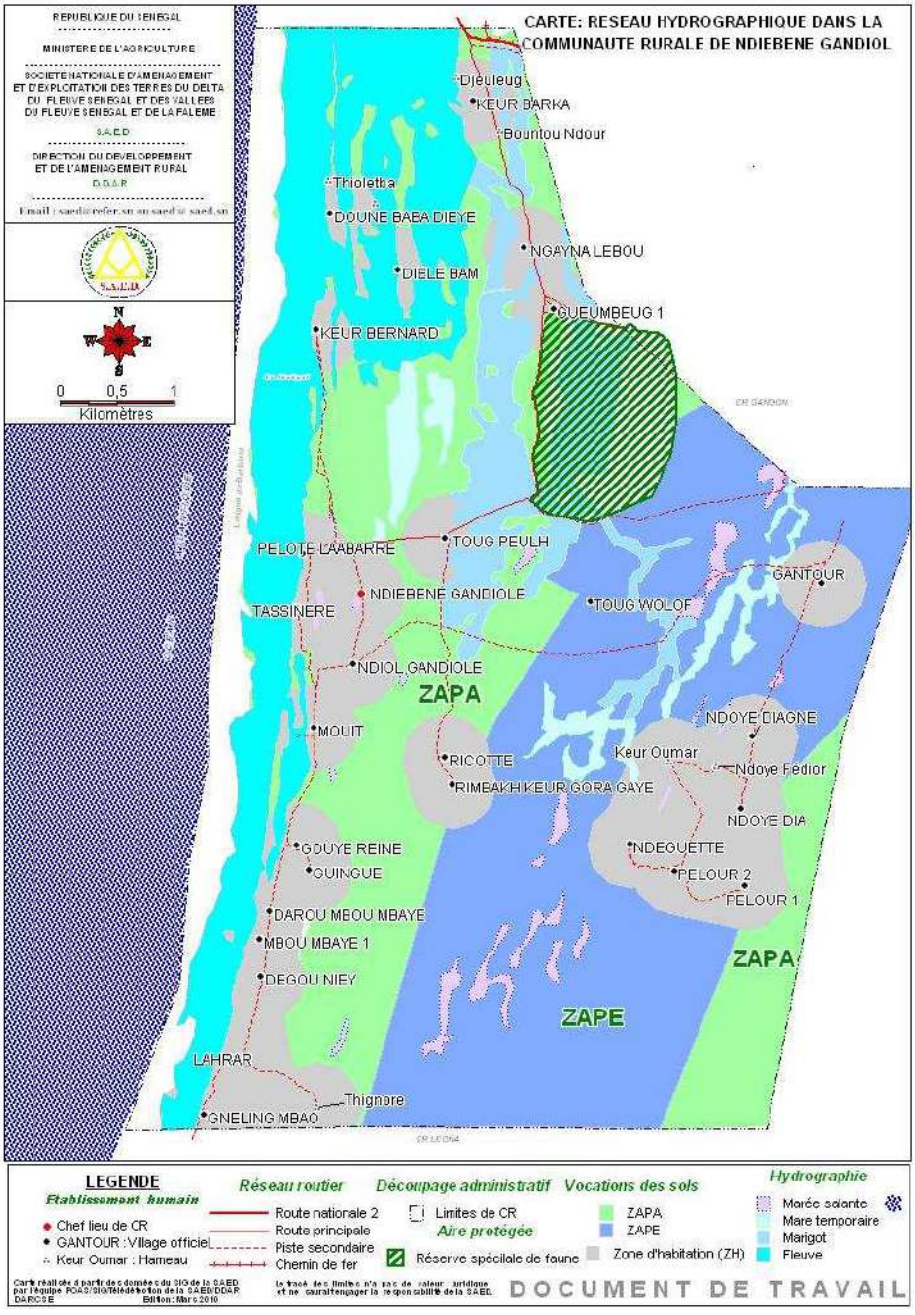
La CR de Ndiébène Gandiole se trouve dans la zone écologique communément appelée ***le Gandiolais***. Celle-ci, située dans la frange maritime, constitue le trait dominant du cadre physique de la CR. La partie orientale de la CR se trouve quant à elle dans le *diéri*.

4.2.1 Relief

Le relief de la CR de Ndiébène Gandiole, à l'instar de celui de la région est dans l'ensemble plat. On y retrouve cependant des zones dépressionnaires et dunaires. Ces dernières, vives et de couleur blanche, sont localisées le long de la frange maritime et supportent des sols sableux riches en débris coquilliers.

4.2.2 Sols

Carte 2 : Réseau hydrographique dans la communauté rurale de Ndiébène Gandiol



La CR de Ndiébène Gandiole se caractérise par sa grande diversité pédologique. On y retrouve en effet, de nombreux types de sols :

- *les sols sableux* que l'on retrouve sur l'ensemble de la CR. Ils sont constitués des sols *« dior »* et *« deck dior »* très propices à la culture de l'arachide, du petit mil, des pastèques et du maraîchage. Dans l'ensemble, les sols dior restent dominants dans de nombreux villages de la CR comme Pelour 1, Pelour 2, Tassinère, M'boumbaye 1, Darou M'boumbaye, etc. D'ailleurs, dans les villages de Mouit, Ndiébène Gandiole, Tassinère, Ndiol Gandiole, ils constituent 95% du terroir ;
- *les sols alluviaux ou « holladé »* sont constitués de dépôts alluviaux dont l'importance est liée à la présence d'un réseau hydrographique relativement dense. Leur présence est notée sur la frange maritime, notamment dans les villages de Doune Baba Dieye, Keur Bernard, Pilote et Dièle Mbame. Ces sols sont généralement fertiles et propices à l'arboriculture et au maraîchage. Cependant, ils sont soumis à une forte salinisation en particulier dans la partie proche de la langue de barbarie, consécutivement à l'ouverture du canal de délestage des eaux de Saint Louis (PLD Gandon, 2008) ;
- *les sols « fondé »* disséminés un peu partout dans la CR, sont une partie de la structure pédologique du territoire communautaire ;
- Les sols salins sont assez nombreux dans le Gandiolais. Ces sols qui ne sont cependant pas propices à l'agriculture sont plutôt des sites de production de sel. Nous les retrouvons en particulier dans les localités de Doune Baba Dieye, Gneling M'bao, Keur Barka, Dièle MBame, Guembeug, etc.

En dépit de cette diversité pédologique, la CR ne dispose pas suffisamment de ressources foncières par rapport à quoi. Dans de nombreux villages visités, les populations ont souligné, l'insuffisance des terres cultivables (à vérifier ?). Cette situation est due à l'avancée de la mer et à la salinisation, en particulier.

La CR dispose d'un potentiel pédologique non négligeable pour le développement agricole. Il est confronté à de nombreuses contraintes dont :

- l'ensablement surtout dans les cuvettes destinées aux activités maraîchères ;
- la salinisation qui a été accentué par la mise en place de la brèche qui entrave aujourd'hui considérablement le développement de la production agricole.

Ainsi pour les populations, la fermeture de la brèche ou son déplacement constitue le principal moyen de lutter contre la salinisation des terres.

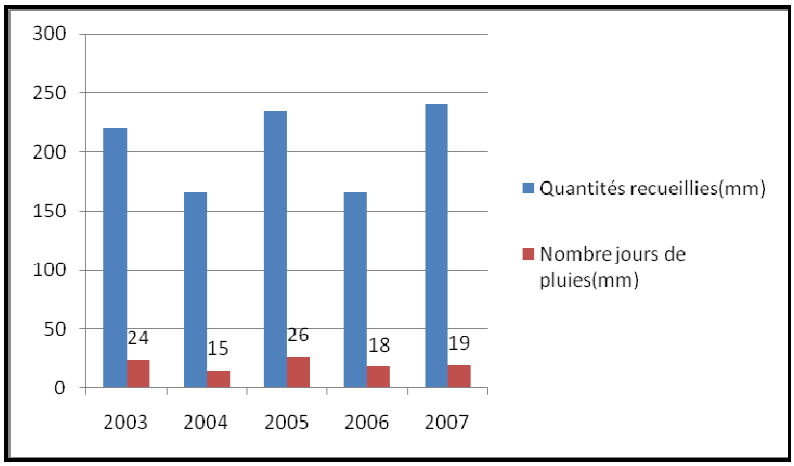
4.2.3 Climat

A l'instar de l'ensemble du département de Saint Louis, la CR de Ndiébène Gandiole se trouve dans un climat subcanarien caractérisé par l'alternance de deux saisons :

- une saison sèche alternant fraicheur et chaleur entre Novembre et Juin ;
- et une saison humide et chaude de juillet à octobre avec une température moyenne de 30°c.

Du point de vue pluviométrique, la CR est comprise entre les isohyètes 200 et 400 mm. La pluviométrie est globalement faible, irrégulière et inégalement répartie dans l'espace communautaire avec une moyenne annuelle tournant autour de 250 mm. Comme l'indique le graphique ci-dessous, la pluviométrie n'a pas dépassée 250 mm entre 2003 et 2007. L'année la plus pluvieuse fut 2007 avec un total de 240mm. Le nombre de jours de pluie est également très réduit, ne dépassant pas 26 jours. Car l'hivernage commence dans la zone avec beaucoup de retard et ne dure pas longtemps.

Graphique 1 : Données pluviométriques de l'arrondissement de Rao (2003-2007)



Source : CADL RAO, 2008

La CR de Ndiébène Gandiole a été fortement affectée par la crise climatique qu'a connu le sahel ces dernières années. La baisse de la pluviométrie a entrainé une remontée du sel rendant de nombreuses terres incultes. Cette situation contribue à l'accentuation de la crise agricole.

4.2.4 Végétation

La végétation est largement dominée par la steppe arbustive que l'on retrouve un peu partout dans la CR. Les principales espèces sont l'Acacia raddiana(sing), le Balanites egyptiaca(sump), l'Acacia nilatica var tomentosa(nep nep), l'Acacia senegal(wereck), l'Adansonia digitata(gouye), le Fadherbia albida(kaad), le Tamarindus indica(tamarinier), le Prosopis jullor(prosopis), le cactus, etc. On note également la présence de la strate herbacée.

L'existence d'un réseau hydrographique relativement dense offre à la CR une végétation aquatique constituée de plusieurs espèces. Celles-ci sont constituées principalement des filaos, cocotier, tamarus, sanar, nguedj, et de la mangrove qui marque fortement l'écosystème Gandiolais. Dans les villages de Dièle Mbame, Doune Baba Dieye et Keur Bernard, la mangrove est en effet, la principale espèce végétale.

Il convient toutefois, de préciser que la végétation connait de plus en plus une forte dégradation liée aux activités agropastorales, aux prélèvements clandestins excessifs(cas des cocotiers)[1] et aux effets négatifs de la sécheresse qu'a connu la zone. A cela s'ajoutent la salinisation des terres consécutive à l'ouverture de la brèche et l'avancée de la mer qui entraine la disparition des filaos.

Le témoignage ci-dessous illustre parfaitement cette dégradation progressive de la végétation dans le Gandiolais : « ***Jusqu'en 1973, la végétation de la zone était très luxuriante avec la présence de nombreuses espèces végétales. Mais depuis la sécheresse de 1974-75, la végétation a connu un net recul avec la disparition de plusieurs espèces comme le new, le manguier, etc. La diminution du couvert végétal dans la zone de Ndiébène Gandiole a entrainé le déplacement de populations vers Ricotte puis Pelour. En plus de la baisse de la pluviométrie, les actions anthropiques et la salinisation des terres sont principalement les causes de cette situation somme toute handicapante ».***

[1]. D'après les informations recueillies sur le terrain, les cocotiers utilisés dans l'aménagement de la corniche ouest de Dakar ont été achetés dans le Gandiole (est nécessaire ?).

Face à cette situation, le reboisement (cade, filao, etc), la lutte contre la salinisation, le déplacement de la brèche, la protection de la mangrove et l'ouverture du canal du Gandiolais ont été identifiés par les populations locales comme les principales solutions de préservation et de régénération de la végétation.

4.2.5 Faune

La faune de la CR est constituée d'espèces diverses comme les chacals, les rats palmistes, les lièvres, les singes, oiseaux, perdrix, pintades, etc. On note également l'existence d'une faune aquatique qui doit beaucoup à l'abondance des plans d'eau ainsi qu'à la présence du fleuve et de la mer. Les principales espèces sont le waran, les tortues, les oiseaux de mer, oiseaux migrateurs, etc.

Toutefois, cette faune a connu un net recul ces dernières années du fait des actions anthropiques et de la dégradation du milieu écologique. Par exemple, les chacals, girafes, antilopes qui jadis faisaient partis des espèces locales ont aujourd'hui disparu de la faune du Gandiole.

Photo 3 : Le PNLB, un exemple réussi de préservation de la faune



Cette situation a conduit à la mise en place de programmes de reconstruction de la faune comme le Parc National de la Langue de Barbarie(PNLB) et la Réserve Spéciale de la Faune de Gueumbeug(RSFG) située au nord-est de la CR. Ce dernier programme qui a vu le jour dans un contexte de forte dégradation des ressources naturelles de la zone, a comme principal objectif la restauration de la faune et de la flore de la CR dans une perspective de renforcement d'un équilibre écologique déjà fragile.

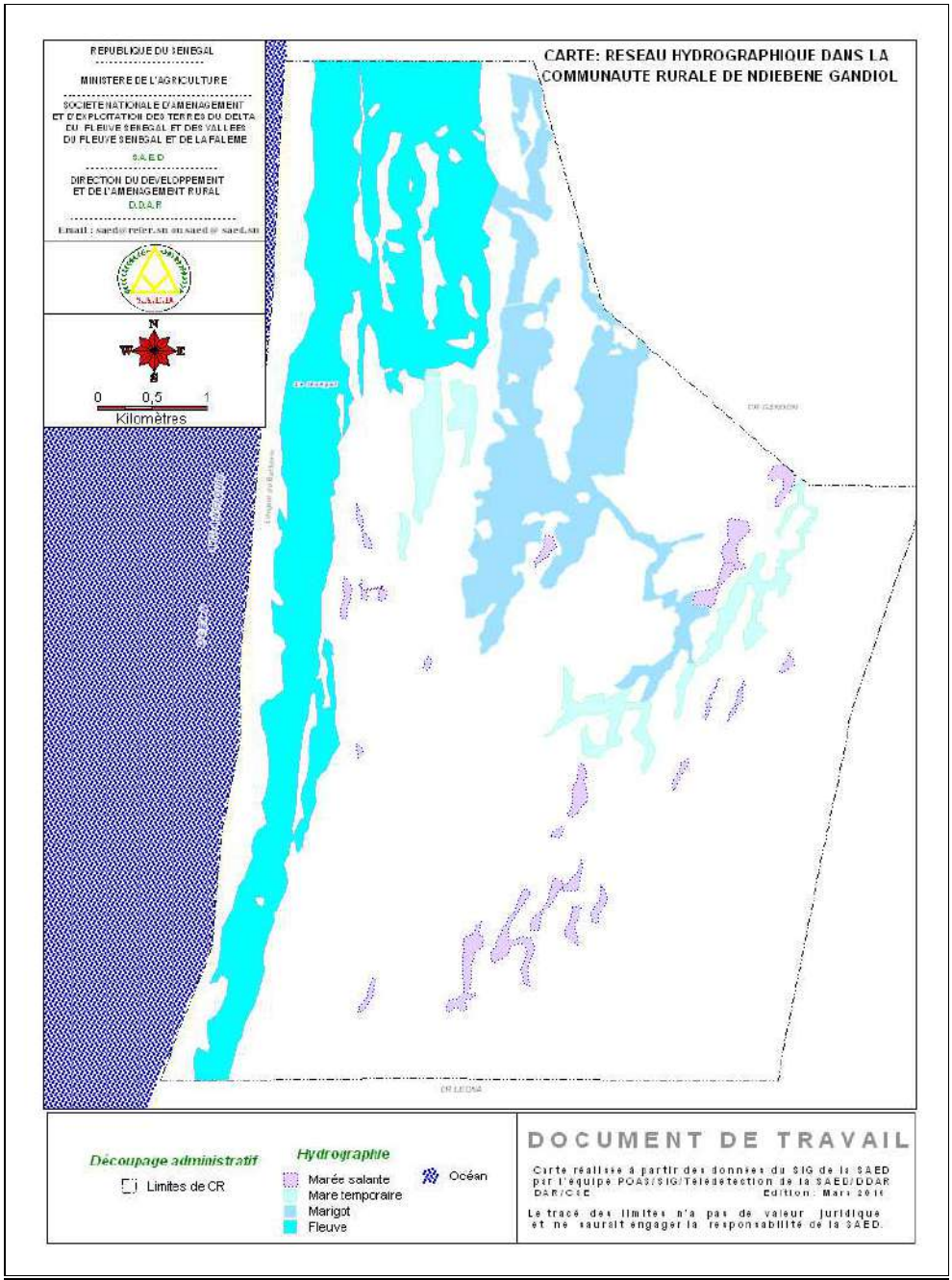
Photo 4 : La RSFG participe au repeuplement de la faune sénégalaise



Il convient de préciser que la RSFG couvre une superficie de 720ha et abrite des espèces diverses telles que les gazelles dama, les oryx, les singes, les tortues terrestres, les limicoles et les flamants roses. La RSFG constitue un potentiel touristique non négligeable.

4.2.6 Hydrographie et hydrologie

Carte 3 : Réseau hydrographique dans la communauté rurale de Ndiébène Gandiol



Le réseau hydrographique est relativement dense. Il est en effet, constitué du fleuve Sénégal et de nombreux plans d'eau et bras du fleuve notamment dans les parties Nord, Nord-ouest et Ouest de la CR. Ces plans

d'eau qui doivent beaucoup leur existence à la présence du fleuve Sénégal sont le Ndialakhar, le Miguegne, le khant, le ngalam, « Xiron », Panghar, Tongou yaye, Mbay, Tas Taslé, Bountou bakh, Albar, Lobert, Mouye, Panghar, etc. La CR dispose aussi d'eaux douces favorables au développement d'activités agropastorales.

Photo 5 : Plans d'eau et mares, une caractéristique majeure du paysage Gandiolais



Il existe de nombreuses mares semi-permanentes (les mares de Palamar, Ndila, Tougor) dans les zones de Dégou Niayes, Ndiébène Gandiole, Gantour. Elles correspondent souvent à des sites d'exploitation de sel. Leur superficie s'est beaucoup réduite ces dernières années suite à la baisse de la pluviométrie et aux perturbations consécutives aux aménagements hydrographiques.

La CR compte également dans sa partie septentrionale, au niveau du bas delta, des eaux salées qui constituent un grand handicap pour le développement de l'agriculture. Elles sont localisées autour des villages de Doune Baba Dieye, Ngaina, Dièle Mbame et de Keur Barka. La salinisation de ces eaux est en partie liée à l'ouverture du canal de délestage dans la commune de Saint Louis.

Quant à l'hydrologie, son régime a été fortement modifié par les aménagements sur le fleuve Sénégal qui ont considérablement réduit les crues. A cette situation déjà préoccupante, s'ajoute la forte salinisation des eaux souterraines, en particulier dans la zone du Gandiole. De ce fait, les eaux (des nappes phréatiques et maestrichtiennes) généralement utilisées pour les besoins de la population (alimentation en eau, hydraulique, production agricole) sont salées et de très mauvaise qualité.

4.2.7 Environnement, ressources naturelles et changements climatiques

Les ressources naturelles et environnementales de la CR de Ndiébène Gandiole ont connu, ces dernières années, une forte dégradation résultante de la combinaison d'une multitude de facteurs. L'ouverture du canal de délestage des eaux de Saint Louis, la construction du barrage de Diama, l'ouverture de la brèche sur le Fleuve Sénégal, l'exploitation anarchique des ressources ligneuses pour les besoins domestiques, la déforestation, les feux de brousse dans la partie sud-est de la CR, la forte exploitation de la mangrove, etc. ont eu de graves conséquences sur les ressources naturelles. Cette situation a rendu l'écosystème encore plus fragile.

Les ressources environnementales de la CR sont également menacées par les effets des changements climatiques. Dans la CR de Ndiébène Gandiole, une vingtaine de villages se trouvent sur la frange maritime. Toutes ces localités subissent déjà les effets très néfastes de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion côtière, des inondations, de la salinisation.

Sur le plan environnemental, la baisse de la pluviométrie notée ces dernières décennies s'est traduite par entre autres par la disparition de nombreux points d'eau naturels comme Sock, Ayel et Moye dans la zone de Ndiébène Gandiole. Cette situation consécutive à l'aggravation de la sécheresse a également eu des conséquences néfastes sur la flore en provoquant la disparition de plusieurs espèces végétales.

Par ailleurs, la remontée du niveau de la mer s'est traduite par la salinisation des terres et la pauvreté des sols qui sont devenus incultes. Cela a beaucoup gêné la régénération de certaines espèces environnementales.

Sur le plan social, l'avancée de la mer et l'érosion côtière menacent de nombreux établissements humains. Par exemple, en 1994, l'avancée de la mer et les inondations avaient entrainé le déplacement du village de Keur Barka vers l'actuel site. Aujourd'hui, le site originel est occupé par la mangrove. Il s'agit là d'un exemple très illustratif de l'avancée de la mer en 15 ans. Mais aujourd'hui, c'est vraiment le village de Doune Baba Dièye qui est fortement menacé par l'avancée de la mer.

Le village de Doune Baba Dieye, un cas d'école.

Doune Baba Dièye est une île du Fleuve Sénégal, localisée dans l'extrême Nord-ouest de la CR de Ndiébène Gandiole. Ce village de plus de deux siècles a subi, fortement, ces dernières années les effets de l'érosion marine et de l'avancée de la mer. Sa superficie ne cesse en effet, de reculer avec de graves conséquences sur le plan environnemental et socioéconomique. Conscientes du danger, les autorités locales, avaient dès 1996, initié un projet de déplacement des populations à Keur Barka, où des parcelles leurs furent octroyées.

Cependant, la plupart des habitants, très attachés à leur terroir d'origine, avaient revendu leur parcelle pour retourner à Doune Baba Dieye. Mais aujourd'hui, l'avancée de la mer et les nombreux effets négatifs de la brèche rendent leur évacuation irréversible.

Photo 6 : Avec l'avancée de la mer une bonne partie du village est sous les eaux et de nombreuses maisons sont détruites.



Un site a déjà été retenu par les autorités locales. Il s'agit de M'bam Bara, un hameau du village de Dièle Mbame.

Photo 7 : M'bam Bara, site d'accueil des populations de Doune Baba Dieye



Le cas de Doune Baba Dieye est un exemple très illustratif des effets négatifs des changements climatiques dans la CR de Ndiébène Gandiole.

La CR de Ndiébène Gandiole, à l'équilibre écologique déjà fragile, risque de subir de graves conséquences avec l'érosion côtière, la disparition des espèces forestières et végétales, etc.

En plus des changements climatiques, l'ouverture de la brèche a causé beaucoup de mal à l'environnement, aux ressources naturelles et au développement économique local.

La problématique de la brèche

La brèche a vu le jour le 03 octobre 2003 à la suite des inondations dans la ville de Saint Louis. A l'époque, l'objectif était de sauver cette ville fortement menacée de disparition en drainant les eaux vers la mer. Ainsi, l'ouverture d'une brèche sur le Fleuve Sénégal a permis aux autorités d'atteindre cet objectif. En revanche, elle a crée de nombreux soucis aux populations du Gandiole en ayant de nombreux effets négatifs sur l'environnement, les ressources naturelles et le développement local.

Sur le plan environnemental, la brèche a fortement contribué à la dégradation des espèces végétales et même à la disparition de certaines, en particulier dans la zone de Gantour et de Keur Barka. Elle a aussi accentué l'érosion côtière qui détruit les palétuviers. De même, elle a provoqué une dégradation de la qualité des ressources hydriques en rendant l'eau salée.

La salinisation a également entrainé une forte réduction des surfaces cultivables avec comme principale conséquence la baisse de la production agricole. A ce propos, les villages de Keur Barka, Gantour, Doune Baba Dieye, Dièle Mbame, etc constituent des exemples très illustratifs. Le secteur de l'élevage n'a pas non plus été épargné par la salinisation des eaux et des terres induites par la brèche. Certains villages comme Pelour 1, Gantour, Ricotte, Gouye Reine ont vu une partie de leur cheptel disparaître du fait de cet effet. Activité phare de l'économie locale, la pêche a aussi beaucoup souffert des impacts négatifs de la mise en place de la brèche. En effet, la mise en place de la brèche a entrainé des bouleversements hydrologiques rendant l'activité de pêche très difficile : vagues, problèmes de navigabilité, accidents de pirogues, diminution du niveau de la mer, etc. Aussi, a-t-on noté une forte perturbation du régime biologique.

En effet, avant l'aménagement de la brèche, il y'avait une alternance entre eaux douces et eaux salées qui facilitait la reproduction des poissons. Avec la mise en place de brèche et la forte salinisation qui s'en est suivie, ce processus a presque disparu avec comme conséquence la diminution des ressources halieutiques, des poissons notamment. En outre, avec la fermeture liée à l'aménagement de la brèche, les populations n'ont plus un accès facile à la mer ; et les multiples vas et vient des pêcheurs entre la partie continentale et la mer perturbe le repos biologique. La brèche a ainsi porté un coup fatal à l'activité de pêche.

Pour faire face à cette situation somme toute handicapante pour le développement socioéconomique local, les populations préconisent de déplacer la brèche vers l'embouchure. Cela permettrait d'éviter la remontée de la mer et la salinité et par conséquent, aux populations d'avoir de l'eau douce pour l'alimentation et la pratique d'activités économiques.

Conscients de la forte dégradation des ressources naturelles, somme toute inquiétante pour l'avenir de la CR, les autorités compétentes ont entrepris, avec l'appui de partenaires, des actions de gestion et de préservation de l'environnement. C'est ainsi que le PGIES a crée, dans le cadre de son programme de gestion des ressources naturelles, la Réserve Naturelle Communautaire de Gandon(RNC). Celle-ci, qui concerne entre autres les villages de Dièle Mbame, Keur Barka, Ngaina et Douna Baba Dièye, vise une gestion durable des ressources environnementales.

Le PNLB et la RSFG qui sont des projets environnementaux participent eux aussi de la gestion et de la préservation des ressources naturelles locales.

La RSFG, l'une des 6 sur le territoire sénégalais, a été créée le 30 mai 1983. Avec un périmètre de 12 km pour une superficie de 720ha, la réserve a pour vocation la préservation et la récupération de la végétation et de la mangrove du Sahel. Il s'agit d'un centre de récupération et d'acclimatation des d'espèces de divers horizons.

Ainsi, la RSFG a pour principaux objectifs, la protection de la cuvette (alimentée par le fleuve), la mise en dépend de la végétation, la réintroduction d'espèces disparues ou menacées de disparition. Par exemple, la gazelle dama a été introduite dans la réserve en 1984. Aujourd'hui, la réserve compte de nombreuses espèces rares comme les tortues, les gazelles dama, les gazelles oryx, oiseaux, etc.

La réserve a un rôle important dans la préservation du cadre écologique Gandiolais et sénégalais en général. A titre illustratif, elle participe à la régénération de la végétation dans le Ferlo. A l'échelle locale, la RSFG, grâce à la végétation, a joué un rôle important dans la lutte contre l'érosion éolienne et hydrique en fixant le sable.

Il convient de souligner que la réserve fait partie des ***sites Ramsar***, c'est-à-dire « zone humide d'importance international ». Car elle offre les conditions humides et physiques permettant l'acclimatation des espèces et leur épanouissement.

Dans le cadre de la réussite de leurs missions, les responsables de la réserve ont impliqué les populations locales dans la gestion. Ainsi, plusieurs campagnes de sensibilisation sur l'importance de la préservation des ressources ont été organsinées à l'attention des habitants de la zone. En outre, ces derniers ont bénéficié dans le passé de formations visant le renforcement de leurs capacités dans la gestion et la préservation des ressources naturelles. Ces sessions de formation ont été organisées avec l'appui de projets partenaires de la RSFG.

Dans le cadre d'une meilleure préservation des ressources de la réserve, les populations bénéficient de divers soutiens. C'est ainsi, que le collectif des 7 GIE des localités périphériques de la réserve a bénéficié de fonds de micro-crédit de la part de l'UNUFEM pour développer des AGR. En outre, depuis 2 ans maintenant, la direction de la réserve octroie des fournitures scolaires aux élèves des villages alentour et donnent aux femmes le droit de venir ramasser du bois mort à l'intérieur de la réserve pour les besoins de la cuisson.

Le PNLB est aussi un autre exemple de gestion concertée des ressources naturelles.

PNLB-Populations locales, un partenariat réussi

Au Sénégal, comme dans de nombreux pays africains, la gestion des ressources naturelles, des parcs notamment, fut pendant longtemps exclusive et autoritaire. Elle fut, en effet, uniquement une affaire de l'Etat à travers ses différents services déconcentrés. Toutefois, à partir de 1981-82, une rupture fondamentale fut notée avec l'implication des populations locales. Celles-ci deviennent de fait, des acteurs à part entière de la gestion et de la préservation des ressources naturelles. La gestion du PNLB, créée en 1976, a suivi le même processus.

La rupture avec la gestion antérieure a été entamée par la mise en place d'un Comité Local de Gestion de la Biodiversité(CLGB). Ce comité, constitué de chefs de village, de GPF, de jeunes, de personnes âgées et de conseillers ruraux, discute avec les responsables du parc des décisions à prendre et des actions à entreprendre ensemble. Aujourd'hui, les agents du parc de concert avec les groupements locaux et le CLGB mènent des actions de conservation et de reboisement en vue de préserver les ressources naturelles. En outre, les séances de sensibilisation et d'éducation environnementale sont organisées par les agents du parc avec l'appui des éco gardes. Ces derniers ont été installés en vue d'appuyer les agents du parc dans la préservation des ressources naturelles. Avec cette collaboration des populations locales, les agents du parc ont moins de difficultés dans l'exercice de leur mission comme l'a souligné le conservateur, Boucar Ndiaye, lors de notre entretien.

Le parc à travers ses partenaires (FME, Coopération Italienne, OMVS) aide les populations locales à développer des AGR. Il offre, en outre, divers services aux populations locales. Sur le plan touristique, les éco gardes choisis parmi la population locale sont chargés de guider les touristiques en visite au parc. Pour pallier la baisse de recettes enregistrée dans ce secteur, la direction du parc a monté un programme d'embouche bovine pour les éco gardes. Ces derniers disposent également dans l'enceinte du parc d'une boutique d'art et d'un restaurant qui leur procurent des revenus substantiels.

La direction du parc donne aux populations locales la possibilité de venir ramasser le bois mort pour la cuisson et de couper (de manière réglementée) la paille qui leur aide dans la réfection des habitations, notamment à l'approche de l'hivernage.

En impliquant les populations locales dans la gestion du parc et en leur offrant divers services, la direction du parc a réussi, de fort belle manière, sa mission de gestion et de préservation des ressources naturelles. Il s'agit là d'un grand acquis à consolider dans la perspective d'une gestion durable des ressources naturelles du parc.

Photo 8 : Embouche bovine et boutique d'art, AGR des éco gardes soutenues par la direction du parc





Photo 9 : L'accès au bois mort, une des possibilités offerts aux populations riveraines du parc



L'implication des populations locales dans la gestion des ressources environnementales du parc a fortement contribué à leur préservation.

A l'heure actuelle, il existe une certaine dynamique locale dans la gestion environnementale. Des associations sont en effet, de plus en plus intéressées par la gestion et la préservation de l'environnement. Par exemple, dans la zone de Keur Barka, le PGIS a mis en place des comités intervillageois qu'il appui dans la gestion et la préservation de la mangrove à travers la formation en technique de repiquage et de protection.

Photo 10 : De nombreux Projets et programmes interviennent dans la gestion des ressources naturelles



4.3 Le milieu humain

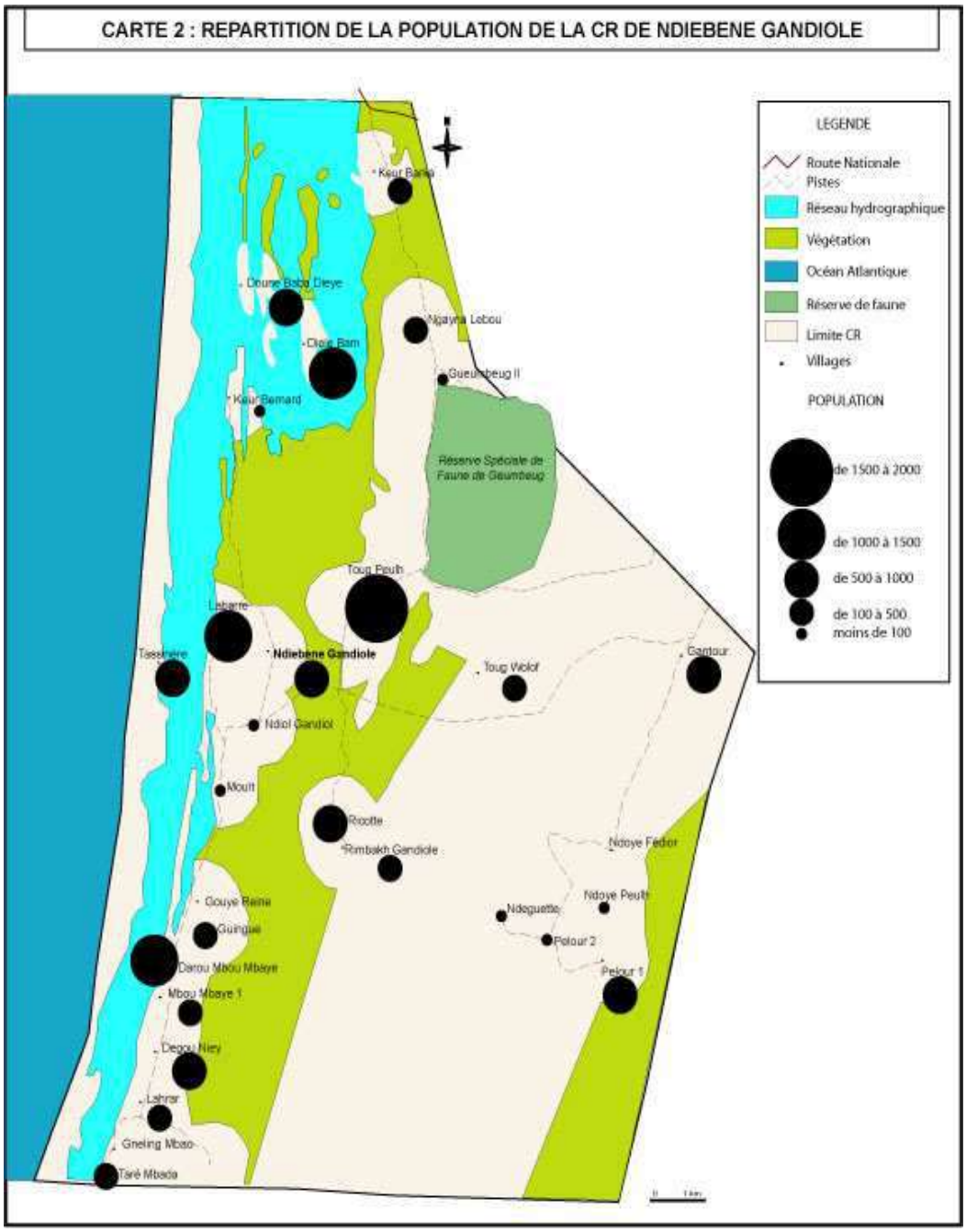
Les données sociodémographiques sont très importantes dans le cadre d'un processus de planification spatiale et de développement local. L'étude de l'histoire du peuplement ainsi que sa structure démographique permettent d'avoir une meilleure lisibilité en termes de choix politiques dans une perspective de développement local.

4.3.1 Histoire et évolution du peuplement

D'après les témoignages recueillis lors du diagnostic, le village de Ndiol, le plus ancien du Gandiole a été fondé par des migrants wolofs venus du Walo. Ensuite le processus de conquête et d'occupation de l'espace s'est poursuivi avec la création par la famille fondatrice des villages de Mouit et de Ndiébène Gandiole.

Les potentialités halieutiques et agricoles ont attiré pendant longtemps de nombreux migrants venus du Walo, des autres localités du Sénégal et même de la Mauritanie. C'est dire que, les potentialités économiques et la recherche de meilleures conditions de vie ont fortement influencé le processus de conquête et d'appropriation de l'espace. Aujourd'hui, toutes les parties du territoire communautaire sont occupées par des populations wolof, peuls et maures.

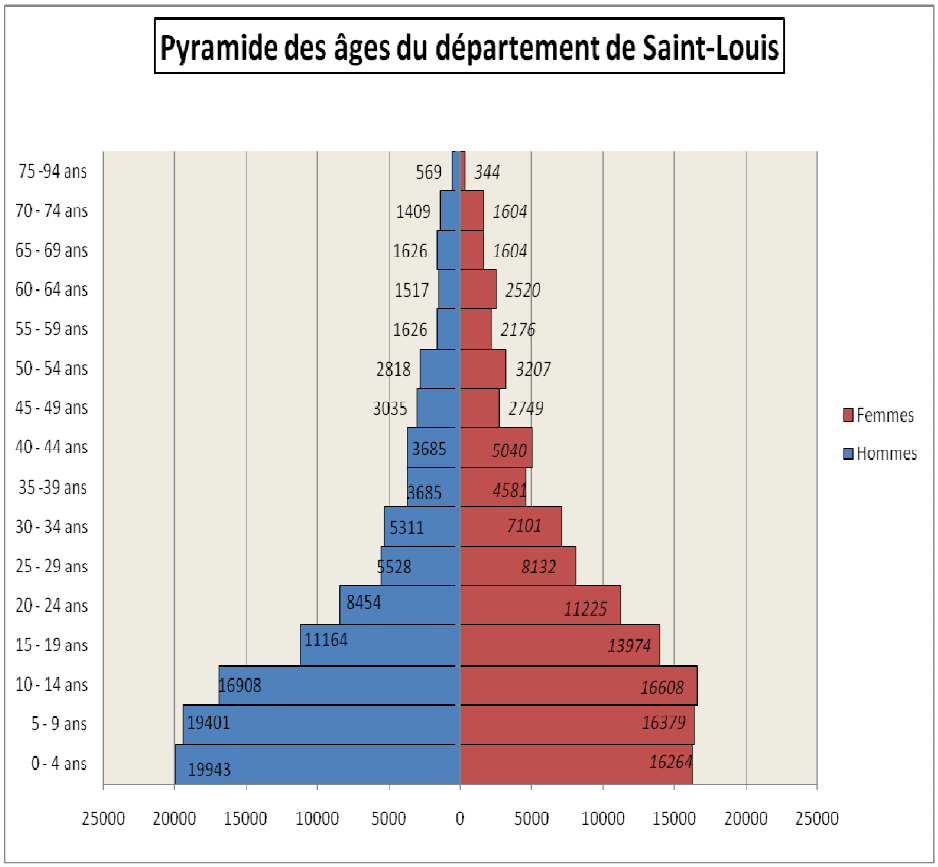
Carte 4 : Répartition de la population de la CR de Ndiébène Gandiole



4.3.2 Structure de la population

D'après le recensement administratif effectué par le conseil rural, la CR compte une population totale de 20000 habitants répartis dans 30 villages. Cette population est à dominante féminine, les femmes constituent 52,4% de l'effectif total contre 47,6% d'hommes.

Graphique 2 : Pyramide des âges du département de Saint-Louis



Source : ANDS, 2009

La proportion de jeunes dans la communauté rurale est relativement similaire à celle du département de ST-Louis. Par conséquent l'analyse de la pyramide des âges révèle l'extrême jeunesse de cette population.

En effet les moins de 15 ans représentent 47% de la population totale. La tranche, d'âge de 15 à 65 ans se singularisent avec 48% de l'effectif. Les plus de 65 ans sont très faiblement représentés avec seulement 4% de la population totale.

L'extrême jeunesse qui, peut constituer un grand avantage pour le développement futur de la collectivité, pose de sérieux problèmes en termes d'accès aux services de base. En effet, la CR ne dispose pas à l'heure actuelle d'un niveau d'équipement permettant une bonne prise en charge des besoins d'éducation et de formation de cette couche de la population dont la proportion ne cesse de croitre.

4.3.3 Mouvements de la population

La CR de Ndiébène Gandiole est marquée par divers mouvements de population. On a d'abord la migration rurale-urbaine qui concerne principalement des jeunes de la CR qui se déplacent vers les autres centres urbains du pays (Saint-Louis, Matam, Dakar, etc) à la recherche d'emplois. Ensuite il y'a la migration internationale avec comme principales destinations la Mauritanie, la France, l'Italie ou encore l'Espagne. Ces migrants participent activement au développement social de la CR à travers la prise en charge des besoins de santé, d'éducation et d'alimentation de leurs familles. La rareté des ressources halieutiques a également favorisé la migration de nombreux jeunes pêcheurs de la zone vers les autres centres de pêche du Sénégal (Casamance, petit côte).

Enfin, la proximité de la ville de Saint-Louis favorise d'importants mouvements quotidiens des habitants de la CR. La fréquentation de cette ville s'explique diverses raisons : travail, soins, approvisionnement en denrées alimentaires, visites familiales.

4.3.4 Dynamique territoriale

La dynamique territoriale est de plus en plus forte dans la CR de Ndiébène Gandiole. La proximité de la ville de Saint-Louis et la forte croissance démographique influence fortement la dynamique spatiale, avec une importante extension du bâti. Les densités de peuplement sont très fortes par exemple dans les gros villages de Tassinère, Ndiébène Gandiole, Keur Barka et Mouit où les zones de peuplement s'étendent de plus en plus.

Cette dynamique territoriale, l'extension du bâti et la conquête de nouveaux espaces pour l'habitat, pose toute la pertinence de la problématique foncière et de l'aménagement du territoire dans la CR. Le POAS, en cours d'élaboration, s'inscrit dans cette perspective de gestion efficiente de l'espace communautaire.

Par ailleurs la dynamique territoriale est également notée au niveau de la zone de Ndiébène Gandiole , chef lieu de la communauté rurale, elle présente des différences par rapport aux autres zones. En effet, c'est la zone la plus équipée et a une population qui s'active plus dans les activités agricoles et commerciales et constitue à cet effet le lieu d'approvisionnement et d'écoulement des produits pour les autres zones. Cependant, elle assure plus une fonction administrative, avec le siège du Conseil rural. L'axe goudron polarise les populations de la localité avec l'existence du poste de santé qui facilite l'accès aux services sanitaires par rapport aux autres zones.

4.3.5 La question foncière

Commentaire [AD1]: Réactualiser toute cette partie avec la SAED

- **Les ressources foncières de la CR**

D'après les données fournies par la SAED, les ressources foncières de la CR sont estimées à 17084 ha. A l'heure actuelle, deux cent cinquante (250) attributions ont été faites pour une superficie totale de 230ha, soit 1,34% du potentiel foncier. De ce fait, 16854ha sont encore disponibles.

Tableau 2 : Ressources foncières de la CR de Ndiébène Gandiole

Zone	Superficie zone (ha)	Attributions			Disponible foncier (ha)	
		Sup (ha)	%	Nb d'attributaires	Sup (ha)	%
Zone A	4831,00	2	0,04	**6**	**4 829**	**99,96**
Zone B	3035,00	27	0,90	**36**	**3 008**	**99,10**
Zone C	2619,00	144	5,51	**119**	**2 475**	**94,49**
Zone D	2937,00	2	0,08	**6**	**2 935**	**99,92**
Zone E	1240,00	25	2,01	**30**	**1 215**	**97,99**
Zone F	2422,00	29	1,20	**53**	**2 393**	**98,80**
TOTAL CR	**17084**	**230**	1,34	**250**	**16 854**	**98,66**

Source : *SAED, 2010*

Le PAOS divise le territoire communautaire **en 3 principales zones**. Une Zone Agro Pastorale à Priorité Agricole destinée à l'agriculture (ZAPA), une à l'élevage agro pastorale à Priorité Elevage(ZAPE) et enfin une Zone d'Habitation (ZH).

Tableau 3 : Vocation des sols définis par le POAS

Zone	Zapa	zape	Zh
A	717	2548	1179
B	445.7	0	376.5
C	682	0	499.7
D	832	1018	339.6
E	320	0	351.3
F	511	961.7	531
TOTAL	**3062**	**3566**	**1710**

Source : *SAED, 2010*

La superficie réservée à l'élevage est donc la plus importante avec 3 566 ha. C'est dans la zone **A** que l'on retrouve la plus importante superficie destinée à l'élevage, 2548 ha. Les zones **B**, **C** et **E** ne disposent pas de zones de parcours. C'est également dans la zone **A** que les superficies réservées à l'agriculture et l'habitat sont plus importantes avec respectivement 717 et 1 179 ha. Cette situation s'explique en partie par l'importance du peuplement dans cette zone. Elle concentre les principaux établissements humains de la CR.

- **La gestion foncière**

Avec les lois de la décentralisation, le conseil rural est le principal gestionnaire des ressources foncières de sa collectivité. Fort de cette prérogative et consciente de l'enjeu de la question, les autorités locales ont crée au niveau du conseil rural une commission domaniale chargée de gérer la question. Elles ont également, avec l'appui de la SAED et sur financement du PACR, lancé un processus d'élaboration d'un POAS. Ce plan en cours de finalisation constitue un excellent outil de gestion foncière.

Dans la CR de Ndiébène Gandiole, la pression foncière est très forte du fait de la proximité de la ville de Saint-Louis, de l'existence de nombreuses potentialités touristiques, du dynamisme démographique et du projet d'université du futur métier qui sera construite à Ndiébène. Illustration de cette forte pression, le conseil rural a depuis son installation enregistré plus de 300 demandes pour des besoins liés à l'habitation, au commerce, etc. Le foncier constitue donc une question centrale qui mérite une grande attention de la part des autorités locales. Cela est d'autant plus important, qu'à l'heure actuelle, des chefs de village continuent encore indûment d'affecter des terres à de tierces personnes. En outre, les menaces qui pèsent sur certains villages de la frange maritime ainsi que les campements se situant dans cette zone montrent tout l'enjeu d'une gestion efficiente du foncier dans le Gandiole.

- Pour faire face à cette situation, le conseil rural a entamé auprès des populations et des chefs de village une campagne de sensibilisation. Il a également, avec l'appui de partenaires, procédé à la formation de certains conseillers dans le but de renforcer leurs capacités sur la question. Le conseil rural est en effet très conscient du fait qu'une mauvaise gestion des ressources foncières peut aboutir à un désordre avec de grands risques de conflits sociaux. Aujourd'hui, son principal défi est de disposer d'outils, de procédures et du savoir faire nécessaire à une gestion rationnelle de la ressource compatible avec un développement local durable. Le tableau suivant résume la situation foncière dans la CR :

Tableau 4 : Synthèse des contraintes identifiées dans le Diagnostic participatif de l'occupation du Sol

Contraintes	Causes	Zones concernées
1 – Divagations du bétail	• Défaut de surveillance du bétail • Etroitesse des pistes de bétail • Défaut de protection des champs • Diminution des zones de pâturages • Manque d'expériences des jeunes conducteurs de troupeaux	**Gantour, Keur Barka, Ricotte, Mouit, Deguou Niey**
2 -Salinisation des points d'eaux pastoraux	• Nouvelle brèche entre le fleuve et la mer	**Keur Barka, Mouit, Deguou Niey, Nd Gandiol**
3- Obstruction des pistes à bétail	• Installations hôtelières • Occupation des pistes par les champs	**Ricotte, Mouit, Gantour**
4- Raréfaction des ressources halieutiques	• Surexploitation • Insuffisances dans la réglementation de l'activité	**Ndiebene Gandiol, Mouit, Keur Barka**
5- Accès à l'eau pour la pêche	• Manque de débarcadères officiels • Spéculations foncières dans le domaine maritime • Avancée des eaux vers le continent • Installation d'hôtels et de campements.	**Ndiebene Gandiol**
6-Salinisation des terres agricoles	• Nouvelle brèche • Salinisation de la nappe	**Gantour, Keur Barka, Nd Gandiol, Ricotte Mouit, Deguou Niey**
7- Diminution de l'espace pastoral	• Augmentation des surfaces cultivées • Végétaux envahissantes • Salinisation • Ensablement	**Deguou Niey, Keur Barka, Gantour**
8- Conflits entre agriculteurs et éleveurs	• Non respect des systèmes locaux de pâture par les transhumants • Inorganisation de la vaine pâture • Réduction des pâturages	**Mouit, Deguou Niey, Ricotte, Keur Barka**
9- Exploitation anarchique des carrières	• Insuffisance dans la réglementation • Défaut de surveillance des exploitants • Non implication du CR	**Gantour**

4.4 Le zonage

Le zonage est une stratégie généralement utilisée dans les processus de planification locale. Dans le cadre de l'élaboration du PLD, les zones retenues ont constitué l'unité de base de travail. Il convient de préciser que le GERAD, sur proposition des populations locales, a décidé de travailler à partir du zonage effectué par le conseil rural en rapport avec la SAED lors de l'élaboration du POAS.

La détermination des zones s'est appuyée sur des considérations socio-historiques et d'ordre géographique. Ainsi, le zonage a été fait en tenant compte de l'homogénéité socioculturelle et de la proximité géographique. De ce fait, l'accès à l'information des populations concernées et la gestion des équipements communs est plus facile.

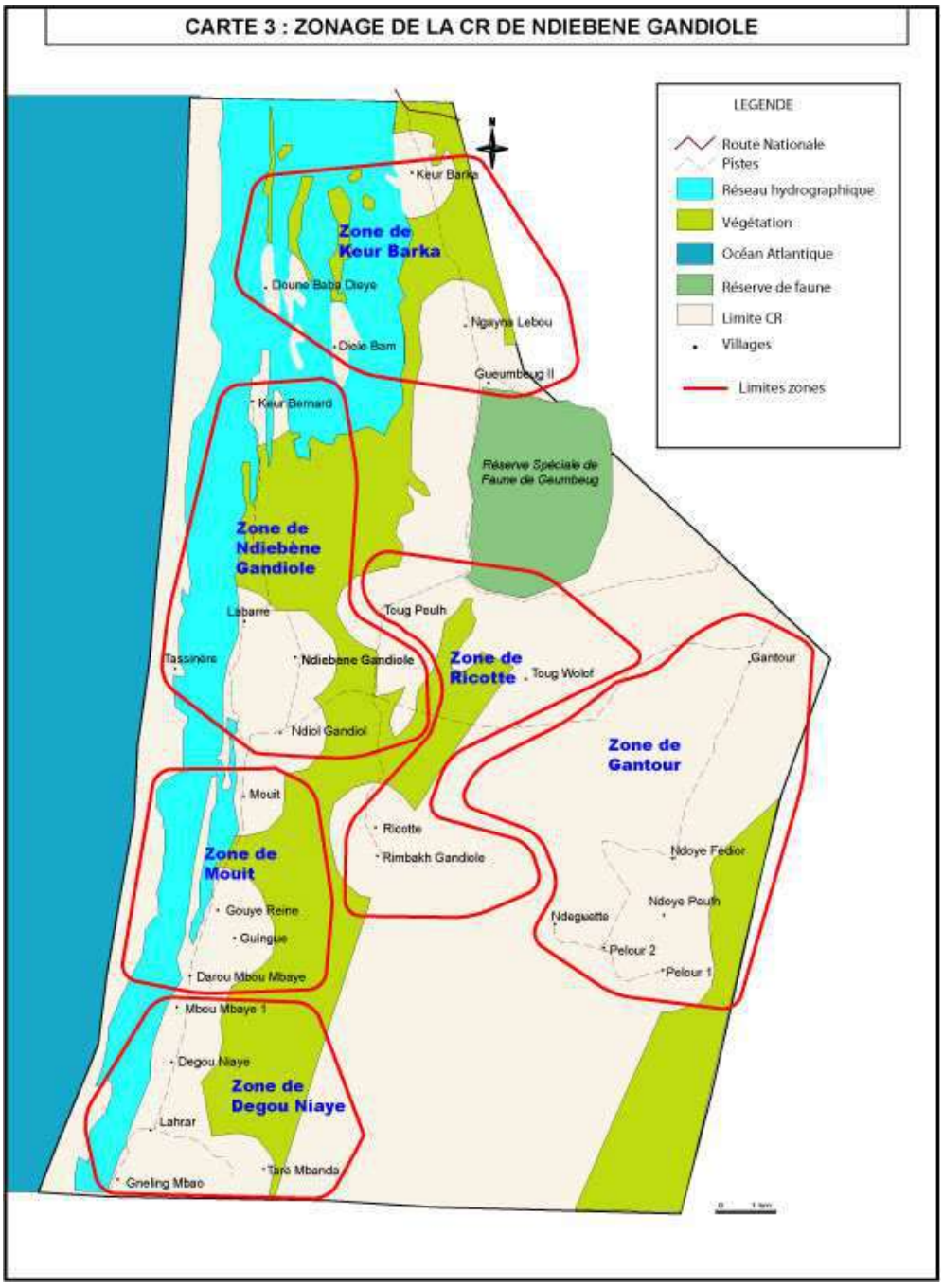
La CR a été scindée en 6 zones qui présentent chacune un certain nombre de spécificités socioéconomiques.

- **La zone de Keur Barka :** compte 5 villages à savoir Gueumbeug, Ngaina, Keur Barka, Dièle Mbame et Doune Baba Dieye, qui entretiennent d'excellentes relations sociales. Ils sont, en effet, liés par d'intenses liens socioculturels, gage d'un développement local durable.

Sur le plan social, cette zone, située au nord de la CR, se singularise par son faible niveau d'équipement. La zone ne compte qu'un seul équipement sanitaire, une case de santé localisée à Keur Barka ; 2 bornes fontaines à Gueumbeug et keur Barka. De ce fait, les populations éprouvent d'énormes difficultés d'accès aux services de santé et d'eau potable.

L'économie locale, principalement fondée sur l'agriculture et la pêche, souffre de l'insuffisance des aménagements agricoles, de la salinisation des sols et de la réduction des ressources halieutiques. Toutefois, la proximité de la frange maritime et l'existence de nombreux plans d'eau sont de réelles potentialités pour l'économie locale.

Carte 5 : Zonage de la CR de Ndiébène Gandiole



Cette zone est fortement soumise aux effets négatifs des changements climatiques et des aménagements sur le fleuve Sénégal. De ce fait, c'est même l'avenir des établissements humains de cette zone qui est largement compromis.

- **La zone de Ndiébène Ngandiole :** est constituée de 5 villages (Tassinère, Ndiébène Gandiole, Ndiol Gandiole, Pilote Barre et Keur Bernard). Elle se situe sur la frange maritime. La zone constitue le poumon de la CR compte tenu de son niveau, d'équipement, de ses potentialités économiques et de son poids politique. La zone est, en effet, le lieu d'origine de 24 des 36 élus du conseil rural. Du point de vue infrastructurel, la zone abrite le poste de santé, un CEM et 2 écoles primaires.

Sur le plan économique, la présence de la frange maritime et l'existence d'une zone de mangrove offrent d'importantes potentialités économiques. La zone bénéficie aussi de l'ouverture du Canal du Gandiole qui pourrait contribuer au développement de l'agriculture irriguée. En outre, l'existence de terres inondées permet la pratique d'une agriculture de décrue.

- **La zone de Mouit:** est composée de 4 villages (Guingue, Gouye Reine, Mouit et Darou Mboumbaye). L'agriculture et la pêche sont les principales activités des populations. La zone est confrontée à de sérieuses contraintes liées à la salinisation des terres et des eaux, à la rareté des ressources halieutiques et à des problèmes d'assainissement.

Sur le plan infrastructurel, la zone de Mouit est très faiblement dotée en équipements sanitaires. Elle ne compte qu'une case de santé implantée à Mouit. Elle est loin de satisfaire les besoins en matière de santé des populations locales du fait de la faiblesse du plateau technique. La situation est également préoccupante sur le plan hydraulique. Car le village de Guingué ne dispose d'aucun ouvrage hydraulique moderne, d'après les résultats du diagnostic. Quant à Gouye Reine, son unique BF ne peut couvrir l'ensemble des besoins. En revanche, les villages de Mouit et de Darou Mboumbaye sont bien dotés.

- **La zone de Dégou Niayes** : compte 6 villages (Mboumbaye 1, Dégou Niayes, Lahrar, Gniling Mbao, Ndégou et Taré Mbanda) tous localisés le long de la frange maritime. Cette situation géographique fait de la pêche l'une des principales activités économiques de la zone. L'existence de zones inondées autour de Lahrar et Gniling M'bao permet la pratique de l'agriculture de décrue et du maraichage. Les terres exondées de la zone sont quant à elles propices à l'agriculture pluviale.

L'avancée de la mer, la salinisation des terres consécutive aux effets de la brèche, la forte présence du cactus constituent de sérieuses contraintes pour l'économie locale.

- **La zone de Ricotte :** composée de 4 villages (Tougue Peul, Tougue Wolof, Rimbakh et Ricotte) et de 2 hameaux (Karanglé, Darou Salam), se trouve dans la partie *diéri* de la CR. Dans cette zone, le maraîchage et l'élevage extensif sont les principales activités économiques de la population. Le maraîchage bénéficie de l'existence de parcelles maraîchères, notamment à Ricotte. Quant à l'élevage, l'importance du cheptel qui participe activement à l'amélioration des conditions de vie des ménages illustre sa place dans l'économie locale. Cependant, le secteur souffre de nombreux handicapes liés à l'insuffisance des zones de parcours, la rareté des pâturages en saison sèche et le manque d'aliments de bétail.

L'agriculture pluviale y est faiblement développée du fait des nombreuses contraintes climatiques, pédologiques et financières ; tandis que la pêche, l'exploitation du sel et le tourisme sont inexistants.

Globalement l'économie locale est handicapée par la baisse de la pluviométrie, l'insuffisance des moyens financiers des populations locales et surtout la salinisation des terres consécutive à la mise en place de la brèche.

La zone est faiblement équipée. Sur le plan hydraulique, tous les villages disposent de points d'eau moderne mais ceux-ci sont largement insuffisants pour satisfaire des besoins locaux de plus en plus croissants. En matière de santé, la zone ne compte qu'une case de santé, à Ricotte, qui est non fonctionnelle.

- **La zone de Gantour :** située au Sud-est de la CR, est composée de 6 villages (Ndeguette, Gantour, Pelour 1, Pelour 2, Ndoye Diagne et Ndoye Peul) et de 4 hameaux (Fofé, Ndoye Fédior, Kalassan et Ndoye Dia). Cette zone se distingue par son faible niveau d'équipement. Elle ne compte que 2 écoles primaires. En outre, de nombreux villages ne disposent pas de points d'eau modernes.

Sur le plan sanitaire, les populations sont confrontées à de sérieuses contraintes du fait de l'insuffisance des équipements sanitaires. Il convient de préciser que sur le plan sanitaire, la zone de Gantour dépend de l'aire de santé de Rao. Cette situation risque d'être problématique car la santé est une compétence transférée.

Sur le plan économique, l'élevage extensif y occupe une place importante du fait de l'existence de zones de parcours et de quelques plans d'eau. Mais c'est le maraîchage qui est la principale activité économique locale. L'agriculture pluviale est également pratiquée dans la zone qui dispose de sols alluviaux propices à cette activité. Cependant, elle connait de nos jours un net recul du fait de la baisse de la pluviométrie, de la cherté des intrants et de la salinisation progressive des terres du fait de la mise en place de la brèche.

Le marché hebdomadaire de Pelour 1, l'unique de la zone pourrait jouer un rôle important dans le développement économique local à condition qu'il soit plus attractif. Dans ce cadre, l'aménagement de pistes rurales constitue, de l'avis des populations locales, une pertinente solution.

V. BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX

L'analyse de l'accès aux services sociaux de base est très importante dans le cadre d'un processus de planification. Elle permet, en effet, de faire l'état des lieux et d'apprécier le gap à combler dans la perspective de l'atteinte des OMD. Ainsi, le diagnostic des secteurs sociaux principalement la santé, l'eau potable et l'éducation), portera sur l'accès, la qualité et la gestion.

Tableau des OMD à atteindre d'ici à 2015.

Tableau 5 : Tableau des OMD

Nombre	OMD
1	Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim
2	Réduire de trois quarts la mortalité maternelle
3	Assurer l'éducation primaire pour tous
4	Combattre les maladies, en particulier le VIH/SIDA et le paludisme
5	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
6	Assurer un environnement durable
7	Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5ans
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, en fixant des objectifs relatifs à l'aide, aux échanges commerciaux et à l'atténuation de la dette

5.1 La santé

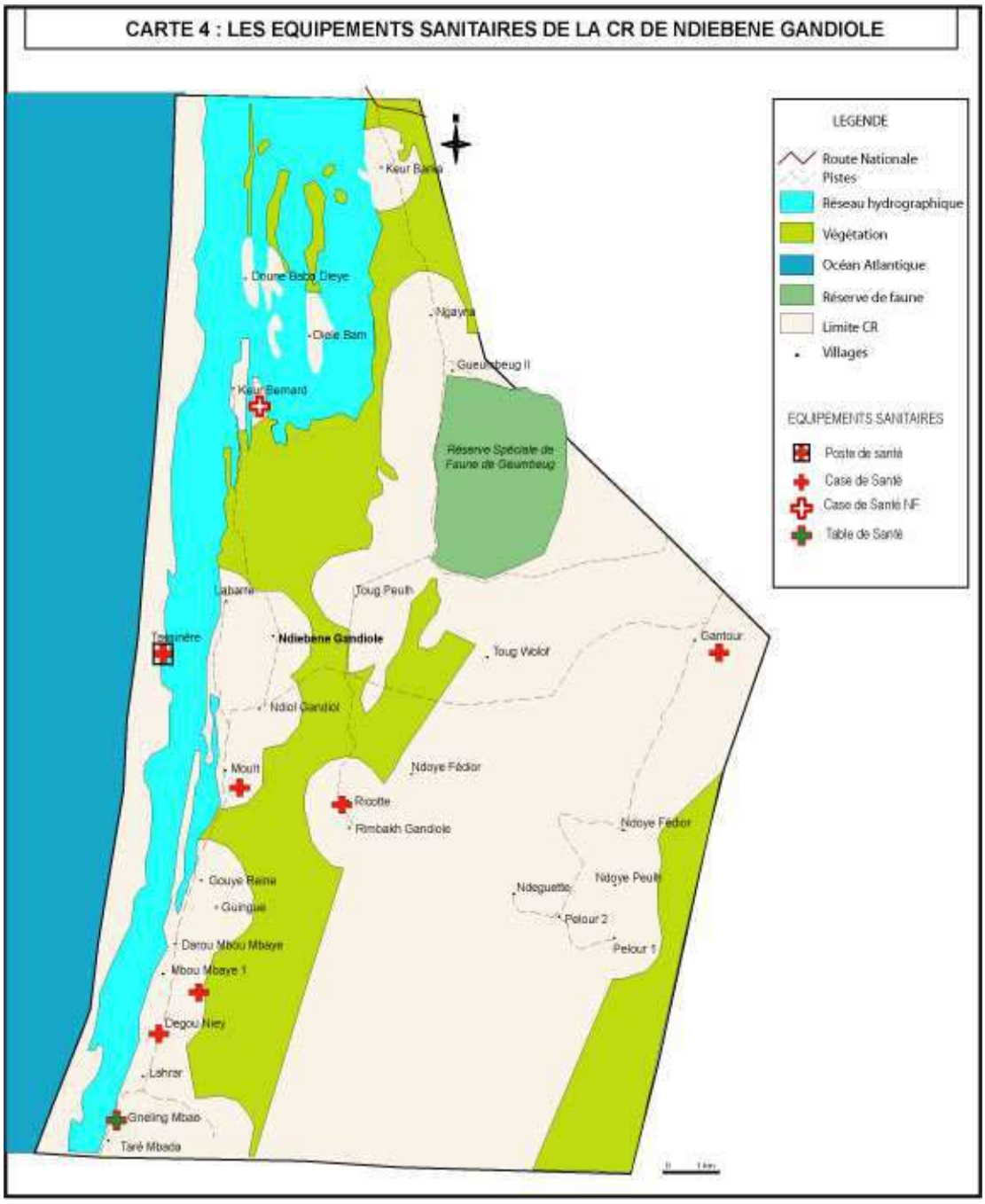
L'accès aux services de santé reste très problématique dans la CR de Ndiébène Gandiole. Celle-ci ne compte en effet, qu'un seul poste de santé, localisé dans le village de Tassinère. Ce qui est en deçà des normes de l'organisation mondiale de la santé(OMS) qui prévoit 1 poste de santé pour 10.000 habitants. La CR en compte 20.000. La CR aura ainsi besoin d'un second poste de santé pour répondre aux normes de l'OMS.

En plus d'être insuffisant pour les besoins locaux, le poste de santé est d'accès difficile pour de nombreux habitants de la CR. Les villages de Ndoye Diagne, Keur Barka, Guingue, Lahrar et Gniling Mbao se trouvent en effet, à 12 km de Tassinère.

La CR ne compte que 6 cases de santé (dont une non fonctionnelle à Keur Bernard). Elles sont localisées dans les villages de Mouit, Gantour, Ricotte, Mboumbaye 1, Dégou Niayes et Keur Bernard. On note également l'existence d'une table de santé à Gneling Mbao, initiée par l'ONG TOSTAN.

Les infrastructures sanitaires de la CR se caractérisent, cependant, par un plateau technique très faible d'équipements, et l'insuffisance du personnel soignant.

Carte 6 : Equipements sanitaires de la CR de Ndiébène Gandiole



Présentation du Poste de Santé de Tassinère

Le poste de santé de Tassinère est une enceinte composée d'une infirmerie et d'une maternité qui n'est fonctionnelle que depuis janvier 2009.

L'infirmerie, qui fait en moyenne 600 consultations/mois, compte 4 salles : une salle de consultation, de pansement, d'hospitalisation et une pharmacie. La maternité compte elle aussi 4 salles : une salle d'observation, de consultation, d'accouchement et une salle de suite de couche.
Le personnel est composé, outre du personnel étatique (l'infirmier et la sage-femme), de 2 ASC, 2 matrones et d'un gérant du dépôt de médicament. Le personnel communautaire est bien formé de l'avis de l'ICP. Les matrones qui font partie des agents recrutés par l'ONG Plan International dans le cadre du PRN (Programme de Renforcement nutritionnel), bénéficie fréquemment de sessions de formation qui contribuent au renforcement de leurs capacités.

Les services offerts par le poste sont divers allant de la consultation générale à l'accouchement en passant par les visites prénatales, les services de planning familial, la vaccination, l'accouchement, etc.

En outre, le poste organise mensuellement des stratégies avancées qui permettent d'offrir plusieurs services de proximité (vaccination, CPN, consultations curatives). Ces services sont gratuits. Mais d'après l'ICP, Elisabeth Coly, ces stratégies pouvaient être utilisées pour aider financièrement les cases de santé en leur faisant bénéficier des recettes. Le poste organise aussi, fréquemment, des Journées Locales de Supplémentations (JLS).

Par ailleurs, le poste organise parfois des stratégies mobiles. Mais la fréquence de celles-ci est lourdement handicapée par le manque de logistiques.

Le poste de santé qui joue un rôle important dans la promotion de la santé des populations est handicapé par de nombreuses contraintes. Celles-ci ont pour nom : l'absence d'ambulance, de matériel informatique, l'insuffisance des recettes, la panne du panneau solaire, l'inexistence de table d'accouchement, le manque de matelas pour les lits d'hospitalisation, etc.

Aussi, 70% de ces équipements sanitaires se trouvent dans la partie basse de la frange maritime, ce qui fait que les populations du Nord, du Nord-est et du Sud-est, ne peuvent pas y accéder compte tenu de la distance et de l'impraticabilité de la plupart des pistes, notamment pendant l'hivernage.

Les problèmes d'accès aux services de santé dans la CR s'apprécient plus dans le domaine de la santé de la reproduction. La CR ne compte qu'une seule maternité, localisée dans le village de Tassinère. Cet équipement est largement en deçà des besoins d'une population féminine de plus en plus importante. Les femmes des villages de Pelour 1, Pelour 2, Ndoye Diagne, Ndoye Peulh, Ndeguette, Keur Barka, Mboumbaye 1, Lahrar et Gniling Mbao qui se trouvent à plus de 12 km éprouvent ainsi d'énormes difficultés pour accéder aux services de maternité. Cette situation pose de sérieux problèmes et impacte négativement sur la santé des femmes en état de grossesse. La situation est, cependant, moins dramatique pour les femmes des localités proches de la maternité (à 2 km) comme Rimbakh Gandiole, Ndiol Gandiole, Mouit, Ndiébène Gandiole et Pilote Barre.

En somme, l'accès aux services de santé est très difficile dans la CR. D'après les données fournies par l'ARD, le taux d'accès aux services de santé est très faible, de l'ordre de 21%. De ce fait, le gap à résorber d'ici à 2015 est très important. Il est de 79%.

A l'insuffisance des équipements sanitaires s'ajoutent d'autres contraintes non moins importantes. Par exemple, la CR ne compte pas de pharmacies privées. Ainsi, pour tous les médicaments non pris en charge par l'initiative de Bamako(IB) dans les dépôts du poste de santé de Tassinère, les populations font recours aux pharmacies de Saint Louis. Ainsi, aux couts des soins vient s'ajouter celui du transport. L'insuffisance du personnel médical se pose aussi avec acuité. Le personnel soignant du poste de santé n'est plus en mesure de prendre convenablement en charge les malades au regard de la forte affluence quotidienne.

Concernant les cases de santé, les ASC et matrones ne disposent pas de toutes les compétences techniques pour s'acquitter de leurs tâches. Le renforcement des capacités de ce personnel, en particulier dans les domaines de la consultation et de la prise en charge des malades pour les premiers soins s'avèrent nécessaire. L'autre priorité est le renforcement du plateau technique du poste de santé de Tassinère. Celui-ci se singularise par un manque de tables de consultation, de tables d'accouchement et de potences de perfusion, etc.

Du point de vue épidémiologique et de la prise en charge des personnes malades, les données disponibles laissent entrevoir l'existence de nombreuses difficultés.

Le bilan épistémologique fait à partir des données du poste de santé de Tassinère, l'unique de la CR, laisse apparaître la prédominance des infections respiratoires aigues, les parasitoses, les dermatoses, et l'hypertension artérielle. On note, en outre l'existence de quelques maladies d'origine hydrique comme la diarrhée et la bilharziose intestinale dont l'apparition est grandement liée à la présence de plans d'eau notamment dans le nord de la CR et sur la frange maritime.

Quant au paludisme, il est en net recul du fait d'un important travail de sensibilisation mené en amont avec la participation de 2 OCB travaillant sur la question.

En ce qui concerne la prise en charge des malades, elle reste très problématique du fait de la faiblesse du plateau technique et de l'insuffisance des moyens financiers des populations locales. La prise en charge des malades est également handicapée par l'insuffisance du personnel soignant. La sage-femme et l'infirmier d'Etat du poste de Tassinère arrivent difficilement à satisfaire une demande en constante augmentation.

Du point de vue organisationnel, la gestion des équipements sanitaires est assurée par des comités de santé qui existent dans chaque village abritant une case ou un poste de santé. Ces comités qui fonctionnent normalement éprouvent d'énormes difficultés financières dans l'accomplissement de leurs tâches.

> *Le comité de santé du poste fonctionne normalement. Les réunions du bureau se tiennent régulièrement chaque mois. Et des réunions extraordinaires se tiennent en cas d'urgence. Le comité de santé participe également à la promotion de la santé à travers l'organisation d'une campagne de vaccination. Toutefois, les moyens financiers du comité sont très modestes car il prend en charge la campagne de revitalisation.*

5.2 L'EDUCATION ET LA FORMATION

Les données disponibles révèlent l'existence de tous les ordres d'enseignement dans la CR.

- **Le DIPE :** L'enseignement préscolaire est bien présent dans la CR grâce à l'existence de 2 cases des tous petits (CDTP)[2] à Tassinère et Ndiébène Gandiole. On note également la présence d'un Centre d'Eveil Communautaire(CEC) à Mouit. Ces différents établissements jouent un rôle déterminant dans l'éduction des enfants de la CR. Cependant, ils sont largement en deçà des besoins. Par exemple, les 2 CDTP ne reçoivent que 113 enfants sur une population de 2 339. Ce qui fait que 2 226 enfants n'ont pas accès à l'éducation préscolaire. D'importants efforts devront donc être réalisés dans ce domaine. Il s'agira de construire de nouvelles CDTP et d'augmenter le nombre d'enseignant. A l'heure actuelle, la CR n'en compte que 6, soit une moyenne d'un enseignant pour 19 enfants.

[2]. Il convient de préciser que ces 2 cases des tous-petits qui existent depuis six(6) ans sont des abris provisoires.

Tableau 6 : Effectifs DIPE CR Ndiébène Gandiole

Ecole	Type	Nature	Statut	Petite section			Moyenne section				Grande section				TOTAL			
				GP	Effectif total		GP	Effectif total			GP	Effectif total			GP	EFFECTIF		
					G	F	T		G	F	T		G	F	T		G	F	T
CDTP Tassinère	Public	CASE		1	15	9	24	1	9	10	19	1	9	6	15	3	33	25	**58**
CEC Mouït	Public	CEC	Communautaire	1	10	7	17	1	6	9	15	1	8	5	13	3	24	21	**45**
CDTP Ndiébène Gandiol	Public	CASE		1	10	10	20	1	10	8	18	1	10	7	17	3	30	25	**55**
				3	**35**	**26**	**61**	**3**	**25**	**27**	**52**	**3**	**27**	**18**	**45**	**9**	**87**	**71**	**158**

Source : *IDEN Saint-Louis2009*

Outre l'insuffisance de CDTP, le DIPE est handicapé par le manque de matériels didactiques et de mobiliers. La CDPT de Ndiébène Gandiole et le CEC de Mouit ne compte ni table, ni chaise. Ces établissements scolaires, qui ne sont pas clôturés, ne disposent ni d'eau ni de toilettes. Cette situation impacte négativement sur la qualité de l'enseignement préscolaire.

- **L'enseignement primaire :** d'après les données disponibles, la CR de Ndiébène Gandiole compte une population scolarisable (enfants 6-14ans) de 4 416 enfants. Parmi ceux-ci, 3745 sont actuellement à l'école ; ce qui donne un taux de scolarisation de 84,8%. Cette moyenne cache, cependant, des disparités selon le sexe. En effet, le taux de scolarisation est de 86,9% chez les garçons contre 82,7% chez les filles.

Tableau 7 : Taux de scolarisation dans la CR Ndiébène Gandiole

	Population scolarisable	Population scolarisée	Taux de scolarisation
Garçons	2216	1926	86,9%
Filles	2200	1819	82,7%
Total	4416	3745	84,8%

Source : *IDEN Saint-Louis, ANDS, janvier 2010*

La CR devra donc faire des efforts pour atteindre, à l'horizon 2015, l'objectif de « ***l'éducation primaire pour tous*** ». A l'heure actuelle, 671 enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés. L'atteinte de cet objectif passe entre autre par le renforcement du niveau d'équipement. L'autre défi de la collectivité est le maintien des filles à l'école. Les populations ont, en effet, souligné lors du maintien la fréquence des abondons chez les filles du fait de certains facteurs socioculturels, économiques ou encore infrastructurels.

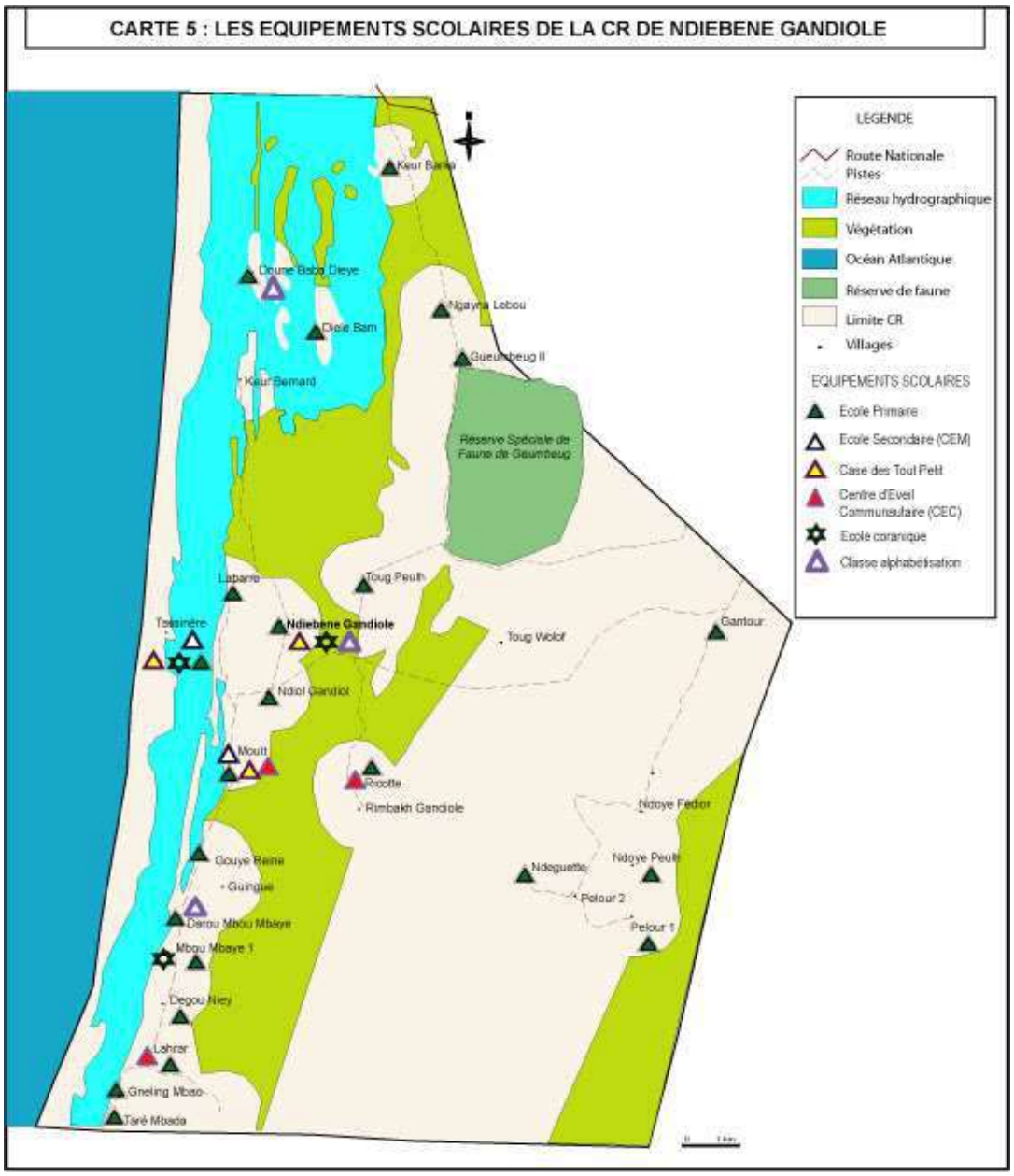
En effet, la CR ne que compte 24 écoles élémentaires (IDEN Saint-Louis, 2010) qui sont largement en deçà des besoins d'une population scolarisable de plus en plus importante. En effet, de gros villages situés dans la partie *diéri* de la CR ne disposent d'aucune école élémentaire. C'est l'exemple des localités de Toug Ouolof, Ndoye Fédior, Rimbakh Gandiole et Pelour 2. Dans ces villages, les enfants en âge d'aller à l'école doivent parcourir de longues distances (4 à 6 km) avant d'accéder à leur établissement scolaire, situé généralement dans un autre village. Ce qui est contraire à la norme nationale selon laquelle chaque enfant doit être au maximum à 3 km de son école. Cette situation conduit souvent certains élèves à trouver des familles d'accueil habitant dans les villages abritant leur école, dans des conditions parfois difficiles.

A ce problème s'ajoute celui de l'insuffisance des salles de classes dans les écoles existantes. Les 24 écoles de la CR comptent 64 salles de classe dont 12 en mauvais état. Dans le village de Ndiébène Gandiole comme d'ailleurs dans de nombreux autres de la CR, les enfants font les cours dans des abris provisoires. La CR en compte 27. L'insuffisance de salles de classes conduit à l'existence d'effectifs pléthoriques qui impacte négativement sur la qualité de l'enseignement. Aujourd'hui, l'IDEN de Saint-Louis estime les besoins en salles de classe à 60.

Par ailleurs, plusieurs écoles ne sont pas clôturées et ne disposent pas de toilettes ; c'est le cas des écoles de Boune Baba Dieye, Dièle M'bame, Dégou Niayes, Gniling M'bao, Mboumbaye, Gouye Reine, etc.

Sur le plan de l'immobilier, les insuffisances sont réelles. Le nombre total de tables-bancs de l'ordre de 1 067, est largement insuffisant. Les élèves sont à 3 par table-banc dans des conditions de travail parfois très difficiles. L'IDEN estime les besoins en tables-bancs à 535. A cela s'ajoute le manque de bureau pour plusieurs maîtres, en particulier dans les écoles de Gouye Reine, Ndeguette, Ndiol Gandiole, etc.

Carte 7 : Equipements scolaires de la CR de Ndiébène Gandiole



Du point de vue didactique, des problèmes sont également notés. En effet, le ratio est de 1,9 manuel par élève à tous les niveaux (du CI au CM2). Mais d'après les professionnels du secteur, l'idéal est de 2 manuels (lecture et calcul) par élève du CI et du CP et, 5 par élève du CE1 au CM2. Donc des efforts devront être fournis à ce niveau dans une perspective de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Au niveau de la gestion, toutes les écoles de la CR disposent de comité de gestion de l'école(CGE). Le CGE qui regroupe les différents acteurs de l'école (parents d'élèves, équipe pédagogique, élèves et OCB) est un cadre de discussion et de concertation sur les problèmes de l'école. Il joue donc un rôle important dans la promotion de l'éducation.

- **L'enseignement moyen et secondaire :** La CR de Ndiébène Gandiole dispose de deux collèges d'enseignement moyen localisés à Mouit et Tassinère. Ces établissements polarisent tous les villages de la CR. Ainsi, les élèves des villages du Sud et de l'Est de la CR, en particulier, éprouvent d'énormes difficultés pour poursuivre leur cursus scolaire. Les déplacements sont, en effet, très difficiles compte tenu de l'absence d'un système de transport des élèves.

Par ailleurs, ces deux établissements sont largement en deçà des besoins locaux. Les salles de classes sont insuffisantes et ne peuvent plus prendre en charge une population scolarisable en constante augmentation. Par exemple, le CEM de Mouit, qui est une nouvelle création, ne compte que 2 salles de classes. Celui de Tassinère compte 9 classes physiques pour 12 cours pédagogiques. Donc, il y'a un gap de 3 salles de classes. Cette situation est très préoccupante car d'après les projections faites par les responsables du CEM, en 2010-2011, il aura 4 sixièmes. C'est donc dans des abris provisoires que de nombreux élèves feront cours.

En outre, le CEM de Tassinère souffre d'un manque criard de tables-bancs. Il ne dispose en effet, que de 205 tables-bancs pour un effectif de 589 élèves ; de ce fait, les élèves se mettent à 3 par table-banc.

En ce qui concerne l'immobilier, des insuffisances sont aussi notés. Les besoins en tableaux et chaises sont estimés respectivement à 4 et 5.

A ces problèmes s'ajoutent le manque de matériels pédagogiques, l'insuffisance de manuels scolaires. En outre, l'absence de salles informatiques, de connexion internet et de bibliothèque constituent un lourd handicap pour la promotion de l'enseignement dans la CR.

L'enseignement secondaire, quant à lui est inexistant dans la CR qui ne compte pas de lycée. Les élèves sont orientés, à près le BFEM, aux lycées de Saint Louis et de Mpal. Pour pallier à cette situation, les populations ont souligné, lors du diagnostic, la nécessité de la création d'un lycée dans la CR.

- **L'enseignement coranique :** Dans cette CR, où on note une forte présence musulmane, l'enseignement coranique figure parmi les ordres d'enseignement. La CR compte 3 écoles coraniques localisées dans les villages de Mboumbaye 1, Ndiébène Gandiole et Tassinère. Dans ce dernier village, l'éducation coranique est très développée. Il convient de préciser que ces écoles sont le fruit d'initiatives locales.

L'enseignement coranique, qui n'est soutenu ni par le conseil rural, ni par les services déconcentrés de l'éducation, souffre de plusieurs contraintes liées à l'insuffisance des écoles, au paiement des enseignants, au manque de moyens financiers, etc. En outre, les maîtres coraniques éprouvent d'énormes difficultés dans la prise en charge de leurs talibés en termes d'alimentation, de soins, de matériels pédagogiques, etc.

- **L'alphabétisation :** Elle est pratiquée dans quelques localités de la CR. Les villages de Mboumbaye 1, Darou Mboumbaye (45 femmes), Doune Baba Dieye (50 femmes) Ngaina, Mouit et Ndiole Gandiole disposent de classes d'alphabétisation. On note également l'existence de trois de 3 centres d'alphabétisation à Ricotte (en Poular), Ndiébène Gandiole et M'boumbaye (en wolof). Ils ont été

mis en place par des opérateurs privés et l'IDEN de Saint Louis avec l'appui des programmes PAPA, Plan Sénégal et PAIS-Etat.

Dans le cadre du programme PAIS-Etat (2009-2011) une classe d'alphabétisation en poular a été mise en place à Ricotte. L'ONG TOSTAN pour sa part est entrain d'expérimentée un programme d'alphabétisation fonctionnelle dans le village de Gniling M'bao pour une durée de 2 ans.

L'alphabétisation souffre, cependant, du manque de matériels didactiques et de l'insuffisance de salles de classes. De nombreux villages disposent de classes d'alphabétisation mais celles sont non fonctionnelles. C'est le cas de Ngaina, Ndiébène Gandiole, Gantour, etc

Pourtant, à l'heure actuelle, l'alphabétisation de base et celle fonctionnelle présentent de nombreux avantages pour le développement futur de la CR. En effet, les femmes regroupées au sein des GPF et GIE ont besoin d'être alphabétisées pour mieux s'acquitter de leurs tâches en termes de gestion administrative et financière. Dans ce milieu rural, où le taux d'analphabétisme est très important, l'alphabétisation constitue un important moyen de promotion de la gouvernance locale ; en ce sens qu'elle peut permettre aux élus non instruits de mieux remplir leurs fonctions.

- **L'enseignement technique et la formation professionnelle :** Cette branche de l'enseignement est absente dans la CR. Pourtant, les besoins des jeunes en termes de formation dans l'agriculture ou l'agro-industrie sont réels. Pour pallier ce manque, les jeunes de la CR font recours au centre de formation de Guelakh, l'unique de la zone. Celui-ci offre divers types de formation allant de l'agriculture à l'élevage, en passant par la mécanique, la couture, la teinture, etc.

Le secteur de l'éducation et de la formation souffre de nombreuses contraintes qu'il convient de lever dans une perspective de développement socioéconomique durable.

5.3 Habitat et assainissement

La question de l'assainissement reste très problématique dans la CR de Ndiébène Gandiole. La principale difficulté est liée au manque de réseau d'assainissement à l'échelle du territoire communautaire. Cette situation pose un sérieux problème de gestion du cadre de vie. Dans tous les villages de la CR, on constate une absence de système de collecte d'ordures ménagères et d'évacuation des eaux usées.

Photo 11 : Dépôts d'ordures ménagères à proximité d'une mare à Ndiébène Gandiole, une sérieuse menace pour la santé publique



En outre, la CR manque de sites de dépôts d'ordures. Ce qui pousse les populations à déverser les ordures ménagères dans des lieux non indiqués (dans la rue, bord du fleuve ou des plans d'eau). Il résulte de cette situation une forte dégradation du cadre de vie et de l'environnement.

Photo 12 : Site de déversement des eaux usées de Saint Louis dans le village de Keur Barkar



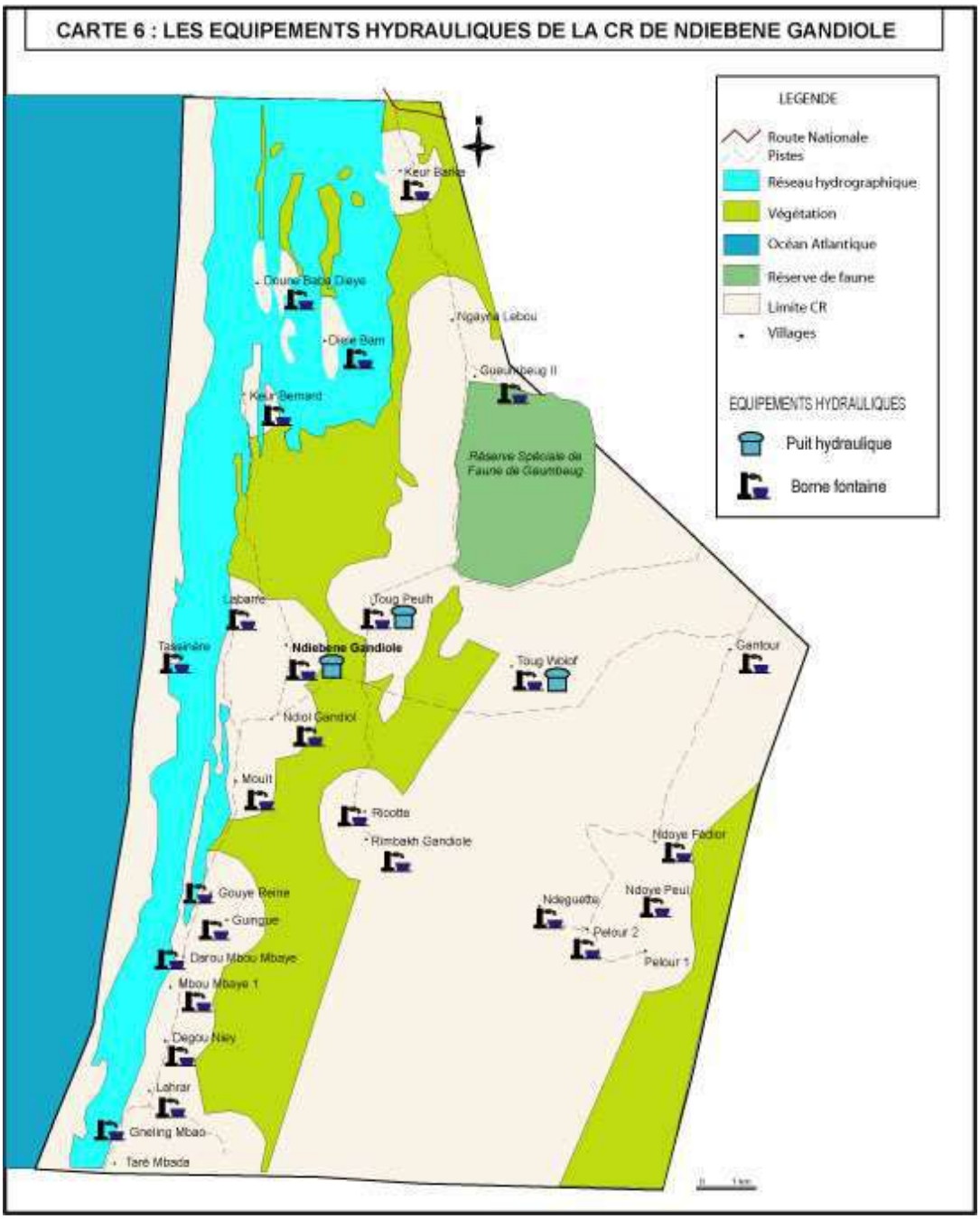


Par ailleurs, le village de Keur Barka abrite le site de déversement des eaux usées de la ville de Saint Louis. Ce village est ainsi, confronté à de sérieux problèmes environnementaux avec comme conséquence une détérioration des conditions sanitaires des populations.

5.4 Hydraulique

La CR ne compte aucun forage et le plus proche se trouve à 12 km. La plus grande partie de la CR est ainsi alimentée en eau potable par le réseau d'adduction d'eau de Ndiock Sall. Grâce à ce réseau, tous les villages de la CR, à l'exception de Ngaina, Ndoye Diagne, Pelour 1 et Taré Mbada, disposent d'une borne fontaine fonctionnelle. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable est de l'ordre de 82% (ARD, 2009). De ce fait, plus de la moitié de la population a accès à l'eau potable.

Carte 8 : Equipements hydrauliques de la CR de Ndiébène Gandiole



Il convient, cependant, de souligner l'existence d'une forte contrainte liée à la faiblesse de la pression des BF. Car les villages de la CR se trouvent en bout de réseau de l'AEP de Ndiock Sall. Pour pallier cette contrainte, il est prévu de raccorder la CR au réseau d'AEP de Saint-Louis. Déjà, les villages de Doune Baba Dieye, Dièle M'bame et Keur Bernard sont raccordés à ce réseau.

5.5 Jeunesse, sport, culture et loisirs

Avec 82,5%, les jeunes constituent une importante tranche de la population communautaire. Ces jeunes manquent, toutefois, de formation pouvant leur permettre de participer activement au développement économique de leur terroir. Les jeunes n'ont également pas accès aux financements leur permettant de mener des activités génératrices de revenus. Ils n'ont en effet, pas accès aux financements des projets de développement socioéconomique. Ce manque de financements et donc d'emplois pousse les jeunes à migrer, notamment en saison sèche, vers les centres urbains comme Saint Louis, Dakar, etc. Certains d'entre eux sont d'ailleurs recrutés comme employés par divers services de l'UGB.

L'autre contrainte des jeunes est l'absence d'infrastructures de loisirs. Dans tous les villages de la CR, aucun foyer de jeunes ou de femmes n'a été recensé. Les infrastructures culturelles sont également inexistantes. Cette situation handicape considérablement la promotion de la culture qui pourtant présente une grande richesse. D'ailleurs, la CR compte une troupe culturelle et dispose d'un orchestre dont la valorisation pourrait contribuer grandement à la promotion de la culture.

Sur le plan sportif, on note dans la quasi-totalité des villages de la CR l'existence d'ASC. On note aussi l'existence d'une équipe de football de D2 « Gandiole Football Center ». Les associations de jeunes organisent des matchs de football pendant les grandes vacances, dans le cadre du championnat national populaire. Cependant, plusieurs villages de la CR comme Ndiol, Ricotte, Keur Bernard, Darou Mboumbaye, Tougue Peul, Tougue Wolof, etc ne disposent pas de terrain de football. La CR compte une équipe de deuxième division(D2)

Les associations ont principalement une vocation sportive et dans une moindre mesure culturelle. D'ailleurs, dans ce domaine, on note un manque criard d'équipements. Un seul foyer des jeunes localisé à Keur Barka a été identifié. La CR compte une troupe culturelle et un orchestre qui participent tant bien que mal à la promotion de la culture.

L'économie est absente des activités menées par les ASC. Ce qui limite leur apport en termes de développement local.

Sécurité et protection sociale

On note la présence de brigade de gendarmerie à Saint-Louis, qui assure la sécurité et la protection sociale et elle polarise également la Communauté Rurale de Ndiébène Gandiole. Au niveau de la CR, les problèmes de sécurité ne se posent pratiquement pas. Les seuls auxquels les populations sont confrontées sont liés aux conflits entre éleveurs eux-mêmes et entre éleveurs et agriculteurs qui sont le plus souvent réglés au niveau des chefs de villages ou au niveau du Conseil rural. Néanmoins, la brigade de Saint-Louis est constamment présente pour assurer l'ordre et appuyer le Conseil Rural.

En ce qui concerne la gestion des risques et catastrophes, il existe un système de prévention et de gestion des risques, notamment le plan de diligence des catastrophes pour les inondations au niveau départemental, constitué de commissions auxiliaires, chargées de gérer ces sinistres.

Pour la prise en charge des groupes sociaux vulnérables (personnes âgées, jeunes, femmes et personnes handicapées), ils ne bénéficient pas d''assistance.

Le budget de la collectivité locale ne permet pas une prise en charge correcte de cette couche sociale qui est non négligeable ,la même situation est vécue en cas de sinistre on est obligé de faire appel au service départemental de l'action sociale basé à Saint Louis dont la durée des enquêtes et l'arrivée des secours demande à chaque fois un délai considérable vu la sensibilité de la question ,une politique locale s'impose dans ce domaine pour une prise en charge correcte de la cible.

VI. BILAN DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE

L'économie locale de la CR de Ndiébène Gandiole repose principalement sur le secteur agropastoral, le maraîchage en particulier. La pêche, l'exploitation du sel, le tourisme, l'artisanat et la foresterie figurent également dans le panorama des activités économiques du Gandiole.

6.1 Les secteurs productifs

6.1.1 L'agriculture

C'est la principale occupation des populations de la communauté rurale. On distingue l'agriculture de décrue et l'agriculture pluviale.

L'agriculture pluviale est pratiquée dans la CR, notamment dans la zone du *diéri* et dans la partie centrale de la CR où l'on retrouve des sols alluviaux propices au développement de cultures pluviales. Les principales spéculations sont l'arachide, le manioc, le sorgho, le niébé, les pastèques et le mais.

Ce type d'agriculture connait depuis quelques années un net recul. Les surfaces emblavées sont très réduites et la production annuelle de plus en plus faible.

Tableau 8 : Productions agricoles CR Ndiébène Gandiole en 2009

Spéculations	Superficies emblavées(en ha)	Production annuelle(en tonne)
Arachide	192	57,6
Niébé	266	52,2
Sorgho	2	0,6
Manioc	3	30
Pastèques	2	16
Total	**465**	**156,4**

Source : *CADL Rao, 2010*

Le recul de l'agriculture pluviale est consécutif à la baisse de la pluviométrie, à l'accès difficile des paysans aux intrants agricoles et aux difficultés de commercialisation des productions. Les paysans sont également confrontés à la vétusté des matériels agricoles et surtout à la salinisation des terres accentuée par l'ouverture de la brèche sur le Fleuve Sénégal.

Concernant ***l'agriculture de décrue***, elle est pratiquée dans les zones inondées du Gandiole. Elle connait, elle aussi un net recul du fait de la salinisation progressive des terres et des eaux de surface notamment dans le bas delta consécutivement à l'ouverture du canal de délestage des eaux de Saint Louis et à la mise en place de la brèche.

Sur le plan foncier, l'agriculture locale souffre globalement de l'insuffisance des aménagements agricoles, de la réduction des superficies cultivables consécutive à la salinisation des terres[3] dans le Gandiolais et de la

[3]. La mise en place du barrage de Diama en 1976 a fortement contribué à la salinisation des terres dans le Gandiole. Les mesures d'accompagnement qui étaient prévues n'ont, en effet, pas suivi.

baisse de la fertilité des sols du fait de l'érosion hydrique. A ces différents facteurs bloquants s'ajoutent d'autres d'ordre techniques (absence d'un système moderne d'irrigation, manque d'aménagements hydro agricoles) et financier (problème d'accès aux intrants). En effet, les paysans, aux revenus monétaires très faibles éprouvent d'énormes difficultés pour accéder aux intrants. La situation est rendue plus difficile par l'absence de partenaires financiers intervenant dans le domaine de l'agriculture pluviale.

Cette crise de l'agriculture a entrainé la reconversion de nombreux paysans vers le maraîchage qui offre beaucoup plus de revenus monétaires.

6.1.2 Maraichage

Le maraîchage est la principale activité économique pratiquée dans le Gandiolais où il bénéficie de conditions favorables. L'activité maraîchère est également très développée dans la zone *diéri* de la CR, autour des villages de Pelour 1, Pelour 2, Ricotte, Ndeguette, etc.

Photo 13 : Le maraîchage, une activité phare de l'économie locale. Ici, des parcelles maraîchères dans le village de Keur Barka



L'absence de statistiques à l'échelle de la CR ne permet pas d'avoir une idée précise sur la production annuelle. Toutefois, les producteurs locaux interrogés lors du diagnostic ainsi que les témoignages recueillis auprès des responsables du DRDR de Saint-Louis soulignent tous l'importance de la production maraîchère dans le Gandiole. Les résultats ci-dessous fournis par l'UGPAR donnent une idée de la production maraîchère dans la zone.

Tableau 9 : Récapitulatif des campagnes agricoles 2005/2006 et 2006/2007

Semences	Campagne 05/06		Campagne 06/07	
	Superficie	Quantité	Superficie	Quantité
Oignons	185 ha	740 kg	205 ha	820kg
Choux	85 ha	170 kg	60 ha	120kg
Tomate	65 ha	18 kg	73 ha	22kg
Gombo	38 ha	200 kg	30 ha	155kg
Carotte	15 ha	70 kg	19 ha	80 kg
Navet	15 ha	100 kg	25 ha	160 kg
Piment	12 ha	07 kg	15 ha	08 kg
Diakhato	10 ha	03 kg	12 ha	04 kg
Pomme de terre	20 ha	-	10 ha	-
TOTAL	445 ha		449 ha	

Source : *UGPAR, 2007*

Les productions de l'oignon, de la tomate, de la carotte, du navet et de piment ont connu ces dernières années une nette hausse. Ces produits, très prisés par les populations urbaines pour leur qualité, sont généralement écoulés vers les marchés de Thiaroye et de Castors, à Dakar mais aussi les marchés urbains saint-louisiens.

Le développement du maraîchage, au-delà de l'existence de nombreuses parcelles favorables à la pratique de l'activité, doit beaucoup à la crise de l'agriculture pluviale. C'est en effet, les difficultés rencontrées par celle-ci, consécutivement à la baisse de la pluviométrie, à la crise de la filière arachidière, aux difficultés d'accès aux intrants, qui ont poussé les paysans vers la reconversion.

Toutefois, l'utilisation, par les producteurs, des eaux usées de Keur Barka pour les activités maraîchères constituent une sérieuse menace pour la santé des populations locales et l'avenir de la filière.

Photo 14 : Parcelles maraîchères et eaux usées à Keur Barka. L'utilisation des eaux usées pour les activités maraîchères, une sérieuse menace pour la santé publique



Par ailleurs, le maraichage est confronté à de nombreuses entraves comme l'absence de magasins de stockage, l'enclavement de plusieurs zones de production, l'impraticabilité de certaines pistes, la salinité des terres, l'absence de magasins de stockage, l'absence d'unités de transformation des produits, le manque d'eau(par exemple dans les villages de Keur Bernard, Darou Mboumbaye, Guingue, Ndoye Peulh, etc).

Photo 15 : Cactus dans le village de Mouyitte



A ces contraintes s'ajoutent la rude concurrence des oignons importés et la forte présence dans la plupart des villages de la CR du cactus. Cette espèce végétale constitue un lourd handicape pour le secteur agricole. (voir les problèmes du secteur dans le POAS)

Le Cactus, une sérieuse menace pour le développement agricole

Localement appelé « Garga Mbossé », le cactus est l'une des principales espèces végétales de la végétation gandiolaise. Dans de nombreux villages de la CR, il est d'ailleurs, l'espèce végétale dominante. Cette espèce a, cependant, été identifiée, par les populations lors des différents ateliers-diagnostic, comme l'une des principales contraintes de l'agriculture. En effet, ces dernières années, la plante s'est multipliée envahissant ainsi de nombreuses parties des terroirs. Cette situation s'est traduite par une importante réduction des superficies cultivables. Car toutes les surfaces occupées par le cactus sont impropres à l'agriculture.

Ainsi, le cactus est venu secouer une agriculture déjà largement mise à mal par de nombreuses contraintes d'ordres politique, économique, écologique et financière.

Les populations locales, très préoccupées par les dommages causés par le cactus, préconisent l'utilisation de produits chimiques pour une lutte efficace.

6.1.3 L'élevage

L'élevage est le second sous-secteur de l'économie primaire. Il vient après l'agriculture et occupe de nombreux ménages de la CR. Il s'agit d'un élevage extensif généralement pratiqué dans la partie diéri, correspondant au sud et au sud-est de la CR, plus pourvue en espaces pastoraux. L'existence de zones de pâturage dans cette partie du territoire communautaire (à Rimbakh, Darou Mboumbaye, Tougue Peul, Guingue, Gouye Reine, etc) la disponibilité de sous produits agricoles, l'abondance des ressources en eau et l'existence d'un parc de vaccination dans le village de Gouye reine offrent des conditions propices au développement de l'activité pastorale. Les zones de Ricotte et de Gantour se singularisent par l'importance de leur cheptel d'ovins et de bovins. Le tableau ci-dessous donne le nombre total pour chaque espèce animale.

Tableau 10 : Cheptel de la CR de Ndiébène Gandiole

Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelin	Volaille
1300	3600	4500	210	100	156	5000

Source : *CADL Rao, 2010*

L'embouche ovine et caprine est également pratiquée dans la CR notamment dans les zones de Gantour, Ricotte et Ndiébène Gandiole où elle occupe de nombreux ménages. On note également la présence de la basse cours dans la plupart des concessions de la CR et la pratique de l'aviculture. Dans cette dernière activité, on note une forte présence féminine.

L'élevage reste cependant, confronté à de sérieuses contraintes liées au manque d'aliments de bétail et son cherté, au problème de financement, à l'insuffisance des équipements de production, à l'insuffisance des zones de parcours et à l'insuffisance des infrastructures de santé animale. La CR ne compte, en effet, que 4 parcs de vaccination localisés dans les villages de Pelour, Guingue, Gouye Reine et Ndeguette. En plus, un seul vétérinaire est présent dans la CR.

Par ailleurs, dans les villages de Pelour I, Pelour 2, Ndiol,Ricotte et Mouyitte, les éleveurs éprouvent d'énormes difficultés pour accéder aux produits vétérinaires. La situation est plus préoccupante pour les villages de Rimbakh, Mboumbaye 1, Tougue Peul, Tougue Wolof, Ndoye Peul, Taré, Diel Mbam, Pilote Barre, Keur Barka, Ndeguette, Doune Baba Dieye et Lahrar où les éleveurs n'ont pas accès aux produits vétérinaires.

Cette situation explique, en partie, les mauvaises conditions de la santé animale. Le cheptel est, en effet, confronté à plusieurs épizooties : safa, khass, gale,peste, raame, coss, etc.

A condition que ces différentes contraintes soient levées, l'élevage local pourrait jouer un rôle important dans l'alimentation des populations et l'augmentation des revenus des ménages impliqués dans cette activité économique.

6.1.4 Arboriculture

L'arboriculture est pratiquée dans plusieurs villages de la CR où elle bénéficie de l'existence de sols alluviaux. La zone de Ndiébène Gandiole, par exemple, compte de nombreux arbres fruitiers : manguiers, citronniers, résiniers, cerises, etc. Les produits sont généralement écoulés vers les centres urbains ou commercialisés, par les femmes, dans les marchés ruraux environnants. Il s'agit d'une activité qui pourrait procurer d'importants revenus si toutefois les producteurs sont appuyés.

6.1.5 Foresterie

La CR de Ndiébène Gandiole dispose certes de ressources forestières, notamment dans les villages de Ngaina, Keur Barka et Mbao. Mais celles-ci connaissent une forte dégradation consécutive à la baisse de la pluviométrie et aux actions anthropiques. En effet, les ressources forestières font l'objet d'une forte agression de la part des ménages locaux qui les utilisent pour les besoins de la cuisson.

Aussi, des activités de cueillette sont signalées dans les villages de Pelour 1, Keur Bernard, Rimbakh, Guingue, Ndiébène Gandiole, Tougue Peul, etc. Les produits de cueillette que sont les le tamarin, les raisins, baobab, noix de coco, etc sont utilisés dans l'alimentation locale et/ou écoulés dans les marchés environnants.

6.1.6 L'exploitation du sel

L'exploitation de sel a toujours été une activité très importante dans le Gandiole. Les témoignages recueillis lors du diagnostic révèlent l'existence bien avant les indépendances d'un important marché de sel qui approvisionnait Saint-Louis, les autres localités du Sénégal et même le Mali. Aujourd'hui, l'exploitation de sel constitue toujours une activité phare de l'économie locale. Ndiébène Gandiole compte, en effet, plusieurs sites de production dans sa partie occidentale, dans la zone de Ndiébène Gandiole. Les principaux sites sont Niakou, Degue 1, Dégue 2, Mame Biram Boye et M'botou, Keur Barka, Ngaina et Guembeug.

Photo 16 : Sites de production de sel entre Guembeug et Ngaina



L'exploitation de sel est généralement pratiquée par des femmes qui exploitent des sites appartenant à des privés moyennant une redevance (parfois le 1/3 de la quantité exploitée). Dans la zone de Ndiébène Gandiole, la production annuelle peut atteindre 1 000 tonnes. Le sel exploité est vendu à des « *bana-bana* » qui viennent s'approvisionnent auprès des productrices locales. Une partie est commercialisée à Saint Louis, Louga et Potou. Le prix de la bassine est en moyenne de 150 FCFA.

Ainsi, l'exploitation du sel contribue grandement à l'augmentation des revenus des ménages de la CR. En effet, de nombreuses femmes des villages de Guembeung 1, Guembeung 2, Keur Barka, Ngaina, Tasinère, Ricotte, etc ont fait de la production de sel leur principale source de revenu. Elles travaillent dans les différents sites comme des productrices de sel.

L'exploitation de sel, qui contribue donc à la création d'emplois et de revenus, est cependant confrontée à plusieurs contraintes. Celles-ci sont liées à l'insuffisance de matériels de travail des productrices, le manque de magasins de stockage, le manque d'unité moderne d'iodisation du sel, le manque de moulin pour la transformation de la production en sel fin, le problème de commercialisation, l'absence de ligne de crédit pour le financement de l'activité, etc. Ces contraintes expliquent la qualité du sel, jugée mauvaise par certains consommateurs.

6.1.7 La pêche

La pêche est une activité importante de l'économie locale. Elle est pratiquée dans la quasi-totalité des villages, en particulier dans le Gandiolais. D'ailleurs, dans les villages de Keur Bernard, Tassinère et Pilote Barre, elle est la principale activité économique des populations. D'après les données fournies par le centre des statistiques de Saint Louis, la zone du Gandiolais, compte 150 pirogues motorisées pour 450 pêcheurs. Selon le chef de poste de Tassinère, 65 de ces pirogues ont été récemment immatriculées avec l'appui de l'Union Européenne. Ces données illustrent parfaitement l'importance de la pêche dans le panorama des activités économiques locales. D'ailleurs, pour de nombreux spécialistes de la pêche, l'avenir de cette activité dans la région se trouve dans le Gandiole compte tenu de l'importance du potentiel d'une part et, d'autre des sérieux problèmes que traversent le secteur dans la commune de Saint Louis.

La pratique de cette activité doit beaucoup à la présence du fleuve Sénégal, à l'existence de nombreux cours d'eau et à la proximité de la frange maritime. La pêche dans la CR, principalement de type artisanal, se fait avec les pirogues motorisées, les filets et les pirogues diow.

Les principales espèces démarquées comme les soles, dorales, mérou, ngoth, crevettes, langoustes, mulets, carpes, kibaro, rone, « wasse », sompate, sardinelle etc sont destinées à la commercialisation et/ou la transformation.

Commentaire [AD2]: Donner les noms scientifiques des espèces locales

L'activité de transformation, menée essentiellement par des femmes, est très développée dans la CR, notamment dans les villages de Doune Baba Dieye, Tassinère, Pilote Barre, Darou Mboumbaye, Dièle Mbame, Keur Bernard, etc. Mais le secteur gagnerait à mieux être organisé. A Pilote Barre, il existe une organisation de transformatrices qui pourrait contribuer grandement à la promotion de l'activité de transformation.

Ainsi, l'activité de pêche procure des revenus à de nombreuses familles de la CR, leur permettant ainsi de lutter contre la pauvreté.

Toutefois, la pêche connait ces dernières années un net recul du fait de la diminution des ressources halieutiques consécutive à la réalisation du barrage de Diama, du canal de délestage de Saint Louis et la mise en place de la brèche. Ces ouvrages ont également provoqué la disparition de certaines espèces et la diminution de la taille d'autres. La conséquence de cette situation est l'émigration des jeunes pêcheurs de la collectivité vers les autres zones de pêche du pays comme la Casamance et la Petite Côte.

Outre la diminution des ressources halieutiques locales, l'avenir de la pêche dans le Gandiole est compromis par le manque d'unités de transformation digne de ce nom, l'insuffisance des équipements de capture, de magasins de stockage, l'absence d'unités de stockage, l'absence de ligne de financement et de quai de pêche. A l'heure actuelle, les pêcheurs de la zone débarquent à Saint Louis. Cette situation pose le problème de la

quantification des captures. C'est pourquoi, lors d'une récente visite de responsables de la pêche, dans la zone, l'idée de la mise en place d'un quai a été émise.

Par ailleurs, l'activité de pêche souffre de l'absence d'organisation des acteurs. Actuellement, la CR ne compte aucune organisation de pêcheur, ce en dépit de l'importance de la pêche dans l'économie locale. C'est pourquoi, le chef de poste de Tassinère, a lors d'une récente visite dans la zone, conseillé aux acteurs locaux de s'organiser en GIE ou groupement pour mieux organiser le secteur et défendre leurs intérêts.

Outre l'organisation des acteurs locaux, la promotion de l'activité de pêche doit nécessite la création d'aires de débarquements dans certains villages de la CR et l'appui matériel et financier des acteurs.

La pisciculture quant à elle est peu pratiquée dans la CR. Pourtant l'existence d'une mare naturelle et de plusieurs plans d'eau dans la CR pourrait contribuer à la promotion de cette activité.

6.1.8 L'artisanat

L'artisanat figure parmi les activités pratiquées par les populations de la CR même si sa contribution au développement de l'économie locale reste très modeste. La CR dispose d'un potentiel artisanal non négligeable, en particulier dans la zone du Gandiole. L'expérience des acteurs et leur savoir-faire constituent, en effet, une grande chance pour l'économie locale. La CR compte aussi une boutique d'art localisée dans le PNLB et appartenant aux écogardes ainsi qu'un Petit Musé, localisé à Tassinère et appartenant à un privé.

Les principales activités artisanales sont la couture, la sculpture, la coiffure, la mécanique, la menuiserie, le tissage de nattes, la confection d'oreillers et de taies en cuir, etc. Les produits tirés de ces différentes activités sont principalement écoulés vers la ville de Saint Louis.

L'artisanat local souffre de plusieurs contraintes comme l'absence de boutiques de grande envergure et de village artisanal, l'insuffisance des ressources financières des acteurs, l'inexistence de structures de soutien et d'encadrement des acteurs et de formation. D'ailleurs, lors du diagnostic, les populations ont émis l'idée de la mise en place d'un centre de formation en teinture et couture dans le but de propulser l'artisanat local. En outre, l'absence d'une association regroupant les artisans locaux entrave toute initiative d'appui et de soutien. Une telle structure pourrait jouer un rôle déterminant en termes de recherche de financement, de formation et de perfectionnement des acteurs. Sa mise en place se présente donc comme une urgence dans la perspective d'une promotion de l'artisanat local.

6.1.9 Le tourisme

Le Gandiole est l'une des principales zones touristiques du département de Saint Louis. La CR dispose d'un important potentiel touristique. Il s'agit des paysages de dunes, des plans d'eau, du site d'oiseaux aquatiques(pélican, warang), du site de Maroum Dieuleuk(reposoir d'oiseau), site de balacos(bâtiment historique), site des sallines dans la zone de Mouit, des canons à Gouye Reine et la phare de Gandiole. A cela s'ajoute l'existence de plusieurs campements (Zébrabar, Keur Aminata Diallo, Résidence « Océane-Savane, Téranga, « Nioko Bokh) et d'une Dune de sable à Tonghor. En outre, la CR de Ndiébène Gandiole dispose d'un riche patrimoine naturel constitué par la RSFG, le PNLB et de circuits touristiques dans la zone de la Langue de Barbarie.

Pourtant jusque là, ce potentiel n'a pas été exploité convenablement par les autorités communautaires de l'ex CR de Gandon. La valorisation de cet important potentiel par le conseil rural pourrait avoir des incidences très positives sur le développement socioéconomique de la CR.

L'activité touristique à l'échelle locale est handicapée entre autres par le manque de financement des initiatives locales, l'absence d'un syndicat et la dégradation de certains sites. C'est pourquoi d'ailleurs,

l'association des écogardes originaires des villages riverains du PNLB a entrepris des actions de préservation du site touristique.

6.1.10 Mines et carrières

La CR de Ndiébène Gandiole à l'instar de la plupart des CR du département de Saint Louis dispose de carrières de coquillages et de sables. Celles-ci très importantes dans la zone du Gandiole, en particulier, pourraient contribuer positivement au développement socioéconomique de la CR. Toutefois, à l'heure actuelle, l'exploitation et la gestion de ces carrières relèvent exclusivement des compétences du conseil régional de Saint Louis. Cependant, les véhicules transportant les minerais payent une taxe de stationnement au conseil rural. Celle-ci pourrait contribuer au renforcement des recettes fiscales locales.

Par ailleurs, l'exploitation anarchique de ces carrières de sable marin est à l'origine d'impacts environnementaux néfastes pour la santé des populations locales.

Il convient de préciser qu'actuellement la gestion des carrières relève du conseil régional de Saint-Louis.

6.2 Les secteurs d'appui a la production

Le développement du secteur productif local repose sur la commercialisation, le transport, les infrastructures routières, le système financier local, les NTIC et l'énergie. L'étude de ces différents paramètres donne une idée sur l'avenir de l'économie locale.

6.2.1 Le transport

La question de la circulation des personnes et des biens reste très problématique dans la CR de Ndiébène Gandiole. L'insuffisance des pistes latéritiques et l'impraticabilité de nombreuses pistes de production posent de sérieux problèmes de déplacements. Les axes Tassinère-Mouit et Rao-Pelour, dans l'extrême sud-est de la CR constituent des exemples illustratifs du mauvais état des pistes latéritiques. Dans la zone de Pelour, le mauvais état des pistes pose de sérieux problèmes pour l'écoulement des produits maraîchers vers les centres de consommation. Cette situation renchérit le coût du transport avec comme conséquence la non compétitivité des produits locaux et/ou la réduction du profit des producteurs gandiolais. En effet, l'absence de pistes rurales praticables gène l'écoulement des produits maraîchers. En plus, l'accès aux intrants et produits alimentaires de base reste très difficile et couteux du fait de l'enclavement. De même, l'évacuation des malades en cas d'urgence est trop problématique.

Par ailleurs, dans le nord de la CR, l'insuffisance des pistes de production et l'absence de ponts contribuent grandement à l'accentuation des difficultés de transport des personnes et des produits. Dans ce contexte, l'aménagement de nouvelles pistes latéritiques, la réhabilitation des pistes de production et la réalisation de ponts dans le nord doivent constituer une priorité des nouvelles autorités communautaires. Evoquer la piste de production qui relie Saint Louis à Potou en passant par les villages de Ndiébène Gandiole.

6.2.2 Infrastructures routières

Le stock d'infrastructures routières de la CR est très faible. Les routes bitumées sont peu nombreuses dans la zone et sont principalement constituées par la RN2 qui traverse certains villages de la CR. On a également la route butumée reliant Saint Louis à Tassinère via Ndiébène Gandiole.

La quasi-totalité des localités, à l'exception de Guembeug, Dièle Mbame, Ngaina et Fass Dieye sont traversées par des pistes mais celles-ci sont dans la plupart des cas en très mauvais état. En outre, la CR ne compte pas de gare routière et les points de stationnement des véhicules sont inexistants.

6.2.3 Le commerce

Le commerce est l'une des activités économiques pratiquées dans la CR. Il concerne la commercialisation de produits halieutiques, agricoles, maraîchers et artisanaux. En outre, certains habitants de la CR s'activent dans la commercialisation de produits alimentaires et manufacturés venus des autres localités du Sénégal et/ou importés frauduleusement de la Mauritanie.

Tableau 11 : Equipements marchands de la CR

Types	Nombre
Marché Permanent	8
Boutique	111
Marché Hebdomadaire	1
Cantines	6
Autres	2
Total	128

Source : *Enquêtes GERAD, Décembre 2009*

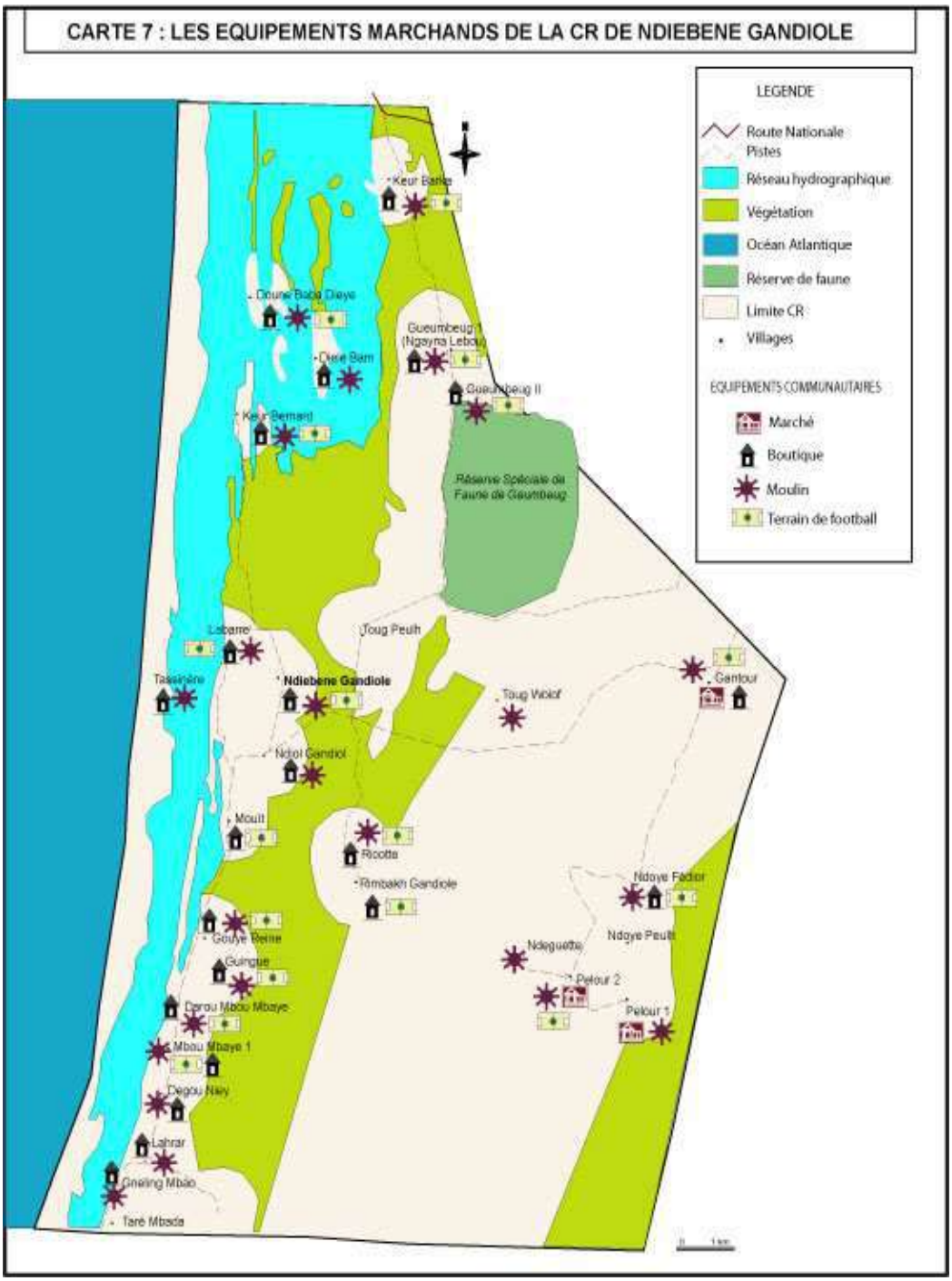
Toutefois, l'activité commerciale est très faible dans la CR du fait notamment de l'absence d'infrastructures d'envergure. Les places marchandes sont constituées de boutiques que l'on retrouve dans tous les villages de la CR à l'exception de Toug Ouolof, Toug Peulh, Ndeguette, Pelour 1 et Pelour 2. En outre, la CR compte 8 marchés permanents à Gantour, Ricotte, Tassinère, Dégou Niayes, Mboumbaye, Darou Mboumbaye, Ndiébène Gandiole et Lahrar. On note également l'existence de 6 cantines à Pelour 1(1), Guingue (2), ndiébène gandiole (1), mouyitte (1) et Pilote Barre (1).

Photo 17 : Le marché de Ndiébène Gandiole. L'aspect sommaire est la caractéristique majeure des marchés permanents de la CR



L'absence d'équipements marchands d'envergure constitue un lourd handicap pour le développement économique local. Les populations l'ont souligné lors des ateliers diagnostics tout en souhaitant la mise en place de ce genre d'équipements. La construction d'un marché communautaire fait parti des hypothèses de solutions avancées.

Carte 9 : Equipements marchands de la CR de Ndiébène Gandiole



Le marché hebdomadaire de Pelour 1 constitue à l'heure actuelle le principal équipement marchand de la communauté. Cependant, il se caractérise par son faible dynamisme du fait d'une faible fréquentation, en partie liée à son enclavement. L'aménagement et la réhabilitation de pistes latéritiques pourraient contribuer au désenclavement de Pelour 1 et partant à la redynamisation du marché hebdomadaire.

6.2.4 Le système financier local

Dans la CR de Ndiébène Gandiole, le système financier local s'appui principalement sur la Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Gandiolais et de Toubé (MEC/GT). La MEC/GT compte 700 sociétaires (personnes morales et physiques).

Pour accéder aux crédits, ces sociétaires doivent : avoir une épargne, avoir dans son compte 10% du montant sollicité et formuler une demande de crédit. Les demandes de crédit sont ensuite examinées par un comité de crédit. Depuis l'ouverture de la MEC/GT en 2005, 838 prêts ont été accordés à 64 OCB, 279 hommes et 346 femmes. Les activités financées sont principalement le maraîchage, l'embouche, le petit commerce, l'aviculture et la couture.

Actuellement, 46 000 000 FCFA sont en cours de crédit.

Le montant des crédits octroyés varie entre 25000 et 1 000 000 FCFA pour une OCB et de 25 000 à 500 000 FCFA dans le cas individuel. La durée du prêt est de 1 à 12 mois. Elle varie en fonction du montant octroyé et de l'activité financée. Pour ce qui est du taux d'intérêt, il était est de 1,5% par mois (soit 18% / an) jusqu'en décembre 2009. Cependant, depuis janvier 2010, le taux est de 15% / an.

Il convient de préciser que compte tenu de la faiblesse de son capital, les crédits octroyés par la MEC/GT sont faibles et ne permettent pas la réalisation d'importants investissements. Aujourd'hui, les responsables de la MEC estiment à 400 000 000 FCFA le montant permettant la satisfaction de l'ensemble de la demande de financement.

La MEC/GT bénéficie du soutien financier de partenaires comme HKS et SEN Finance. Ce dernier a apporté à la MEC/GT un appui financier de 20 000 000 FCFA.

La forte cohésion sociale qui caractérise le Gandiole ainsi que l'importance du taux de remboursement qui dépasse 80% constituent des atouts importants pouvant contribuer à la durabilité du système de financement local. Aujourd'hui, la MEC/GT projette d'ouvrir des caisses à Mboumbaye et Gantour pour se rapprocher d'avantage des populations.

Outre la MEC/GT, le système financier local dépend de la fédération des groupements féminins de l'ex CR de Gandon. En effet, les GFP de la CR, membres de cette fédération bénéficient de crédits qu'elle octroie. Mais le montant de ces crédits est très faible.

Il convient de souligner l'existence de système rotatif de crédit sous forme de tontine. Cette pratique informelle, généralement faite par des groupements de femmes, contribue tant bien que mal à la prise en charge de certains besoins socioéconomiques des membres.

Dans le futur, les populations pourront bénéficier la banque verte, projet initié par l'Etat du Sénégal. Cette banque qui sera à l'échelle développemental et qui a pour objectif de promouvoir le développement rural pourrait participer à l'amélioration de l'accès au crédit des paysans.

6.2.5 Energie

L'accès à l'énergie est très faible dans la CR. Par exemple, le taux d'électrification à l'échelle communautaire est très faible. Seuls les villages de Tassinère, Ndiébène Gandiole, Pilote et Mouit sont

couverts par le réseau électrique de l'ASER. Cette agence dans le cadre d'un programme soutenu par le Maroc compte électrifier les villages de Ndiol, Ricotte et Darou M'boumbaye.

Concernant l'approvisionnement en gaz, des points de vente existent dans les gros villages et leur emplissage est assuré par un centre se trouvant dans la zone de Gandon. Pour les besoins domestiques comme la cuisson, les ménages font recours, principalement, à l'énergie ligneuse. Ce qui contribue à la déforestation et à la dégradation du cadre écologique déjà fragile.

6.2.6 Les technologie de l'information et de la communication (TIC)

La CR de Ndiébène Gandiole est très faiblement dotée en infrastructures d'information et de communication. La CR ne compte aucun cybercafé. De ce fait, l'accès des populations à l'internet reste très difficile. Pour se connecter à internet, les populations se rendent à Saint-Louis.

En outre, les télécentres sont inexistants. Car seul le village de Ndiébène Gandiole, chef-lieu de CR, en compte un. Ainsi, les populations des villages de Gniling M'bao, Lahrar 1, Dégou Niayes, Ndoye Peulh, Ndeguette et Guigue font 12 km avant d'accéder au télécentre.

La CR est néanmoins couvert par les réseaux Orange, Tigo et Expresso. De ce fait, la communication s'est beaucoup améliorée ces dernières années. Il convient de préciser que les villages de Tassinère, Ndiébène Gandiole, Pilote Barre et Ndiol Gandiole sont raccordés au réseau de la SONATEL.

VII. BILAN DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale bénéficie de la forte cohésion sociale qui caractérise le Gandiole. En effet, les wolofs et les peuls cohabitent dans un climat de paix sociale et d'une forte solidarité agissante. Bien que des conflits sont parfois notés entre agriculteurs wolofs et pasteurs peuls, ils sont vite réglés à l'amiable à travers le dialogue et la réconciliation entre personnes opposées sous la médiation des autorités coutumières et/ou locales.

A l'échelle villageoise, l'organisation sociale est parfaite. Les villages sont divisés en quartiers qui sont très liés à travers les forts liens parentaux consolidés quotidiennement par les multiples mariages interfamiliaux. Finalement les différentes familles sont toutes liées et entretiennent d'excellentes relations sociales.

Dans la CR de Ndiébène Gandiole, la gouvernance locale est animée par divers acteurs comme le conseil rural, les OCB, les services techniques déconcentrés et les ONG/projets de développements qui sont des partenaires financiers et techniques du conseil rural.

7.1 Le conseil rural : composition, organisation et fonctionnement

7.1.1 Composition du conseil rural

La composition du conseil rural de Ndiébène Gandiole est analysé à partir de l'âge, du sexe ; du niveau d'instruction et de l'activité professionnelle des conseillers. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

Tableau 12 : Composition du conseil rural

	CONSEIL RURAL		
	Indicateur	**Effectif**	**Fréquence(%)**
Age	Moins de 35 ans	3	8,3
	35-60 ans	29	80,6
	Plus de 60 ans	4	11,1
	Total	36	100%
Sexe	Femmes	5	14
	Hommes	31	86
	Total	36	100%
Niveau d'instruction	Primaire	10	27,8
	Secondaire	8	22,2
	Supérieur	3	8,3
	Arabe/Coran	9	25
	Aucun	6	16,7
	Total	36	100%
Catégories socioprofessionnelles	Cultivateurs	16	44,4
	Pêcheurs	4	11,1
	Enseignants	5	13,9
	Ménagères	4	11,1
	Artisans	3	8,3
	Autres	4	11,1
	Total	36	100%

Source : *Conseil rural Ndiébène Gandiole, 2009*

Le conseil rural est à prédominance masculine. En effet, les hommes constituent 86% du conseil, les femmes sont faiblement représentées avec seulement 5 conseillères. Cette situation est en partie liée à la faible implication des personnes de sexe féminin dans l'activité politique et à des pesanteurs d'ordre socioculturel.

Quant à la répartition par âge, elle révèle la faible représentation des jeunes et une prédominance des conseillers d'âge adulte (35-60 ans). Ces derniers représentent 80,6% du conseil rural contre 8,3% de jeunes. Cette configuration peut constituer un grand avantage pour le conseil rural en termes de gestion des affaires locales compte tenu de l'expérience, de la sagesse et de la prise de conscience des adultes de l'importance de gouvernance locale.

En ce qui concerne le profil scolaire des conseillers, il est plus ou moins satisfaisant. En effet, plus de la moitié des conseillers ont été à l'école. D'ailleurs, 22,2% d'entre eux ont atteint le niveau secondaire contre 8,3% qui ont fait une année d'études supérieures. Cette situation pourrait être rentabilisée dans le cadre d'une bonne gouvernance locale. Cependant, 16,7% des membres du conseil ne sont pas instruits. Il s'agit là d'un grand handicap pour la bonne marche de la gouvernance locale. Ces conseillers éprouvent d'énormes difficultés à participer activement dans la gestion administrative et financière des affaires locales. Le renforcement des capacités dans ces domaines risque également d'être très difficile compte tenu de leur méconnaissance du français. Dans ce contexte, la mise en place de programme d'alphabétisation pour ces conseillers s'avère nécessaire.

Du point de vue socioprofessionnel, le conseil rural est dominé par des élus issus du secteur primaire. Les cultivateurs représentent, en effet, 44,4% de l'exécutif local. On note en outre, la présence de 11,1% de pêcheurs. Cette prédominance se comprend dans un milieu où l'agriculture est la principale occupation des ménages.

Les enseignants constituent, après les cultivateurs, le deuxième groupe socioprofessionnel du conseil rural. Ils représentent 13,9% de l'effectif. Ce groupe socioprofessionnel, compte tenu de son niveau d'instruction pourrait jouer un rôle important dans la promotion d'une bonne gouvernance locale.

Les autres catégories socioprofessionnelles du conseil rural sont les artisans, les ménagères, les opérateurs économiques, les employés du CROUS et de la SDE.

Du point de la répartition géographique, le conseil rural est largement dominé par le village de Ndiébène Gandiole. Ce village compte, en effet, 13 conseillers. Cela est dû en partie au poids important du village dans le terroir Gandiolais.

Tableau 13 : Village d'origine des conseillers

Village d'origine	Effectif	Fréquence(%)
Tassinère	7	19,4
Ndiébène Gandiole	13	36,1
Mouït	3	8,3
Ricotte	2	5,5
Pilote bar	3	8,3
Gouye Reine	2	5,5
Dégou Niayes	1	2,8
Gantour	1	2,8
M'boumbaye	1	2,8
Gniling M'bao	1	2,8
Keur Barka	1	2,8
Ndiol Gandiole	1	2,8
Total	36	100%

Source : *Conseil rural Ndiébène Gandiole, 2009*

Le village de Tassinère, chef-lieu de la CR, est également bien représenté au conseil rural avec 7 conseillers sur 36. D'ailleurs, le PCR est originaire de ce village. Il convient de préciser que Tassinère est un village très important de la CR tant du point du peuplement que du niveau d'équipement (poste de santé, école secondaire, préscolaire, primaire et coranique). Les villages de Mouit et de Pilote comptent chacun 3 conseillers ; Ricotte et Gouye Reine ont le même nombre d'élus, 2. Les villages de Dégou Niayes, Gantour, M'boumbaye, Gniling M'bao, Keur Barka et Ndiol ont chacun 1 conseiller. Les autres villages de la CR ne sont pas représentés au conseil rural.

La répartition géographique des conseillers présente donc d'importants déséquilibres en faveur des villages de Ndiébène Gandiole et de Tassinère.

7.1.2 Organisation et fonctionnement du conseil rural

La CR de Ndiébène Gandiole compte un organe exécutif et un organe délibérant.

L'organe exécutif est composé de 3 personnes, le PCR et ses 2 vice-présidents. Cet organe dont les membres sont élus par le conseil rural a un mandat de 5 ans. Le bureau exécutif a la charge de la publication et de l'exécution des lois et règlements, votés par le conseil rural, sous l'autorité du sous-préfet. Premier responsable du bureau exécutif, le PCR assure l'exécution des mesures de police administrative et des décisions prises par l'autorité administrative et qui concernent la CR. En outre, il assure la tenue de l'état civil.

Par ailleurs, en tant qu'ordonnateur du budget, le PCR assure la gestion du cycle budgétaire (préparation, ordonnancement des dépenses et exécution des recettes). A l'heure actuelle, le PCR est assisté dans le cadre de l'exécution de sa mission par des stagiaires mis à la disposition du conseil rural par le projet PACR/VFS.

L'organe délibérant quant à lui, est le conseil rural composé de 36 membres élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans. Cet organe, élément central du dispositif institutionnel de la gouvernance locale, se réunit plusieurs fois, au courant de l'année, en session ordinaire, et chaque fois que de besoin en session extraordinaire. Ses membres discutent au cours des sessions des problèmes de développement socioéconomique local et proposent des solutions.

Tableau 14 : Sessions du conseil rural

Date	Ordre du jour	Session	Lieu
22-05-09	Installation des commissions	Ordinaire	Ecole Ndiébène.
16-07-09	Vote du budget 2009	Ordinaire	Ecole Mouit
01-09-09	Syndicalisation paysans/pêcheurs	Extraordinaire	Ecole Mouit
03-09-09	Informations sur le POAS	Extraordinaire	Ecole Ndiébène
10-09-09	Restitution du recensement des ménages et de l'enquête	Extraordinaire	Ecole Mouit
12-09-09	Préparation mise en place CIVD	Extraordinaire	Ecole Mouit
15-09-09	Atelier renforcement capacités des élus(code des collectivités locales)	Extraordinaire	Ecole Mouit
12-10-09	Informations	Ordinaire	Ecole Ndiébène
20-11-09	Restitution et validation POAS	Extraordinaire	Ecole Ndiébène
25-11-09	Journée lancement du PLD	Extraordinaire	Ecole Mouit

Source : *Conseil rural Ndiébène Gandiole, 2009*

D'ailleurs, pour une meilleure prise en charge des questions de développement local avec une forte implication des élus locaux, le conseil rural de Ndiébène Gandiole a mis en place en son sein une vingtaine de commissions techniques.

Tableau 15 : Les commissions techniques du conseil rural

1. Domaniale	11- Culture
2. Environnement	12 - Education
3. Jeunesse et Sport	13- Planification
4. Santé	14- Aménagement territoriale
5. Alphabétisation	15- Urbanisme et Habitat
6. Solidarité communautaire	16 - Pêche
7. Elevage	17 - Coopération décentralisée
8. Pisciculture	18 - Sage
9. Finance	19 – Tourisme
10- Formation Professionnelle	20- Agriculture

Source : *Conseil rural, 2009*

Chacune de ces commissions est dirigée par un président choisi par ses pairs. Chaque commission identifie les problèmes dans son secteur et proposes des axes stratégiques de développement au conseil rural. Il constitue de ce fait, d'excellents cadres de gouvernance et de promotion du développement local.

Il convient de noter que le conseil rural bénéficie de l'appui-conseil des services déconcentrés de l'Etat à savoir la sous-préfecture et le CADL, des organisations locales et de plusieurs autres partenaires financiers et techniques.

En considérant le taux relativement élevé d'analphabétisme, Le conseil rural est gêné dans sa mission de prise en charge du développement de la CR, par les contraintes suivantes :

- ✓ la non de maîtrise voire la méconnaissance des textes de la décentralisation ;

- ✓ l'analphabétisme des conseillers ;
- ✓ le manque de formation des conseillers ;
- ✓ le manque d'implication dans la gestion des conseillers ;
- ✓ l'appréhension insuffisante du rôle des conseillers ;
- ✓ la faiblesse des moyens financiers ;
- ✓ le manque de moyens de communication.

Il s'avère nécessaire de mettre en place un programme de formation des élus locaux allant dans le sens du renforcement de leurs capacités

7.2 Les partenaires du conseil rural

Plusieurs institutions et organisations accompagnent le CR dans le cadre de la promotion du développement local. Leur étude permet de cerner leurs objectifs et actions dans l'impulsion de la dynamique locale.

7.2.1 Les chefs de villages

Généralement issu de la famille fondatrice, le chef de village reste un personnage important et incontournable dans le processus de prise de décision concernant son village. Il est le représentant de l'Etat et constitue de ce fait un interlocuteur privilégie des autorités déconcentrées et communautaires. Le chef de village est souvent sollicité pour la médiation sociale (conflits fonciers, familiaux, etc) et participe dans la prise des décisions concernant le devenir de son village.

7.2.2 L'administration territoriale

La CR de Ndiébène Gandiole dépend administrativement de l'arrondissement de Rao, dans le département de Saint Louis. Elle est donc sous le contrôle du sous-préfet de Rao qui représente l'Etat dans sa circonscription administrative.

Le sous-préfet est un partenaire privilégie du conseil rural dans le cadre du processus de décentralisation. Il assure le contrôle à postériori et veille au respect des dispositions réglementaires du code des collectivités locales par le conseil rural.

7.2.3 Les services techniques

A l'échelle de la CR, les services techniques sont constitués par les différentes structures du CADL de Rao (Centre d'Appui au Développement Local). Celles-ci sont l'agriculture, l'élevage, les eaux et forets, l'hygiène et l'action sociale. Le rôle de ces différents services techniques est d'appuyer la CR dans le cadre des activités de développement socioéconomique. Par exemple l'agent de l'agriculture apporte un appui-conseil aux paysans locaux tandis que son collègue de l'élevage participe à la promotion de l'élevage local à travers les conseils aux éleveurs et les soins vétérinaires.

Le service de la pêche intervient dans la CR compte tenu de l'importance de ce secteur dans l'économie locale. Il existe un poste à Tassinère mais l'agent se trouve à l'heure actuelle à Saint louis.

Ces structures déconcentrées, malgré le rôle important qu'elles jouent dans le développement local, manquent considérablement de moyens matériels et logistiques indispensables à la bonne exécution de leurs missions d'appui-conseil.

7.2.4 Les structures externes (ONG, Projets, Programmes)

La CR bénéficie, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du développement local, de l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers(PTF). Ceux-ci interviennent dans les divers

secteurs de la vie socioéconomique locale. Le tableau ci-dessous fait la synthèse sur les PTF et leurs domaines d'intervention :

Tableau 16 : Partenaires techniques et financiers du conseil rural

Partenaires	Domaines d'intervention	Zones d'intervention	Activités programmées	Durée
Pgies	- Appui aux AGR - Appui gestion de l'environnement - Régénération mangrove - Appui mise en place SFD	-Ngaina -Keur Barka -Doune Baba Dieye		2003-2014
Saed	- Environnement - Agriculture	CR		Durée indéterminée
Sicoval	- Infrastructure de base - Economie locale - Appui institutionnel	CR		2008-2010
Ancar	- Conseil agricole et rural - Appui recherche de financement - Amélioration des techniques productives	CR		Durée indéterminée
Plan Sénégal	- Education, santé, action sociale, agriculture	CR	Vaccination, AGR, Eau, école(à Ngaina), dons de médicaments et de moustiquaires,	Durée indéterminée
Oceam	Environnement (gestion de la mangrove)	Doune Baba Dieye	Reboisement, protection mangrove	2007-2009
Radi	Santé, éducation, maraîchage	Keur Barka	Financement, sensibilisation	2001-2009
Compact	Environnement, micro crédit	Mouyitte	Sensibilisation, suivi écologique, assainissement, équipements de base	Durée indéterminée
Caritas et Croix Rouge	Vivres, semences, élevage	Gantour	Financements, dons de vivres	Durée indéterminée
Pacr/Vfs	- Appui à la gestion foncière - Appui à l'élaboration d'outils de planification - Appui financier - Renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage	CR	-	2008-2012
Ard	- Appui conseil - Renforcement des capacités des élus	CR	-	Durée indéterminée

Source : *Enquêtes GERAD, Décembre 2009*

Les principaux domaines d'intervention sont donc l'environnement, l'agriculture, la promotion enfantine et féminine, l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation), etc. De par leurs différentes actions, ces PTF jouent un rôle important dans le développement socioéconomique de la CR. L'harmonisation de leurs stratégies d'intervention pourrait renforcer d'avantage les résultats probants déjà enregistrés.

7.2.5 Les organisations communautaires de base

La CR de Ndiébène Gandiole compte un tissu associatif relativement dense. Les différentes organisations communautaires de base(OCB) répertoriées participent tant bien que mal à la promotion du développement local.

7.2.5.1 Les GIE

La CR de Ndiébène Gandiole compte environ 15 GIE. Les enquêtes ont permis d'identifier des GIE dans les villages de Mouyitte, Pilote Barre, Ndiébène Gandiole, Tougue Peul, Gantour et Lahrar. Il s'agit de groupements mixtes, de femmes ou d'hommes qui mènent des activités génératrices de revenus. Les

principales activités développées sont l'embouche, le petit commerce, la transformation et la commercialisation du sel, l'agriculture, le maraîchage, le petit commerce, l'aviculture, etc. De par ces différentes activités, ces GIE participent à l'amélioration des conditions de vie de leurs membres et partant à la lutte contre la pauvreté.

7.2.5.2 Les GPF

Dans la CR de Ndiébène Gandiole les femmes sont confrontées à de nombreuses difficultés. Par exemple, les équipements d'allégement des travaux domestiques (moulin, robinet, etc) sont très insuffisants voire inexistants. Les villages de Ndiol, Ricotte, Tougue Peulh, Tougue Wolof et Keur Barka, Rimbakh ne disposent d'aucun équipement d'allégement des travaux de femmes. Ce qui rend très pénible les travaux domestiques. En outre, la CR ne compte aucune décortiqueuse et les batteuses n'existent que deux villages (Tassinère et Darou Mboumbaye). Pourtant l'existence de tels équipements pourrait se traduire par une amélioration des conditions de travail des femmes. En outre, de nombreuses femmes sont analphabètes et sans aucune formation professionnelle. La CR ne compte aucun centre de formation féminine. A cela s'ajoute leur faible accès aux financements.

En dépit de ces contraintes, les femmes du Gandiole participent tant bien que mal au développement local. Il existe, en effet, dans la CR de Ndiébène Gandiole, une forte dynamique associative féminine (environ 70 GPF) animée par les différents groupements de femmes dont la présence est notée dans tous les villages de la CR. En outre, il existe dans le Gandiolais une fédération regroupant tous les GPF de la zone.

Les organisations féminines mènent diverses activités économiques comme le petit commerce, l'exploitation de sel, la transformation de fruits, de légumes et de céréales locales, la transformation de produits halieutiques et l'embouche. Les recettes tirées de ces différentes activités leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie et de participer à la lutte contre la pauvreté. Pourtant, les GPF de la CR rencontrent d'énormes difficultés dans le déroulement de leurs activités économiques. Celles-ci sont liées à l'insuffisance de leurs moyens financiers, aux problèmes d'accès aux crédits, aux faibles capacités de production, etc. Les crédits octroyés par la MEC/GT sont très faibles.

7.2.5.3 Les sections villageoises

Leur existence est notée dans une dizaine de villages de la CR. Les sections villageoises, qui ont une vocation essentiellement agricole, œuvrent pour la promotion de l'agriculture, principale activité de l'économie locale.

7.2.5.4 Les associations

Les ASC existent dans la plupart des villages de la CR. Ces associations constituées essentiellement de jeunes ont comme principale activité le sport, le football en particulier, pendant les grandes vacances. Elles mènent rarement des activités culturelles et économiques. Néanmoins, elles constituent une importante force de mobilisation et d'action sociale sur laquelle peut s'appuyer le conseil rural.

On note également l'existence de 2 associations féminines dans la CR. L'association des « Femmes de Tassinère » créée en 1997 intervient dans les domaines de la santé, du sport et de la micro finance. Celle de Darou Mboumbaye, quant à elle a été créée en 1979. Elle compte 35 membres et intervient dans la culture, l'agriculture, etc.

Des associations de développement aussi existent dans la CR. A Gniling Mbao, « Association Mbolo Suxali Gniling Mbao » mise en place en 2008 compte 200 membres. Elle intervient dans la pêche et l'agriculture avec un fond de caisse de 225000Fcfa.

7.2.5.5 Les cadres de concertations

Divers cadres de concertations existent dans la CR. Ceux-ci contribuent beaucoup dans le processus de développement local. L'identification des cadres existants ainsi que l'analyse de leur niveau de fonctionnement et de leurs contraintes nous permet d'avoir une idée précise sur le rôle de ces structures dans le développement local. Les principaux cadres de concertations recensés dans la CR sont :

- **Le comité élargi de planification**

Ce comité est chargé de la validation technique des livrables de la mission avant la tenue des ateliers communautaires de restitution/validation. Ce comité sera chargé de superviser tout le processus de mise en œuvre du PLD.

Il se réunit aux étapes suivantes :

- restitution du diagnostic externe avant la journée de lancement ;
- restitution du diagnostic participatif ;
- restitution des ateliers de planification ;
- restitution finale du PLD.

- **Les CVD et CIVD**

- **Les CVD** sont des cadres de concertation que l'on retrouve à l'échelle villageoise. Ils sont composés des mandataires des OCB locales et des personnes ressources du village comme les matrones, enseignants, conseillers du chef de village, etc. Le principal objectif d'un CVD est d'œuvrer pour l'impulsion du développement local. Il constitue un cadre d'échange sur les problèmes de développement local. Par exemple, le CVD de Tassinère lors de ses réunions a abordé le problème de la salinité des sols, tandis que ceux de Tougue Peul et de Tougue Wolof se sont penchés sur la question de la taxe rurale. Le CVD de Keur Barka, pour sa part, a parlé lors de ces réunions des questions de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité.

- **Les CIVD** sont aussi des cadres de concertation mais que l'on retrouve à l'échelle inter-villageoise. La CR en compte 6 dans les différentes zones. Le CIVD est composé des 2 représentants de chaque CVD de la zone et de personnes ressources choisies parmi la population locale. Ces CIVD sont des cadres appropriés d'échange et de concertation sur les questions de développement socioéconomique.

Cependant, ces CIVD ne sont pas fonctionnels à l'heure actuelle du fait du manque de formation de leurs membres et de moyens financiers. Il convient de préciser que ces cadres sont de création récente.

7.3 Etat des ressources financieres de la cr

7.3.1 Identification des sources de recettes

L'analyse du budget de la CR pour l'exercice 2009, permet d'avoir une idée précise sur les différentes sources de recettes de la CR. Les recettes de la CR sont essentiellement destinées à la prise en charge des besoins de fonctionnement du conseil rural et d'investissement dans la CR. Ainsi, l'analyse distinguera l'origine des recettes destinées au fonctionnement de celles consacrées à l'investissement.

7.3.1.1 Origine des recettes de fonctionnement

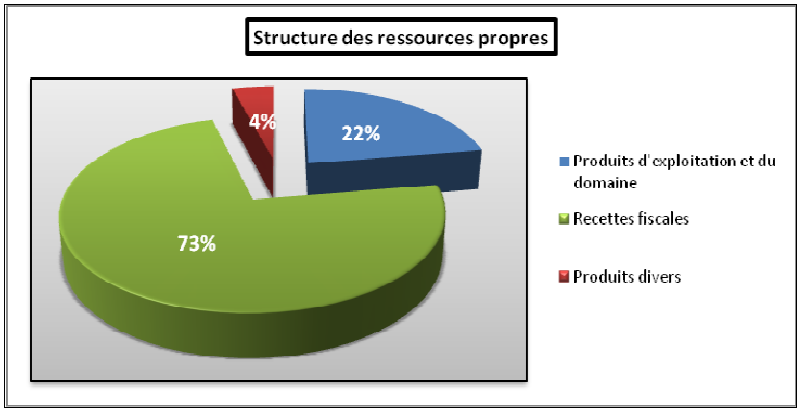
Les recettes de fonctionnement de la CR de Ndiébène Gandiole proviennent de recettes propres que le conseil rural tire de recettes fiscales (impôts et taxes), de recettes non fiscales (produits d'exploitation et du

domaine) et de recettes diverses (produits divers) d'une part, et d'autre part de fonds de dotation de l'Etat pour le fonctionnement.

- Les recettes propres

Elles sont constituées de 3 principales rubriques : les recettes fiscales, les produits d'exploitation du domaine et des produits divers.

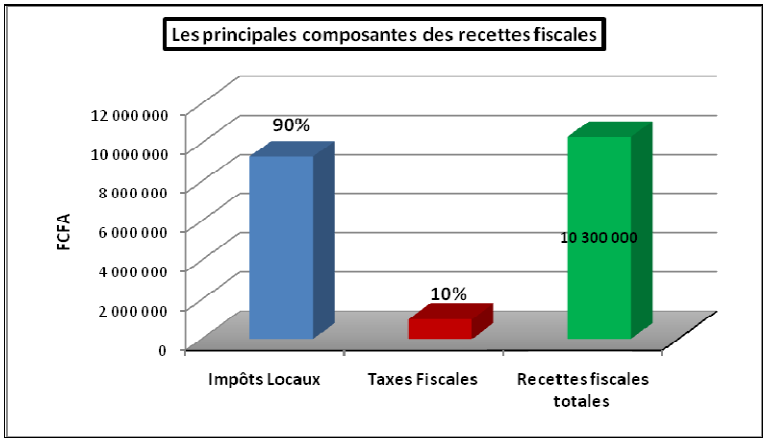
Graphique 3 : Structure des ressources propres



Source : *Budget 2009 de la CR*

- **Les recettes fiscales :** Avec un montant de 10,30 millions, elles sont de loin les plus importantes. Ces recettes sont constituées par ***les impôts locaux*** comme la patente, la taxe rurale, le minimum fiscal, les licences, les impôts fonciers bâtis et la quote-part de la CGU. L'autre constituante des recettes fiscales est **la taxe fiscale** composée de la taxe sur la publicité, des taxes sur les spectacles, de la taxe sur l'électricité consommée et de la taxe sur l'eau.

Graphique 4 : Les principales composantes des recettes fiscales



Source : *Budget 2009 de la CR*

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des différentes rubriques des recettes fiscales de la CR.

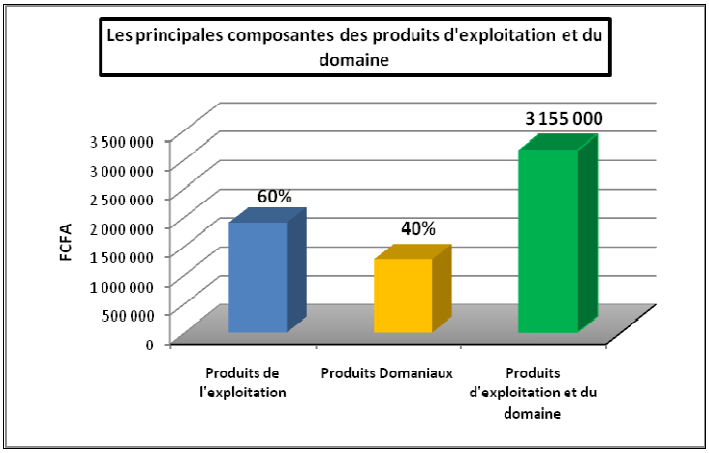
Tableau 17 : Répartition des recettes fiscales prévues par la CR en 2009

RUBRIQUES DE RECETTES FISCALES	Prévisions 2009	Part relative en Ressources propres	Part relative en Recettes de fonctionnement
Impôts Locaux	**9 300 000**	**66,17%**	**43,23%**
Minimum Fiscal	700 000	4,98%	3,25%
Contribution patentes	2 500 000	17,79%	11,62%
Licences	200 000	1,42%	0,93%
Taxe rurale	4 000 000	28,46%	18,59%
Impôts Foncier Bâti	1 000 000	7,11%	4,65%
Contribution Globale Unique	900 000	6,40%	4,18%
Taxes Fiscales	**1 000 000**	**7,11%**	**4,65%**
Taxes sur les spectacles	100 000	0,71%	0,46%
Taxe sur la publicité	800 000	5,69%	3,72%
Taxe sur l'électricité consommée	50 000	0,36%	0,23%
Taxe sur l'eau	50 000	0,36%	0,23%
Total Recettes fiscales	***10 300 000***	***73%***	***48%***

Source : *Budget 2009 de la CR*

- ***Les produits d'exploitation et du domaine :*** Ils représentent la deuxième part avec 22% du total des recettes fiscales. Ces recettes qui sont estimées à plus de 3,15 millions sont réparties dans deux principaux chapitres à savoir les produits d'exploitation et les produits domaniaux.

Graphique 5 : Les principales composantes des produits d'exploitation et du domaine



Source : *Budget 2009 de la CR*

- ***Les produits d'exploitation du domaine***, estimés à plus de 1,9 millions sont alimentés par le droit d'alignement et de bornage et, les produits de l'expédition des actes de l'état civil. Quant au ***produits domaniaux*** estimés à 1,26 millions, ils sont alimentés par les droits d'occupation du domaine public, les droits de place, les permis de stationnement sur la voie publique, les locations de souks, le doit de fourrière.
- ***Les recettes diverses :*** avec 4% des recettes de la CR en 2009, elles sont très faibles. Ces recettes proviennent pour l'essentiel des amandes correctionnelles ou simples polices (500 000 FCFA) et recettes éventuelles ou imprévues (100 000 FCFA).

- Les fonds de dotation de l'Etat

Il s'agit des fonds que l'Etat met à la disposition du conseil rural pour l'accompagner dans la prise en charge des compétences transférées. Ces fonds tirés du fonds de dotation de la décentralisation(FDD) sont estimés pour l'année 2009 à 7,45 millions de FCFA.

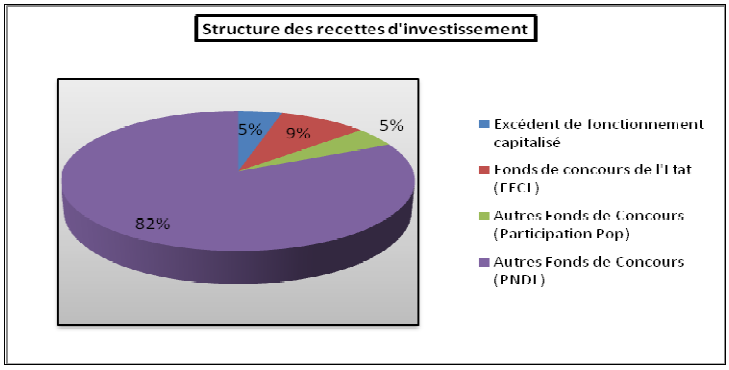
7.3.1.2 Origine des recettes d'investissement

En dehors de ces différentes recettes destinées essentiellement aux charges de fonctionnement, le conseil rural a d'autres recettes destinées à l'investissement. Celles-ci proviennent du fonds de concours du PNDL et des fonds de concours de l'Etat.

- ***Les fonds de concours du PNDL***

Le fonds de concours du PNDL, alimenté par les bailleurs de fonds de l'Etat du Sénégal, constitue la principale source des recettes d'investissement de la CR. En effet, 82% des recettes d'investissement de la CR proviennent de ce fonds.

Graphique 6 : Structure des recettes d'investissement



Source : *Budget 2009 de la CR*

- ***Les fonds de concours de l'Etat***

Les fonds de concours de l'Etat sont constitués des recettes de la CR issues du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales(FECL). Ce fonds a été mis en place par l'Etat du Sénégal pour appuyer les collectivités territoriales dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement local.

Les autres recettes d'investissements de la CR proviennent l'excédent de fonctionnement capitalisé et la participation des populations locales.

Tableau 18 : Répartition des recettes d'investissement de la CR

Rubriques	Montants (en FCFA)	Part en %
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 485 000	**5%**
Fonds de concours de l'Etat (FECL)	5 000 000	**9%**
Autres Fonds de Concours (Participation Pop)	2 485 000	**5%**
Autres Fonds de Concours (PNDL)	44 730 000	**82%**
Total recettes d'investissement	**54 700 000**	**100%**

Source : Budget 2009 de la CR

Le tableau ci-dessus donne la part de chaque rubrique dans la constitution des recettes d'investissement de la CR.

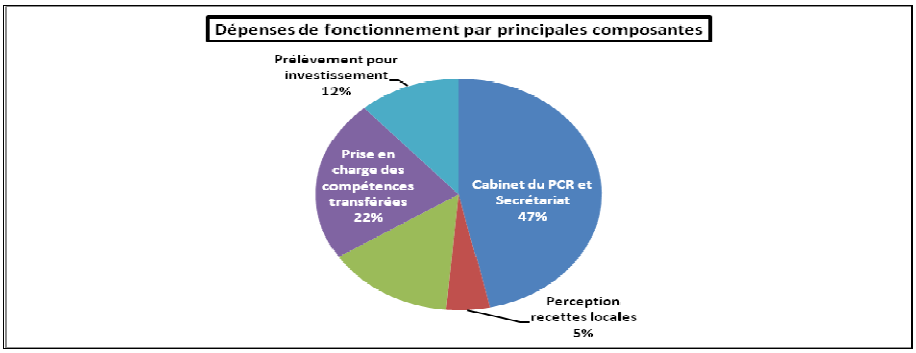
7.3.2 Eventail des types de dépenses de la CR

Les dépenses de la CR sont constituées principalement des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

7.3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice en cours, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 21,51 millions de FCFA. Comme le révèle le graphique ci-dessous, ces dépenses sont largement dominées par les charges de fonctionnement du cabinet du PCR et du secrétariat, qui sont estimées à 10 millions de FCFA. Ensuite viennent les dépenses de prise en charge des compétences transférées (4,84 millions de FCFA), des services et dépenses divers (3,12 millions de FCFA), du prélèvement pour investissement (2,48 millions de FCFA) et, enfin, des charges liées à la perception des recettes locales (1,05 million de FCFA).

Graphique 7 : Dépenses de fonctionnement par principales composantes



Source : Budget 2009 de la CR

- **Les dépenses de fonctionnement du cabinet du PCR et du secrétariat**

Dans ces dépenses prédominent largement celles consacrées à la gestion du Cabinet du PCR. Dans cette rubrique on note l'importance des dépenses destinées à l'achat de carburant et aux indemnités et représentations du PCR.

Tableau 19 : Composantes des dépenses de fonctionnement du cabinet du PCR et du Secrétariat

Nature de dépenses	Prévisions 2009	Part en % du Cabinet	Part en % du total
Cabinet du PCR	**7 750 000**		**77,4%**
Carburant	1 000 000	**12,9%**	10,0%
Lubrifiant	500 000	**6,5%**	5,0%
Fournitures de bureau	500 000	**6,5%**	5,0%
Imprimés et registres	1 000 000	**12,9%**	10,0%
Communication téléphonique	300 000	**3,9%**	3,0%
Secours aux sinistrés	500 000	**6,5%**	5,0%
Subvention aux ASC	700 000	**9,0%**	7,0%
Coupes et récompenses	300 000	**3,9%**	3,0%
Cotisation à l'association des PCR	300 000	**3,9%**	3,0%
Cotisation à l'ARD	50 000	**0,6%**	0,5%
Indemnité représentation du PCR	1 200 000	**15,5%**	12,0%
Indemnité représ. des Vices Présidents	400 000	**5,2%**	4,0%
Dépenses diverses	1 000 000	**12,9%**	10,0%
Secrétariat et Bureaux	**2 264 200**	**Part en % du Secrétariat**	**22,6%**
Acquisition machines et appareils de bureau	900 000	**40%**	9,0%
Gardiennage et nettoiement	350 000	**15%**	3,5%
Rémunération Secrétaire Communautaire	1 014 200	**45%**	10,1%
Total Cabinet du PCR et Secrétariat	***10 014 200***		***100,0%***

Source : Budget 2009 de la CR

Les dépenses du secrétariat sont estimées à 2.264.200 FCFA et sont destinées principalement à la rémunération du secrétaire communautaire et à l'acquisition de machines et d'appareils de bureau.

- **La prise en charge des compétences transférées**

Le montant destiné à cette rubrique est de 4,84 millions, donc largement inférieur au fonds de dotation de la décentralisation qui est de 7,46 millions. Ce montant est destiné à la prise en charge des dépenses de la santé et de l'action sociale, de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la culture. Cette somme est donc largement insuffisante pour couvrir les charges relatives à ces différents secteurs.

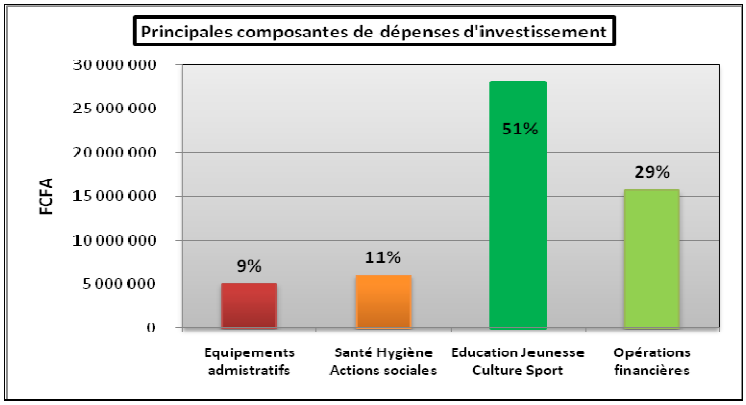
- **Les autres dépenses de fonctionnement**

Les autres dépenses de fonctionnement sont les prélèvements pour l'investissement, les dépenses pour la perception des recettes locales ainsi que les dépenses destinées aux services divers.

7.3.2.2 Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice en cours, le conseil rural prévoit des investissements dans les domaines suivants : les équipements administratifs ; la santé, l'hygiène et l'action sociale ; l'éducation, la jeunesse, les sports et la culture ; et enfin les opérations financières. Ces dépenses d'investissement couteront à la CR, 54,70 millions de FCFA.

Graphique 8 : Principales composantes de dépenses d'investissement



Source : *Budget 2009 de la CR*

- **Education, jeunesse et sport**

C'est la plus importante rubrique des dépenses d'investissement pour l'exercice en cours. Car elle représente 51% du total des dépenses. Les investissements concernent les équipements scolaires (4,80 millions de FCFA) et la construction des sales de classe et blocs administratifs (23,20 millions de FCFA).

- **Opérations financières**

Ces dépenses sont estimées à 15,70 millions de FCFA soit 29% du total des dépenses d'investissement. Elles concernent le versement de la contre partie pour la réalisation des infrastructures et équipements éco-touristiques et de transformation.

- **Santé et actions sociales**

Ces dépenses sont estimées à 6 millions, soit 11% du total des dépenses. Les dépenses envisagées sont la construction d'un dispensaire (4 millions de FCFA) et l'acquisition des équipements sanitaires (2 millions de FCFA).

- **Equipements administratifs**

Pour cette rubrique, les dépenses sont représentent 9% du total et concernent les grosses réparations de la maison communautaire (3 millions de FCFA) et le mobilier et matériel administratif (2 millions de FCFA).

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des différentes rubriques de dépenses d'investissement.

Tableau 20 : Dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Prévisions 2009	Part en % des invest	Part en % du Total
Equipements administratifs	**5 000 000**	**9%**	**7%**
Grosses réparations maison communautaire	3 000 000	5%	4%
Mobilier et matériel administratifs	2 000 000	4%	3%
Santé Hygiène Actions sociales	**6 000 000**	**11%**	**8%**
Equipements sanitaires	2 000 000	4%	3%
Construction dispensaire	4 000 000	7%	5%
Education Jeunesse Culture Sport	**28 000 000**	**51%**	**37%**
Equipements scolaires	4 800 000	9%	6%
Construction salles de classe et blocs administratifs	23 200 000	42%	30%
Opérations financières	**15 700 000**	**29%**	**21%**
Contre parie à verser (écotourisme et transformation)	15 700 000	29%	21%
Total dépenses d'investissement	**54 700 000**	**100%**	**72%**
Dépenses totales	**76 213 200**		100%

Source : Budget 2009 de la CR de Ndiébène Gandiole

7.3.3 Mobilisation des ressources et performances en matière de gestion budgétaire et financière

Il est difficile d'établir cette performance pour la CR de Ndiébène en l'absence de données sur une période donnée. Il n'existe pas encore pour la CR d'une situation d'exécution (compte administratif ou compte de gestion). Néanmoins, en partant de l'hypothèse selon laquelle la CR de Ndiébène Gandiole présente des similitudes (population, réalités socioculturelles et géographiques, etc.) avec l'ancienne CR de Gandon d'où elle issue, une analyse indicative peut être faite. Elle servirait alors de référence pour la CR de Ndiébène pour mieux mobiliser ses ressources financières.

Les données financières de la CR de Gadon pour la période de 2006 à 2008, soit 3 ans ont été exploitées pour les besoins de l'étude. Ainsi, l'analyse porte sur les taux de recouvrement de principales composantes de sources de recette et donne une idée sur la capacité globale ou moyenne de cette nouvelle collectivité locale à mobiliser les recettes prévues dans son budget de 2009.

Tableau 21 : Evolution des taux de recouvrement de recettes par composantes dans la CR de Gadon

Composantes de recettes	2006	2007	2008	Taux moyen	Observations
Produits de l'exploitation	23%	41%	69%	45%	Faiblesse
Produits Domaniaux	71%	75%	80%	76%	Force
Impôts Locaux	35%	48%	17%	34%	Faiblesse
Taxes Fiscales	121%	8%	8%	46%	Faiblesse
Produits divers	156%	23%	71%	83%	Force
Dotation de fonctionnement	100%	100%	100%	100%	Force
Autres participations (coopérations décentralisée)	86%	15%	102%	68%	Force
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**61%**	**46%**	**60%**	**56%**	**A améliorer**
Résultat d'investissement. Reporté	461%	102%	96%	220%	Force
Fonds de concours	-	-	100%	-	Irrégulier
Autres Fonds de concours (Coopér décen)	76%	26%	104%	69%	Force
Fonds de concours(PNDL)	33%	100%	8%	47%	Faiblesse
Fonds BCI Santé	100%	100%	-	-	Irrégulier
Autres Fonds de concours(PNIR)	-	-	-	#DIV/0!	Irrégulier
Excédent de fonctionnement capitalisé	80%	22%	50%	51%	Moyen
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**53%**	**77%**	**90%**	**74%**	**Force**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**55%**	**68%**	**79%**	**67%**	**A améliorer**

Source : Situation d'exécution financière de la CR de Gadon de 2006 à 2008

L'analyse du tableau montre que :

- **les composantes telles que les produits domaniaux et produits divers sont assez bien recouvrés ;**
- **les produits de l'exploitation, les impôts locaux et les recettes fiscales sont faiblement recouvrés ;**
- **le taux d'encaissement des recettes de transfert est correct mais irrégulier du fait de leur retard dans la mise en place.**

Tenant compte de l'hypothèse retenue plus haut, la CR de Ndiébène Gandiole doit mettre en place un dispositif lui permettant, avec la participation des services financiers, de déterminer les matières imposables, d'émettre un rôle et de s'investir dans le recouvrement de ses recettes.

7.3.4 Performance budgétaire de la Communauté rurale

La CR de Ndiébène Gandiole, qui est une nouvelle collectivité locale, est à sa première année d'exécution budgétaire. Il est donc difficile, à l'heure actuelle, d'évaluer sa performance budgétaire.

VIII. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic portant sur les divers secteurs de la vie socioéconomique révèle l'existence de nombreuses potentialités naturelles et économiques. Toutefois, les populations sont confrontées à d'énormes difficultés socioéconomiques. La pauvreté reste, en effet, une réalité dans la CR de Ndiébène Gandiole.

L'accès aux services sociaux de base est très problématique. Par exemple, l'accès à l'eau potable est très difficile pour de nombreux habitants de la CR, en particulier ceux des villages de Pelour 1, Pelour 2, Doune Baba Dieye, Dièle MBame, Ngaina, Ndiébène Gandiole, etc.

La pauvreté au niveau local s'apprécie également dans les domaines de la santé et de l'éducation. Plusieurs villages de la CR ne disposent pas d'équipements sanitaires et sont très éloignés de ceux existants. C'est le cas des villages de Pelour 1, Pelour 2, Ndeguette, Toug Ouolof, Ndoye Peul, etc. Cette situation contribue à la détérioration des conditions sanitaires des populations et partant à la précarité de leurs conditions économiques. En ce qui concerne l'éducation, de nombreux enfants de la collectivité n'ont pas accès à l'école faute d'établissements scolaires. Les écoles existantes sont largement en deçà des besoins.

Sur le plan économique, la dégradation des conditions climatiques et écologiques a eu de graves conséquences sur les activités agropastorales, principales occupations des ménages de la CR. Les revenus agricoles ont considérablement baissé dans un contexte de hausse des produits de consommation courante. Le pouvoir d'achat des populations locales est aujourd'hui très faible.

Par ailleurs, la crise agricole et celle de la pêche consécutive à la réduction des ressources halieutiques se sont traduites par une importante réduction des opportunités économiques pour les jeunes. L'absence d'opportunités est aussi liée à l'inexistence d'équipements dynamiques. Cette situation contribue à l'aggravation de la pauvreté, déjà palpable dans de nombreuses localités de la CR.

Le tableau ci-dessous qui fait la synthèse du diagnostic donne une idée sur les atouts et contraintes de la CR et laisse entrevoir les perspectives de développement local.

Tableau 22 : Tableau de synthèse du diagnostic

Secteurs	Atouts	Contraintes	Hypothèse de solutions
Agriculture/Maraîchage	- Existence de bas-fonds pour le maraichage ; - Abondance des ressources en eau ; - Présence du canal gandiolais; - Existence de sols alluviaux ; - Existence de zones inondées dans le gandiole ;	- Baisse de la pluviométrie ; - Accès difficile aux intrants agricoles ; - Problème de commercialisation des produits ; - Salinisation des terres et des eaux ; - Insuffisance des aménagements agricoles ; - Problèmes techniques et financiers ; - Absence de magasins de stockage ; - Enclavement des zones de production maraîchères ; - Impraticabilité de certaines pistes	- Lutter contre la salinisation des sols ; - Augmenter les aménagements agricoles ; - Faciliter l'accès des paysans au crédit ; - Désenclaver les zones de productions maraîchères ; - Créer des magasins de stockage des produits maraîchers ; - Mettre en valeur les potentialités offertes par le canal du gandiole ; - Déplacer la brèche vers l'ancienne embouchure ; - Etendre le canal du Gandiole aux autres villages ;
Elevage	- Existence de pâturages dans le Diéri ; - Abondance des ressources en eau ;	- Manque d'aliments de bétail ; - Insuffisance des infrastructures de la santé animale ; - Problème de financement ; - Manque d'équipement de production	- Mettre en place des infrastructures de santé animale ; - Faciliter l'accès au crédit des éleveurs ; - Faciliter l'accès à l'aliment de bétail ;
Environnement et ressources naturelles	- Existence de 2 réserves de ressources naturelles (RSFG et PNLB) ; - Existence de comités de gestion	- Renforcement du niveau de salinité du fleuve ; - Dégradation des ressources naturelles ; - Avancée de la mer - Pollution causée par les eaux usées de Keur Barka	- Lutter contre la salinité des eaux - Appuyer les comités de gestion ;
Pêche/Pisciculture	- Proximité du fleuve Sénégal ; - Proximité de la frange maritime ; - Existence de plans d'eau ;	-Diminution des ressources halieutiques ; -Manque d'unités de transformation ; -Insuffisance d es équipements de pêche ; -Manque de magasins de stockage ;	- Promouvoir la pisciculture ; - Mettre en place des unités de transformation des produits ; - Mise en place d'équipements ;
Exploitation du sel	- Existence de nombreux sites de production - Présence de transformatrices expérimentées	- Manque de matériel de production - Manque d'unités modernes d'iodisation - Absence de ligne de crédit - Manque de moulins pour la transformation	- Equiper les productions de matériels - Créer des unités d'iodisation - Créer des lignes de crédit pour le financement de l'activité
Artisanat/Tourisme	- Artisans expérimentés ; - Existence d'un savoir-faire local ; - Existence de sites touristiques ; - Existence de campements et d'hôtels - Existence d'un patrimoine naturel ;	- Inexistence de village artisanal ; - Absence de boutiques d'art ; - Inexistence de structures de soutien ; - Absence d'association d'artisans	- Mettre en place un village artisanal ; - Mettre en place une association d'artisans; - Valoriser le potentiel touristique ; - Financer les initiatives locales ;
Assainissement		- Absence de système d'assainissement ; - Absence de système de collecte d'ordures ; - Présence du canal de délestage des eaux de saint louis ;	- Mettre en place un système d'assainissement ; - Mettre en place un système de collecte des ordures ;
Hydraulique/ Energie	- Proximité du fleuve Sénégal et de la frange maritime	- Inexistence de forage ; - Insuffisance des BF ; - Salinité des eaux ; - Faible taux d'électrification ;	- Extension du réseau d'adduction d'eau ; - Raccorder les villages au réseau de Saint-Louis - Augmenter le nombre de BF ; - Promouvoir l'électrification rurale ;
Education/Formation	- Proximité du centre de Guelakh ; - Existence de classes d'alphabétisation ;	- Insuffisance de salles de classes ; - Absence d'unités de formation ; - Manque de matériels didactiques ; - Insuffisance des collèges ; - Absence d'un système de transport des élèves ; - Insuffisance des écoles primaires ; - Insuffisance du personnel enseignant ;	- Construire et équiper de salles de classes - Créer un centre de formation ; - Construire un nouveau collège ; - Construire de nouvelles écoles primaires ; - Soutenir l'éducation préscolaire ; - Augmenter le personnel enseignant ;
Santé		- Insuffisance de postes et cases de santé - Manque de médicaments ; - Manque de personnels qualifiés ; - Enclavement et éloignement des villages ; - Faible niveau de formation des ASC et des matrones ; - Faiblesse du plateau technique ;	- Renforcer le niveau d'équipement (maternités, cases et postes de santé ; - Renforcer le plateau technique ; - Renforcer les capacités techniques des ASC et matrones ;
Promotion Féminine	- Existence d'une forte dynamique associative - Pratique du crédit rotatif (tontine) - Forte cohésion sociale - Insuffisance des équipements d'allégements des travaux	- Analphabétisme des femmes - Absence de centre formation féminine - Faiblesse du montant des crédits octroyés	- Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle ; - Créer un centre de formation ; - Augmenter les montants des crédits octroyés - Augmenter les équipements d'allégements des travaux
Gouvernance locale	- Existence de commissions ; - Existence de comités de gestion (santé, éducation) ; - Existence de CVD/CIVD	- Manque de siège du conseil rural ; - Manque de moyens d'action des commissions ; - Manque de moyens financiers et techniques des comités de gestion	- Doter le conseil rural de siège ; - Renforcer les moyens d'action des commissions techniques ; - Appuyer les comités de gestion ; - Appuyer les CVD/CIVD

Source : *Enquêtes GERAD, Décembre 2009*

IX. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Potentialités et contraintes

- ***Potentialités***

La CR de Ndiébène Gandiole dispose d'énormes potentialités telles que :

- une disponibilité d'actifs avec une population jeune de 82.5% ;
- l'abondance et la fertilité des terres dans toute l'étendue de la CR ;
- le réseau hydrographique et hydrologique bien fourni ;
- un potentiel minier important constitué de zones d'extraction de sel, et de sable ;
- des sites touristiques susceptibles de servir de leviers de promotion touristique ;
- la dynamique organisationnelle ;
- la proximité des services techniques ;
- l'existence de partenaires au développement ;

Cependant, ces forces ne doivent pas pour autant occulter les faiblesses.

- ***Contraintes***

Ces contraintes se résument ainsi :

- le manque de prise en compte des préoccupations des femmes et des jeunes qui constituent l'importance de la population active ;
- le sous équipement des services sociaux de base ;
- la salinisation des sols et des eaux qui fragilisent l'environnement agro-écologique ;
- l'état défectueux des pistes de production et le manque d'accès aux Technologies de
- l'information et de la Communication ;
- des difficultés de commercialisation des productions agricoles ;
- l'insuffisance de capacités techniques de production des acteurs locaux ;
- les difficultés d'accès des producteurs aux lignes de crédit ;
- la quasi absence de ressources énergétiques notamment dans les zones enclavées ;
- l'insuffisance de la formation ;
- la dégradation de l'environnement ;
- sur un autre plan, la bonne gouvernance locale connait des difficultés liées à la faiblesse des capacités techniques, des moyens matériels et financiers de la C.R.

X. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les orientations stratégiques

Le présent PLD est un outil de pilotage du développement. A cet effet, il vise d'une manière générale la promotion du développement économique, social et culturel de la CR, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté. La pertinence des axes de développement du PLD de Ndiébène Gandiole réside dans le fait qu'ils s'inscrivent dans une perspective de synergie, de cohérence et de convergence avec les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement du Sénégal.

Ils cadrent en général avec les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) et avec le DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté), en particulier que sont :

- **Axe 1 : Création de richesses dans un cadre macro économique sain**
- **Axe 2 : Renforcement des capacités et services sociaux de base**
- **Axe 3 : Promotion sociale et gestion des risques et catastrophes**
- **Axe 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif**



Néanmoins, des axes stratégiques de développement local sont identifiés au cours des ateliers de planification avec les populations et se déclinent comme suit :

- Axe 1 : amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- Axe 2 : Promotion de l'économie rurale ;
- Axe 3 : Amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Axe 4 : Promotion de la bonne gouvernance locale, de la citoyenneté et de la gestion foncière.

XI. AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Pour chaque axe de développement, des objectifs de développement déclinés en actions ont été identifiés afin de l'opérationnaliser.

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Le développement passe dans une certaine mesure par la satisfaction des besoins vitaux des populations. Or la majeure partie de la population de Ndiébène Gandiole n'a pas accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation. C'est pourquoi au niveau du PAI, sur l'ensemble des zones, des actions sont envisagées dans le but de régler le problème d'accès aux services sociaux de base révélé. Ces actions sont relatives pour l'essentiel à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures et d'équipements.

OD1 : Promouvoir l'éducation

- la création d'un lycée ;
- la mise en place de cantines scolaires ;
- la construction de CDTP
- la réhabilitation de CDTP
- la construction de CEM

- la création d'écoles ;
- l'électrification des écoles ;
- la dotation de matériels scolaires[4]

OD2 : Améliorer l'accès aux services de santé

- la construction de poste de santé ;
- la réhabilitation des cases de santé et dotation de matériels[5];
- la finition de case de santé ;
- l'acquisition d'ambulance ;

OD3 : Améliorer l'accès à l'eau potable

- le raccordement des villages au réseau de Saint Louis ;

OD4 : Equiper les jeunes et les femmes

- la réhabilitation du foyer des jeunes de Tassinére
- la construction de foyer des femmes ;
- la mise en place de moulins[6] ;

OD5 : Promouvoir l'habitat rural

- l'alignement des villages ;
- l'aménagement de nouveaux espaces d'accueil ;
- le déplacement des populations ;
- la création de cités.

AXE 2 : Promotion de l'économie rurale

Dans le processus d'un développement durable, il est important de prendre en compte le développement rural intégré qui met au centre la population locale. Pour ce faire il serait important d'avoir une approche systémique combinant l'ensemble des facteurs du système de production agricole. Par ailleurs, l'économie de la CR est aujourd'hui menacée par la dégradation des conditions climatiques et écologiques qui a eu de graves conséquences sur les activités agropastorales. Il est également important de signaler que le désenclavement de certaines zones pourrait faciliter les transactions en termes d'écoulement de la production agricole. C'est dans cette optique que s'inscrivent les actions suivantes.

OD1 : Accroître la production agricole

- l'extension du canal du Gandiole ;
- l'aménagement de périmètres agricoles ;
- l'acquisition de matériels agricoles
- la redynamisation de l'association des maraîchers du Gandiole ;
- l'estimation du besoin en semence ;
- la rencontre CR/PMIA pour la négociation de lignes de crédit ; la mise en place d'une deuxième phase du programme ;
- la mise en place de magasins de stockage ;

[4] Les actions en violet feront l'objet de communication (cf. plan de communication)
[5] Les actions en vert feront l'objet de communication et de renforcement de capacités (cf. les deux plans)
[6] Les actions en bleu feront l'objet de renforcement de capacités (cf. plan de renforcement de capacités)

OD2 : Améliorer la production de l'élevage

- l'insémination artificielle ;
- la mise en place d'un magasin d'aliment de bétail ;
- l'affectation d'un agent d'élevage ;
- la formation de relais vétérinaires ;
- la négociation de lignes de financement avec ME/GT ; PMIA ;

OD3 : Valoriser les produits locaux

- la construction de marché quotidien ;
- la construction d'unités de transformation et de conservation ;

OD4 : Redynamiser la pêche

- la réhabilitation du logement de l'agent de pêche ;
- l'équipement des pêcheurs ;
- le développement de la pisciculture ;

OD5 : Promouvoir l'écotourisme

- l'aménagement de sites touristiques ;
- l'aménagement de circuits touristiques.

OD6 : Réhabiliter les pistes de productions

- la réhabilitation de la piste de production Pilote-Ndiébéne (2 km) ;
- la réhabilitation de la piste Pilote-Tassinére (2 km);
- la réhabilitation de la piste Tassinére-Gniling Mbao (10 km) ;
- la réhabilitation de la piste Ndiébéne-Ndao (4 km) ;
- la réhabilitation de la piste Ndiol-route Mouit(1 km) ;
- la réhabilitation de la piste Tassinére-Campement Teranga (500 m) ;
- la réhabilitation de la piste Keur Baka-Diéle Mbame (4 km) ;
- la réhabilitation de la piste Pelour-RN (10 km) ;
- la réhabilitation de la piste Ricotte-Route de Saint Louis (6 km) ;
- la réhabilitation de la piste Gantour-Ndiol (12 km).

OD7 : Aménager des pistes

- l'aménagement de la piste Ndegou-Mbao(5 km) ;
- l'aménagement de la piste Guingue-Gouye Reine (2 km) ;
- l'aménagement de la piste Thignor-Lahrar (3 km) ;
- l'aménagement de la piste Pelour-Ndeguette (2 km) ;
- l'aménagement de la piste Ndeguette-Rimbakh (8 km) ;
- l'aménagement de la piste Ndoye Peul-Gantour (2 km) ;
- l'aménagement de la piste Fofé-Gantour (3 km) ;
- l'aménagement de la piste Gouye Reine-Ricotte (2 km) ;
- l'aménagement de la piste Ndiol-Ricotte (3 km)
- l'aménagement de la piste Tougue Peul-Route de Saint Louis (2 km) ;
- l'aménagement de la piste Ndoye Fédior-Ndoye Dia (2 km) ;
- l'aménagement de la piste Thignor-Ndegou (3 km) ;
- l'aménagement de la piste Mbambara-Route Diéle Mbame (500 m) ;

- l'aménagement de la piste Ricotte-Bégna (500 m) ;
- l'aménagement de la piste Keur Bernard-Ndiebene (6 km) ;
- l'aménagement de la piste Ricotte-Darou Salam.

AXE 3 : Amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Le diagnostic participatif a révélé des problèmes environnementaux tels que l'exploitation abusive des ressources naturelles et l'inexistence de système de collecte des ordures d'une part. Cette situation entraine les dépôts anarchiques avec des effets induits dans la dégradation du cadre de vie. Par ailleurs ce cadre vie est dés à présent menacé car certains habitants sont confrontés à des problèmes d'inondation. A cela s'ajoute le manque d'électrification. Or, la viabilisation occupe également une place prépondérante dans un processus de développement à travers une utilisation rationnelle de l'espace tout en tenant compte des vocations de chaque zone. Par conséquent, les actions suivantes vont dans le sens de préserver les ressources naturelles en vue de les pérenniser au profit des générations présentes et futures et d'améliorer le cadre de vie.

OD1 : Sauvegarder les ressources forestières

- la création de bois villageois ;
- l'élaboration d'un code de conduite sur l'environnement ;

OD2 : Renforcer l'hygiène et l'assainissement

- la mise en place d'un système de collecte des ordures
- la création de dépotoirs.

OD3 : Déplacer les populations menacées par les inondations

- l'identification de zones de recasement ;

OD4 : Promouvoir l'alignement et l'extension des villages

- alignement des villages.

OD5 : Promouvoir l'électrification rurale

- l'électrification des villages ;

AXE 4 : Promotion de la gouvernance locale, de la citoyenneté et de la gestion foncière

Dans le cadre de la décentralisation, la population locale doit être au centre de son processus de développement avec l'appui des autres parties prenantes. En effet à travers une responsabilité, une participation qui se veut réelle c'est-à-dire volontaire, active et consciente ; tout un chacun a un droit de regard sur la gestion des affaires de la collectivité. De plus dans le cadre du développement endogène la communication joue un rôle non négligeable dans le but de favoriser la participation de tous. Or, dans la CR, on note un gap énorme en termes de mécanismes de régulation de la chose publique et d'infrastructures de communication, ce qui pourrait handicaper une gestion transparente. En outre, les jeunes de la CR, ayant un important poids démographique avec 82,5% de la population totale, représentent aussi un riche potentiel en ressources humaines qu'il faut valoriser et qui a le droit à l'épanouissement. C'est ainsi que toutes ces actions ont été envisagées.

OD1 : Promouvoir la démocratie locale

- l'animation des cadres locaux de concertation ;
- la mise en œuvre des stratégies d'information et de communication ;
- l'information et la sensibilisation sur la taxe rurale et autres impôts locaux ;
- la création d'espaces de dialogue et d'échanges sur la gestion des affaires locales ;
- la création de centres d'information au niveau des zones ;

OD2 : Améliorer la gestion des ressources foncières

- la mise en place de Système d'Information Foncière ;
- le financement des investissements de mise en application des POAS ;
- l'information/sensibilisation sur les outils de gestion foncière (POAS, CDI, registres fonciers) ;

OD3 : Promouvoir la participation de tous les acteurs

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication

OD4 : Soutenir le sport et la jeunesse

- la construction de stade communautaire multifonctionnel ;

OD5 : appuyer le développement du mouvement associatif

- la redynamisation du mouvement associatif ;

OD6 : Appuyer les activités culturelles

- l'appui en matériel de sonorisation ;
- la délibération sur un agenda culturel (semaine culturelle annuelle).

OD7 : Sécuriser les biens et les personnes

- la mise en place d'une brigade de gendarmerie ;
- la mise en place d'une brigade de vigilance ;

OD8 : Promouvoir la sécurité sociale

- la mise en place de l'association des handicapées ;
- la création d'un fonds de solidarité locale.

XII. LE CADRAGE BUDGETAIRE

La mise en œuvre des différentes actions retenues nécessite des ressources financières assez consistantes. Les ressources mobilisables sont estimées à et proviendraient :

- des ressources internes et des fonds de l'Etat : 20 000 000 FCFA ;
- du PNDL : 20 000 000 FCFA ;
- du PACR : 40 000 000 FCFA ;
- des Partenaires au développement.

XIII. PLAN D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS 2010 - 2015

Axe 1: Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Actions	Localisation	Quantité	Cout unitaire estimatif (F CFA)	Cout total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OD1: Promouvoir l'éducation											
1.1.1: Création d'un lycée	Ndiol Gandiole	01	10 000 000	10 000 000	Etat ; CR					x	
1.1.2 : Mise en place de cantines scolaires	CEM ; Lycée			700000	Etat, CR, Conseil Regional		x	x	x	x	x
1.1.3: Construction CDTP	Pilote ; Gantour ; Ricotte ; Mouit ; Mboumbaye ; Dièle M'bame ; Dégou Niayes	07		50 000000	Etat ; Plan ; CR			Mouit ; Pilote	M'boumbaye ; Dièle M'bame	Gantour ; Ricotte	Dégou Niayes
1.1.4: Réhabilitation CDTP	Tassinère ; Ndiébène	02	15 000 000	30 000 000	Etat, CR	Tassinère ; Ndibène					
1.1.5: Construction de CEM	Keur Barka ; Gantour ; Dégou Niayes			10 000 000	Etat ; CR ; Sicoval	Keur Barka	Gantour	Dégou Niayes			
1.1.6: Création d'écoles	Ndiébène ; Dégou Niayes ; Guingué ; Rimbakh	04		8 000 000	Etat ; CR	Ndiébène	Dégou Niayes	Rimbakh	Guingué		
1.1.7: Electrification des écoles	Pilote ; Ndiol ; Gouye Reine ; Darou Mboumbaye ; Dégou Niayes ; Lahrar ; Keur Barka ; Ricotte ; Gantour ; Taré	10			CR, Etat ; ASER		X				
1.1.8: Dotation de matériels scolaires	CR			3 000 000	CR, PLAN						
OD2 : Améliorer l'accès aux services de santé											
1.2.1 : Construction de poste de santé	Darou Mboumbaye	01	50 000 000	50 000 000	Etat ; CR ; partenaires		X				
1.2.2 :	Gniling Mbao ;	7	10 000 000	70 000 000	Etat ; CR ;	X					

Réhabilitation des cases de santé et dotation de matériel	Dégou Niayes ; Mouit ; Gantour ; Ricotte ; Keur Bernard ; Mboumbaye 1				partenaires						
1.2.3: Finition case de santé	Ndiébène	01	700 000	700 000	CR, Etat, partenaires	X					
1.2.4: Acquisition ambulance	Tassinère	01	10 800 000	10 800 000	CR ; Etat ; Partenaires		X				
OD3 : Améliorer l'accès à l'eau potable											
1.3.1 : Raccorder les villages au réseau de Saint-Louis	Tassinére et Ndiebene	23 km	4 000 000	92 000 000	CR ; Etat ; Partenaires	x	x	x	x	x	
OD4: Equiper les jeunes et les femmes											
1.4.1 : Réhabilitation foyer des jeunes de Tassinère	Tassinère	01	10 000 000	10 000 000	CR ; Etat ; Partenaires		x				
1.4.2: Construction foyer des femmes	Ndiébène Gandiole	01	30 000 000	30 000 000	CR ; Etat ; Partenaires		x				
1.4.3 : Mise en place de moulins		08	3 000 000	24 000 000	CR ; Etat ; Partenaires						
OD5: Promouvoir l'habitat rural											
1.5.1: Alignement des villages	Gueumbeug ; Mouit ; Pilote ; Dégou Niayes	04		15 000 000	Etat ; CR	x					
1.5.2 : Aménagement de nouveaux espaces d'accueil				4 000 000	Etat ; CR	x					
1.5.3: Déplacement des populations	Doune Baba Dieye ; Tassinère ; Pilote			30 000 000	CR	Doune B. Dieye	Tassinère ; Pilote				
1.5.4: Création de cités	Gueumbeug ; Mouit ; Pilote ; Dégou Niayes	04		30 000 000	Etat ; CR	Mouit ; Dégou Niayes	Pilote ; Gueumbeug				

Axe 2 : Promotion de l'économie rurale

Actions	Localisation	Quantité	Cout unitaire estimatif (F CFA)	Cout total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
0D1: Accroître la production agricole											
2.1.1 : Extension du canal du Gandiole	Jusqu'à Taré Mbanda(20km)	20km		80 000 000	CR, SAED						
2.1.2: Aménagement de périmètres agricoles	CR	84 ha			CR, SAED	x	x	x	x	x	x
2.1.3: Acquisition de matériels agricoles	CR	2 tracteurs	5 000 000	10 000 000	CR ; Sicoval ; SAED						
2.1.4 : Redynamisation de l'association des maraîchers du Gandiole				500 000	CR, partenaires	x					
2.1.5 ; Estimer le besoin en semences				500 000	CR, Sicoval, SAED	x					
2.1.6 : Rencontre CR/PMIA pour la négociation de lignes de crédit				300 000	CR, partenaires	x					
2.1.7 : Mise en place d'une 2e phase du programme espagnole							x				
2.1.8 : Mise en place de magasins de stockage	Ndiébène ; Gantour ; Ricotte ; Keur Barka ; Mouit ; Dégou Niayes	6	10 000 000	60 000 000	CR, partenaires	Ndiébène ;Ricotte	Gouye Reine ; Mouit	Keur Barka ; Gantour			
OD2 : Améliorer la production de l'élevage											
2.2.1: Insémination artificielle	20 sujets par zone				CR ; Etat ; Partenaires	20	20	20	20	20	20
2.2.2: Magasin aliment de bétail	Ndiébène	1	1 500 000	1 500 000	CR ; Etat ; PMIA					x	
2.2.3 : Affectation agent d'élevage	CR	1			Etat	x					

Actions	Localisation	Quantité	Cout unitaire estimatif (F CFA)	Cout total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
2.2.4: Formation de relais vétérinaires	CR	12		3 000 000	CR ; Etat	6	6				
2.2.5 : Négociation de lignes de financement avec ME/GT ; PMIA	CR					x					
OD3: Valoriser les produits locaux											
2.3.1: Construction marché quotidien	Ndiébène	1	35 000 000	35 000 000	CR ; Sicoval ; PACR						
2.3.2 : Construction d'unités de transformation/conservation	Pilote ; Tassinère ; Mboumbaye	3	10 000 000	30 000 000	CR, Sicoval, PACR	pilote	Tassinère	Mboumbaye			
OD4: Redynamiser la pêche											
2.4.1 : Réhabiliter logement de l'agent de la pêche	Tassinère	1	1 500 000	1 500 000	Etat ; Sicval ; CR						
2.4.2: Equipements des pêcheurs	CR			2 000 000	Etat ; Sicoval ; Banque Vert		x				
2.4.3: Développer la pisciculture	CR			10 000 000	PACR ; Etat ; CR		x				
OD5: Promouvoir l'écotourisme											
2.5.1: Aménagement de sites touristiques	Dunes de salles de Gouye Reine			1 500 000	CR ; Sicoval						
	Site de Ballacos			1 500 000	Ballacos	1					
2.5.2: Aménagement de circuits touristiques	Tassinère-Pilote (1 km)	1	1 000 000	1 000 000	CR ; Etat ; PNDL ; Sicoval		1				
	Tassinère-Embouchure (8 km)			8 000 000	CR ; Etat ; PNDL ; Sicoval		1				
	Pilote-Langue Barbarie (500 m)			500 000	CR ; Etat ; PNDL ; Sicoval		1				
OD6 : Réhabiliter les pistes de production											
2.6.1: Pilote-Ndiébène (2km) ; Pilote-Tassinère(2km) ;Tassinère-Gniling Mbao(10 km) ; Ndiébène-Ndiol(4 km) ; Ndiol-Route Mouit(1 km) ; Tassinère-Campement				510 000 000	Etat ; PNDL ; Sicoval ; CR ; ONG Pointe Haute Mer	x	x				

Actions	Localisation	Quantité	Cout unitaire estimatif (F CFA)	Cout total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Téranga(500 m) ; Keur Barka-Dièle Mbame(4 km) ; Pelour-RN(10 km) ; Ricotte-Route de Saint-louis(6 km) ; Gantour-Ndiol(12 km)											
OD7: Aménager des pistes											
2.7.1 : Ndegou-Mbao(5 km) ; Guingué-Gouye Reine(2 km) ; Thignor-Lahrar(3 km) ; Pelour-Ndeguette(2 km) ; Ndeguette-Rimbakh(8km) ; Ndoye Peul-Gantour(2 km) ; Fofé-Gantour(3 km) ; Gouye Reine-Ricotte(2 km) ; Ndiol-Ricotte(3 km) ; Tougue Peul-Route saint Louis(2 km) ; Ndoye Fédior-Ndoye Dia(2 km) ; Thignor-Ndegou(3 km) ; Mbambara-Route Dièle Mbame(500 m) ; Ricotte-Bégna(500 m) ; Keur Bernard-Ndiébène(6 km) ; Ricotte-Darou Salam	CR			105 000 000	Etat ; PNDL ; Sicoval ; CR ; ONG Pointe Haute Mer	x	x				

Axe 3 : Amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Actions	Localisation	Quantité	Cout unitaire estimatif (F CFA)	Cout total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OD1: Sauvegarder les ressources forestières											
3.1.1:Création de Bois village	Dans toutes les zones	6ha	800 000	4 800 000	Etat ; CR ; PTF		Ndiol ; Gouye Reine ; Ricotte ; Dièle Mbame ; Lahrar ; Gantour				
3.1.2 : Elaboration d'un code de conduite sur l'environnement			4 000 000	4 000 000	CR, Etat, partenaires	x					
OD2: Renforcer l'hygiène et l'assainissement											
3.2.1 : Mettre en place un système de collecte des ordures	CR			2 000 000	CR ; Etat, Sicoval	x					
3.2.2: Création dépotoirs	Carrière Ndiébène	1	7 000 000	7 000 000	CR, PACR, APROSEN	x					
OD3 : Déplacer des populations menacées par les inondations											
3.3.1 : Identification de zones de recasement				4 000 000	CR	x					
OD4 : Promouvoir l'alignement et l'extension des villages											
3.4.1: Alignement	CR	30		120 000 000	Etat ; CR	10	10	10			
OD5: Promouvoir l'électrification rurale											
3.5.1: Electrifier les villages	CR	10			ASER ; CR ; Etat	x					

Axe 4 : Promotion de la gouvernance locale, de la citoyenneté et de la gestion foncière

Actions	Localisation	Quantité	Cout unitaire estimatif (F CFA)	Cout total (F CFA)	Source de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OD1: Promouvoir la démocratie locale											
4.1.1 : L'animation des cadres locaux de concertation	CR			1 000 000	CR, partenaires	x					
4.1.2 : La mise en place de système d'information et de communication	CR	1		21 000 000	Sicoval ; CR			x			
4.1.3 : L'information et la sensibilisation sur la taxe rurale et autres impôts locaux	CR			500 000	CR ; partenaires	x					
4.1.4 : La création d'espaces de dialogue et d'échanges sur la gestion des affaires locales				500 000	CR ; partenaires	x					
4.1.5 : La création de centres d'information au niveau des zones				500 000	CR ; partenaires						
OD2 : Améliorer la gestion des ressources foncières											
4.2.1 : La mise en place de Système d'Information Foncière ;				1 500 000	CR ; PACR ; SAED ; partenaires	x					
4.2.2 : Le financement des investissements de mise en application des POAS					CR ; PACR ; SAED ; partenaires	x					
4.2.3 : L'information/sensibilisation sur les outils de gestion foncière (POAS, CDI, registres fonciers)				1 500 000	CR ; PACR ; SAED ; partenaires	x					
OD3 : Promouvoir la participation de tous les acteurs											
4.3.1 : Mise en place de système de communication											
OD4 : Soutenir le sport et la jeunesse											
4.4.1: Construction Stade communautaire multifonctionnel		1			Etat ; Sicoval ; CR			1			
OD5 : Appuyer le développement du mouvement associatif											
4.5.1: Redynamisation mouvement associatif	CR			1000 000	CR ; partenaires	x	x	x	x	x	x
OD6: Appuyer les activités culturelles											
4.6.1 : Appui en matériel de sonorisation	CR			500 000	CR, partenaires	x					
4.6.2 : Délibération sur un agenda culturel (semaine culturelle	CR			200 000	CR, partenaires	x	x	x	x	x	x

annuelle)											
OD7 : Sécuriser les biens et les personnes											
4.7.1 : Mise en place d'une brigade de gendarmerie	Tassinère	01			Etat ; CR	x					
4.7.2 : Mise en place de brigade de vigilance	Tassinère ; Pilote ; Ndiébène ; Ndiol ; Mouit ; Darou Mboumbaye	06			Etat ; Sicoval ; CR						
OD8: Promouvoir la sécurité sociale											
4.8.1 : Mise en place de l'association des handicapés	CR	01	2 000 000	2 000 000	Etat ; Sicoval ; CR	x					
4.8.2 : Création d'un fonds de solidarité locale	CR	01			Etat ; CR ; Plan		x				

XIV. LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLD

14.1 Mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation du PLD

La mise en œuvre du PLD est complexe et est porteuse de difficultés. En effet, des questions à incidences multiples et variées sont abordées ; des priorités sont établies et des choix opérés dans la programmation des actions. Il s'y ajoute l'ampleur des besoins et des priorités dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources propres de fonctionnement et d'investissement de la communauté rurale. Une bonne mise en application du PLD nécessite des stratégies et des mécanismes pour se doter des instruments les plus pertinents de mise en œuvre et de suivi évaluation. Ces mécanismes sont d'autant plus importants que le développement local nécessite une forte adhésion de l'ensemble des parties prenantes à la programmation annuelle des réalisations, à la mobilisation optimale des ressources locales, à la recherche de ressources additionnelles, au suivi et à l'évaluation des plans d'actions.

14.2 La programmation annuelle des activités

C'est une phase importante dans l'agenda annuel du PLD. C'est un exercice d'élaboration du Plan Annuel d'Investissement (PAI) qui permet de déterminer, en partant des priorités préalablement identifiées mais aussi du contexte du moment, les questions qu'on peut mieux faire avancer durant la période qui s'ouvre et les leviers à actionner. L'ensemble des actions et investissements prévus dans la CR au cours d'une année doivent être nécessairement prévus dans le PAI en vue de faire de la CR la nécessaire porte d'entrée des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cette option doit être sous tendue par l'appui budgétaire direct comme modalité d'intervention des PTF en vue de permettre à la CR d'exercer convenablement sa prérogative de maitrise d'ouvrage locale.

14.3 Le renforcement de capacités des acteurs locaux

Ce renforcement de capacités sera porté par deux documents connexes du PLD : le Plan de Renforcement de Capacités des acteurs locaux et le Plan de Communication. Il s'agira de renforcer les capacités :

- des élus dans leurs rôles et responsabilités de pilotage du développement de la CR : exercice de leurs compétences dévolues par le Code des Collectivités, programmation des investissements et des actions, maîtrise d'ouvrage des réalisations, suivi évaluation des actions, etc…
- des autres acteurs locaux dans le double objectif d'une part d'accroître leur technicité et leurs capacités d'adaptation et d'innovations dans un environnement en perpétuels changements et d'autre part d'avoir une masse critique d'acteurs suffisamment outillés pour participer activement au processus de développement de la CR ;

14.4 Le renforcement de la participation citoyenne et de la mobilisation des acteurs locaux

Les exigences de la conduite d'un PLD sont telles, qu'il est important d'organiser et d'institutionnaliser la concertation entre les acteurs internes concernés par celui- ci. Cela pourra se fera au travers de cadres de concertation qui seront des lieux d'échanges et de partage de l'ensemble des responsabilités concernant la conduite du PLD jusqu'y compris dans la prise des décisions majeures et dans la gestion des ressources. Cela nous semble capital si nous voulons que tous les acteurs se reconnaissent dans les choix arrêtés et les acceptent. Il appartiendra aux acteurs internes de déterminer les types de cadres de concertation à mettre en place, les critères d'accès à ces cadres de concertation et les modes de représentation.

Le Conseil Rural devra, en tant qu'acteur interne du PLD, être représenté dans les cadres de concertation ; cependant du fait de sa place particulière dans cette activité, il devra continuer à assumer sa fonction de supervision générale du programme. Par ailleurs, le renforcement de la mobilisation sociale va s'appuyer sur

un Plan de communication qui sera articulé autour de l'impérieuse nécessité d'une très bonne communication entre les décideurs locaux et les populations locales. La mise en œuvre de ce plan de communication va s'appuyer principalement sur les dispositifs et canaux locaux de communication, en particulier les radios communautaires, les marchés communautaires, les réseaux sociaux de solidarité, les organisations communautaires de base, etc…

14.5 La mobilisation des ressources financières

En vue de mobiliser les ressources locales de manière optimale, le conseil rural va activer trois principaux leviers :

- l'identification de l'ensemble des sources de recettes fiscales ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale
- le recouvrement des recettes budgétaires ;

Les ressources externes seront mobilisées à travers la combinaison de quatre principales modalités :

- la mise en ligne d'une version résumée du PLD dans les portails de l'ARD et de sites de développement local et de décentralisation ;
- l'organisation d'un forum des bailleurs dans la CR ;
- des missions de prospection de partenaires financiers extérieurs dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- le plaidoyer des conseillers ruraux lors de rencontres locales, régionales et nationales pour un afflux des investissements de l'Etat ou des PTF dans la CR.

14.6 Le suivi évaluation du PLD

Le pilotage du développement local nécessite la mise en place d'outils adaptés de suivi évaluation. Dans cette perspective, il s'agira de mettre en place les instruments et outils suivants :

- un tableau de bord de suivi annuel du PLD qui s'inspire de la méthodologie de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- le bilan annuel du PLD qui consistera à organiser des ateliers d'autoévaluation participatifs du PAI dans chaque zone et d'un atelier communautaire ;
- l'évaluation à mi-parcours du bilan à la fin de l'année 2012, après trois années de mise en œuvre du PLD ;
- l'évaluation finale du PLD en 2015.